

# JOURNAL DES CAMPAGNES



Assemblée Législative  
Janvier

L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations

## JOURNAL DES CAMPAGNES

(HEBDOMADAIRE)  
16 PAGES PAR NUMERO

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an.....	UNE PIASTRE
Six mois.....	50 cts
Trois mois.....	25 cts

Pour la Franco et l'étranger... 16 fr.  
(En incluant les frais de port.)

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

THOS. CHAPAS - - - Directeur

POUR L'ADMINISTRATION :

**L. J. DEMERS & FRERE**  
30, RUE LA FABRIQUE  
QUEBEC.

QUEBEC

SAMEDI, 13 NOVEMBRE 1897

Nous demandons à tous nos lecteurs de nous donner seulement chacun un abonné.

### AVIS

MM. Mathias Lisle, Montmagny; J. F. Saindon, Rivière-du-Loup, Station; H. Racette, St-Augustin Portneuf; G. Et. Dussault, Ste-Marguerite et Domptail, Moulin d'Acton, Bagot, sont autorisés à recevoir des abonnements et à en percevoir le prix au Journal des Campagnes et au Courrier du Canada.

Les abonnés du JOURNAL DES CAMPAGNES qui sont en dette envers l'administration du journal pour abonnement, sont requis par le présent avis de solder leur compte au plus tôt.

En retour des arrérages ou de la somme requise pour le renouvellement de l'abonnement, nous n'adressons pas de réquis spéciaux. Ce qui pour tout abonné à notre journal constitue un reçu, est la date à laquelle expire son abonnement, qui est indiquée sur l'adresse en regard de son nom.

L'Administration.  
**L. J. DEMERS & FRERE.**

## Un changement d'allégeance

### Le bilan liberal

Le "Soleil" d'hier soir parle de la lutte qui se poursuit actuellement dans les comtés unis de Drummond et Arthabaska, et il affecte de traiter cavalièrement la candidature de M. Noël, le champion du parti conservateur.

Après avoir parlé de ce que les orateurs libéraux ont à dire pour exalter la gloire du régime Laurier, il s'écrie :

"A tout cela, les conservateurs ont à opposer l'histoire de la conversion politique du jeune candidat conservateur, qui était libéral, qui ne l'est plus, parait-il, et qui a fort à faire pour expliquer comment il en est venu à refuser son allégeance à M. Laurier.

"Les amis de M. Noël en sont à déclarer aux électeurs, en son nom, sans doute, qu'il serait bon de faire de cette élection un exemple, un avertissement au gouvernement Laurier, qui aurait trompé l'attente de M. Noël."

L'histoire de la conversion politique du candidat conservateur n'est pas difficile à faire, et elle est tout à l'honneur de M. Noël.

Il était libéral par sa famille. Il admirait M. Laurier et croyait en sa parole. Aux élections du mois de juin 1896, entendant le chef libéral proclamer qu'il rendrait pleine et entière justice aux catholiques du Manitoba s'il arrivait au pouvoir, il se jeta dans la lutte sous les drapeaux de ce leader français et catholique, qui lui semblait offrir plus de garanties qu'un chef anglais et protestant.

Les libéraux triomphèrent. M. Laurier devint premier-ministre. On sait ce qui s'en est suivi. Au lieu de rendre justice à la minorité catholique et française du Manitoba, M. Laurier l'a trahie, de concert avec le fameux Tarte, il l'a livrée à ses ennemis au moyen du règlement qui est l'arrêt de mort des écoles catholiques.

Il devait nommer une commission, mettre sir Oliver Mowat à sa tête, s'enquérir des griefs, et si Greenway ne voulait pas les redresser de bonne volonté, appliquer les remèdes constitutionnels dans leur intégrité.

Il n'a rien fait de tout cela. Il a menti à sa parole, menti à ses engagements, violé ses promesses à l'électorat.

Il avait déclaré qu'il réglerait la question des écoles en six mois. Seize mois sont écoulés, et la question des écoles n'est pas réglée, et les catholiques du Manitoba sont toujours dans l'oppression.

Voilà ce qui a déterminé le changement d'allégeance de M. Noël. Ce changement, c'est précisément ce qui fait la force de sa position personnelle.

Après avoir appuyé M. Laurier dans l'opposition, il a rompu avec M. Laurier victorieux pour rester fidèle à ses principes et à ses convictions. Lorsque les libéraux triomphants se ruèrent de toutes parts à la curée, lui il est sorti noblement du camp où se distribuent les faveurs et le patronage, pour venir dans le camp sur lequel planait encore l'ombre de la défaite. Il a tourné le dos aux vainqueurs pour tendre la main aux vaincus et reprendre avec eux la lutte en faveur de la justice et du droit.

Si les électeurs d'Arthabaska ont le sentiment de l'honneur ils se rallieront en masse à la candidature de M. Noël.

Les seize mois du règne Laurier qui viennent de s'écouler devraient être suffisants pour ouvrir les yeux aux plus aveugles. Sir Wilfrid et ses collègues ont foulé aux pieds toutes leurs promesses.

Ils avaient promis de diminuer le nombre des membres du cabinet. Ils l'ont augmenté.

Ils avaient promis de diminuer les dépenses de trois, quatre et même SEPT MILLIONS par année. Ils les ont augmentées de DEUX MILLIONS au bas mot.

Ils avaient promis de ne pas augmenter la dette. Et d'un seul coup ils viennent d'emprunter DIX MILLIONS de piastres.

Ils avaient promis d'équilibrer le budget au moyen de la plus stricte économie. Et nous voici avec un déficit de DEUX ou TROIS MILLIONS en perspective.

Sir Wilfrid avait dit qu'il nous donnerait le commerce préférentiel avec l'Angleterre. Et il a traversé l'océan pour tuer ce projet, dont la réalisation aurait été si avantageuse pour nos agriculteurs et nos commerçants.

Il avait juré de régler la question des écoles à la satisfaction de tous les intéressés, et il a lâchement abandonné la cause des écoles catholiques.

Voilà en raccourci le bilan de ces seize mois de pouvoir.

S'il y a de l'opinion publique dans Drummond et Arthabaska, certes elle a une belle occasion de se manifester. Les électeurs de ces comtés ont à choisir entre la loyauté, la conviction, et les principes d'une part, et de l'autre, le mensonge officiel, le déshonneur et la trahison.

## CHAMBERLAIN

### PREDIT UN EMPIRE UNI

Glasgow, 4—Dans un discours qu'il a prononcé ici hier, l'hon. Jos. Chamberlain a déclaré que les relations entre la Grande Bretagne et l'Afrique du Sud s'étaient beaucoup améliorées dernièrement, ajoutant : Il y a des signes évidents que les colonies demandent une union plus étroite et que la question de l'empire réellement uni devient de plus en plus pratique.

## New-York agrandi

Greater New-York, dont M. Van Wyck, le candidat du Tammany Hall, vient d'être élu maire et qui entrera en office le 1er janvier 1898, comprend aujourd'hui les villes de Manhattan, Bronx, Brooklyn, Queen et Richmond.

Cette vaste municipalité couvre une superficie de 196,800 acres. Sa population est de 3,204,360 âmes. La valeur de sa propriété immobilière se chiffre à \$2,367,659,607, et celle de la propriété individuelle à \$104,001,063. La dette publique s'élève à \$212,923,116. Son budget est de 70 millions comme dépenses annuelles.

La ville sera divisée en cinq grands quartiers ou districts électoraux, savoir :

1o Manhattan, comprenant l'île de ce nom et les îles voisines qui s'y rattachent naturellement.

2o Bronx, c'est-à-dire toute cette partie de la ville actuelle de New-York, bordée au nord par la rivière Harlem, territoire qui comprend les deux tiers du New-York actuel.

3o Brooklyn.

4o Queen, c'est-à-dire la partie du comté de ce nom qui va être annexée à New-York.

5o Richmond, c'est-à-dire Staten Island.

La nouvelle législature qui gouvernera New-York agrandi, sera désignée sous le nom d'Assemblée municipale, et sera composée de deux chambres : le Conseil et le Bureau des échevins. Ces deux chambres de l'assemblée municipale ont chacune un ou deux pouvoirs indépendants.

Le Conseil se compose de vingt-neuf membres, dont l'un, le président, est élu sur le ticket général, tandis que les vingt-huit autres sont choisis dans les conseils de district. Le terme d'office est de quatre ans. Le président recevra un salaire annuel de \$5,000 et les conseillers \$1500. Quinze des conseillers sont élus par cinq districts de New-York, neuf par trois districts de Brooklyn, et deux autres dont un par la ville de Queen et l'autre par la ville de Richmond. Les anciens maires de ces municipalités ont le droit de siéger au conseil aussi longtemps qu'ils vivront dans la ville, et d'y prendre part aux délibérations, mais ils n'ont pas le droit de voter.

Le Bureau des échevins se compose de soixante membres, c'est-à-dire un représentant de chaque assemblée de district comprise dans la municipalité. New-York sera représenté par 36 échevins, Brooklyn par 21, Richmond par 1 et Queen par 2. Les membres de ce bureau sont élus pour deux ans et recevront un salaire annuel de \$1000. Les chefs des divers départements de l'administration font aussi partie de ce bureau, avec le privilège de prendre part aux délibérations, mais ils n'ont pas le droit de voter.

Le Bureau des échevins se compose de soixante membres, c'est-à-dire un représentant de chaque assemblée de district comprise dans la municipalité. New-York sera représenté par 36 échevins, Brooklyn par 21, Richmond par 1 et Queen par 2. Les membres de ce bureau sont élus pour deux ans et recevront un salaire annuel de \$1000. Les chefs des divers départements de l'administration font aussi partie de ce bureau, avec le privilège de prendre part aux délibérations, mais ils n'ont pas le droit de voter.

rations, mais ils n'ont pas le droit de voter.

Bien des souverains n'ont pas autant de pouvoirs qu'en possèdera le maire de Greater New-York. En entrant en office M. Van Wyck aura à disposer de 75 à 80 positions auxquelles sont attachés des salaires variant de \$3,500 à \$15,000, et cela sans compter les positions de "marshals", d'inspecteurs de poids et mesures, de commissaires d'écoles et du service civil, etc.

Le pouvoir du maire n'est pas limité à la nomination des chefs de départements et au droit de veto sur les résolutions de l'assemblée municipale. En vertu de la charte, il est responsable de toute l'organisation municipale, et par le fait qu'il a entre les mains les clefs du trésor, son influence s'étend sur tous les départements du gouvernement de la cité. Cela ne peut se faire directement, mais par le contrôle indirecte qu'il peut exercer sur toutes les appropriations au moyen de son influence dans le "Board of estimate." Ce bureau se compose du maire, du contrôleur et du président du Bureau des échevins, et de deux autres fonctionnaires nommés par le maire : le président du département des taxes et l'avocat de la corporation. Dans les cas où l'action de ce bureau, même si elle était approuvée par l'assemblée municipale, ne plairait pas au maire, il pourrait exercer son droit de veto et sa décision ne pourrait être renversée que par le vote des cinq-sixième des membres élus dans chaque branche de l'assemblée.

Bref, les pouvoirs du maire de Greater New-York sont si étendus que l'on peut considérer ce magistrat comme le maître absolu de toute l'administration de cette vaste municipalité.

## Ecrasé par les chars

### AU LAC MEGANTIC

Dimanche dernier, le coroner Woodward a été demandé à Mégantic pour tenir une enquête sur le conducteur de M. J. C. Fournier, conducteur d'un train de marchandise, sur le Pacifique Canadien.

Fournier a été tué, dimanche après-midi, à la station de Spring-Hill, en voulant accoupler des chars.

On rapporte que quoique conducteur, il faisait l'ouvrage des serre-freins. Fournier a été écrasé entre deux chars.

Le jury du coroner a rendu le verdict de "mort accidentelle." Fournier était natif d'une paroisse du bas du fleuve.

## L'humidité

Évitez l'humidité et vous éviterez de graves rhumes. Si vous vous enrhumez, le seul remède efficace, le *Baum Rhumai* vous guérira.

Page du Cultivateur

CONSERVATION DES OIGNONS.

Vers la fin du mois d'août ou dans le courant de septembre, les feuilles de l'oignon se dessèchent et les bulbes sont bons à être récoltés.

Le plus généralement, on réunit les feuilles sèches pour en faire soit des bottes, soit des chapelets que l'on obtient en tressant les feuilles entre elles.

Ce procédé de conservation est des plus recommandables.

On peut aussi couper les feuilles adhérentes et rentrer les oignons dans un local bien sec et les étaler en couches minces sur le plancher ou sur des tablettes.

On doit se garder d'enlever les pelures sèches qui recouvrent les bulbes, leur présence contribuant pour beaucoup à une longue conservation.

Les oignons craignent peu les gelées faibles et une température de 250 ou 250 Fahr. ne leur fait perdre aucune de leurs qualités.

Mieux vaut les laisser; ils dégèlent sans en souffrir.

Pendant les grands froids, il est cependant nécessaire de les couvrir d'une épaisse couche de paille.

CONSERVATION DES ECHALOTES ET DES BULBES D'AIL.

Après leur arrachage, on les laisse pendant deux ou trois jours sur le sol; on les rentre ensuite au grenier ou mieux à la cuisine, c'est-à-dire, en lieu chaud.

Après leur arrachage, on les laisse pendant deux ou trois jours sur le sol; on les rentre ensuite au grenier ou mieux à la cuisine, c'est-à-dire, en lieu chaud.

CONSERVATION DES CAROTTES.

La conservation s'en fait généralement en cave. On les y dispose à la manière des bois de corde, sur deux rangs, les collets en dehors et l'extrémité des racines en dedans, en ayant soin de ne pas les adosser aux murs.

Bien souvent, on se contente d'entasser les carottes pile-nûle dans un coin de la cave, sans prendre aucune précaution; dans de telles conditions, elle s'échauffent vite et pourrissent vite également.

CONSERVATION DU CELERI.

Le céleri destiné à la vente est conservé en cave, dans des hangars, ainsi que dans des fosses ou silos creusés dans le sol.

Pour la consommation de la famille, voici deux bonnes méthodes: Prenez une caisse de bois large, mais peu haute.

On peut aussi, d'une semblable manière, conserver le céleri et le blanchir en même temps, en le plaçant dans un tonneau (quart) contenant au fond un lit de terre.

Le céleri blanchi peut aussi se conserver longtemps en l'emballant serré et debout dans de la mousse à l'intérieur d'une boîte.

Pour que les pommes puissent se conserver bien saines, il faut les cueillir au temps voulu.

Le degré de maturité des pommes compte pour beaucoup dans leur conservation à l'air libre.

Pour la conservation des pommes, il faut garder la température au-dessous de 400 Fahr.

On doit se garder d'enlever les pelures sèches qui recouvrent les bulbes, leur présence contribuant pour beaucoup à une longue conservation.

de celles qui sont vertes ou de mauvaise apparence et on les placera dans un endroit sec et frais, où circule abondamment un air pur et dépourvu de toute odeur de légumes ou de fruits gâtés.

LA PLUPART DES HORTICULTEURS NE PRENNENT PAS ASSEZ DE PRECAUTION LORSQU'IL S'AGIT DE MANIPULER ET D'ASSORTIR LEURS FRUITS.

Le degré de maturité des pommes compte pour beaucoup dans leur conservation à l'air libre.

Pour la conservation des pommes, il faut garder la température au-dessous de 400 Fahr.

On doit se garder d'enlever les pelures sèches qui recouvrent les bulbes, leur présence contribuant pour beaucoup à une longue conservation.

Les oignons craignent peu les gelées faibles et une température de 250 ou 250 Fahr. ne leur fait perdre aucune de leurs qualités.

Mieux vaut les laisser; ils dégèlent sans en souffrir.

Pendant les grands froids, il est cependant nécessaire de les couvrir d'une épaisse couche de paille.

CONSERVATION DES ECHALOTES ET DES BULBES D'AIL.

Après leur arrachage, on les laisse pendant deux ou trois jours sur le sol; on les rentre ensuite au grenier ou mieux à la cuisine, c'est-à-dire, en lieu chaud.

Après leur arrachage, on les laisse pendant deux ou trois jours sur le sol; on les rentre ensuite au grenier ou mieux à la cuisine, c'est-à-dire, en lieu chaud.

CONSERVATION DES CAROTTES.

La conservation s'en fait généralement en cave. On les y dispose à la manière des bois de corde, sur deux rangs, les collets en dehors et l'extrémité des racines en dedans, en ayant soin de ne pas les adosser aux murs.

Bien souvent, on se contente d'entasser les carottes pile-nûle dans un coin de la cave, sans prendre aucune précaution; dans de telles conditions, elle s'échauffent vite et pourrissent vite également.

CONSERVATION DU CELERI.

Le céleri destiné à la vente est conservé en cave, dans des hangars, ainsi que dans des fosses ou silos creusés dans le sol.

Pour la consommation de la famille, voici deux bonnes méthodes: Prenez une caisse de bois large, mais peu haute.

On peut aussi, d'une semblable manière, conserver le céleri et le blanchir en même temps, en le plaçant dans un tonneau (quart) contenant au fond un lit de terre.

Le céleri blanchi peut aussi se conserver longtemps en l'emballant serré et debout dans de la mousse à l'intérieur d'une boîte.

Pour que les pommes puissent se conserver bien saines, il faut les cueillir au temps voulu.

Le degré de maturité des pommes compte pour beaucoup dans leur conservation à l'air libre.

Pour la conservation des pommes, il faut garder la température au-dessous de 400 Fahr.

On doit se garder d'enlever les pelures sèches qui recouvrent les bulbes, leur présence contribuant pour beaucoup à une longue conservation.

Marché de Québec

Quebec, 10 novembre 1897. FARINE ET GRAINS. FARINE—Patent extra, bar 196 \$4.75 a 5.20. Straight Rolor..... 4.60 a 4.75. Extra..... 4.20 a 4.25.

PROVISIONS ETC., ETC. Beurre frais par livre..... \$0.15 a 0.18. Beurre salé par livre..... 0.14 a 0.18. Beurre de beurrieres..... 0.20 a 0.25.

VOLAILLES. Volailles, par couple..... \$0.50 a 0.60. Poulets..... 0.50 a 0.75. Oies, par couple..... 1.00 a 1.10.

POISSONS. Poissons—Séché le quintal \$4.00 a \$4.50. Morue verte le b. 3.25 a 3.50. Saumon, No 1..... 17.00 a 17.50.

BŒUFS, MOUTONS, ETC. Bœuf, 1ère qualité, par 100 liv. 8.00 a 9.00. Bœuf, 2ème qual. par 100 liv. 6.00 a 7.00. Bœuf, 3ème qual. par 100 liv. 4.00 a 5.00.

LARDS, JAMBONS, ETC. Porc frais par 100 livres \$ 6.00 a 7.00. Porc frais par livre..... 0.08 a 0.10. Porc salé, par livre..... 0.11 a 0.12.

SIROPS. Sirop Redpath tin 2 lbs..... 0.10 a 0.11. " " " 8 lbs..... 0.40 a 0.40. " " " quart gl..... 0.21 a 0.55.

MELASSES. Barade tonne nouv. gl..... 0.25 a 0.26. " tierce..... 0.26 a 0.27. " quart..... 0.28 a 0.30. " ardo..... 0.31 a 0.32.

UNE GROSSE TEMPETE

Pas de lumière électrique en ville, pas de service de chars électriques, pas de communications télégraphiques, et maintenant que vous savez tout cela, vous devez vous faire une idée de la tempête de mardi.

Secret de sa popularité

De tous les remèdes préconisés contre les rhumes, la toux, la grippe et la bronchite, il n'y en a pas un seul qui ait accompli autant de guérisons que le Baume Rhumal.

Marché de Québec

Quebec, 10 novembre 1897. FARINE ET GRAINS. FARINE—Patent extra, bar 196 \$4.75 a 5.20. Straight Rolor..... 4.60 a 4.75. Extra..... 4.20 a 4.25.

PROVISIONS ETC., ETC. Beurre frais par livre..... \$0.15 a 0.18. Beurre salé par livre..... 0.14 a 0.18. Beurre de beurrieres..... 0.20 a 0.25.

VOLAILLES. Volailles, par couple..... \$0.50 a 0.60. Poulets..... 0.50 a 0.75. Oies, par couple..... 1.00 a 1.10.

POISSONS. Poissons—Séché le quintal \$4.00 a \$4.50. Morue verte le b. 3.25 a 3.50. Saumon, No 1..... 17.00 a 17.50.

BŒUFS, MOUTONS, ETC. Bœuf, 1ère qualité, par 100 liv. 8.00 a 9.00. Bœuf, 2ème qual. par 100 liv. 6.00 a 7.00. Bœuf, 3ème qual. par 100 liv. 4.00 a 5.00.

LARDS, JAMBONS, ETC. Porc frais par 100 livres \$ 6.00 a 7.00. Porc frais par livre..... 0.08 a 0.10. Porc salé, par livre..... 0.11 a 0.12.

SIROPS. Sirop Redpath tin 2 lbs..... 0.10 a 0.11. " " " 8 lbs..... 0.40 a 0.40. " " " quart gl..... 0.21 a 0.55.

MELASSES. Barade tonne nouv. gl..... 0.25 a 0.26. " tierce..... 0.26 a 0.27. " quart..... 0.28 a 0.30. " ardo..... 0.31 a 0.32.

DEUX-MONTAGNES

Contestation d'élection renvoyée

Contestation d'élection renvoyée. Montréal, 10.—Les honorables juges Jetté, Gill et Oulmet, siégeant en révision, hier, ont renvoyé la requête d'Alexandre Campano contre Hector Champagne, député libéral des Deux-Montagnes, pour faire annuler son élection.

Le député répondit à la requête par des objections préliminaires, disant que la copie de l'avis qui lui a été signifiée n'était pas conforme à l'original, que cette copie désignait le député comme "membre de la Chambre des Communes du Canada," ce qui n'est pas mentionné dans l'original, et que l'original disait à la place, "Député à l'Assemblée Législative de la Province de Québec."

En cour de première instance jugement avait été rendu en faveur du requérant, contre le député, par Son Honneur le juge Taschereau.

M. Beauchamp, l'adversaire de M. Champagne, a été défait par une voix de majorité.

SI LE BABY FAIT SES DENTS

Ayez le soin d'avoir ce vieux remède si efficace, le sirop de Mme Winslow, pour les dents des enfants. Il adoucit les gencives, allège la douleur, guérit les coliques et c'est aussi le meilleur remède pour la diarrhée.

RECES

Godbout.—A Montréal, le 6 courant, à l'âge de 62 ans et 7 mois, Dame Anastasie Carrier, épouse Joseph Antoine Godbout.

Tessier.—Le 7 novembre 1897, à l'âge de 27 ans et 8 mois, Dame Marie Bolduc, épouse bien-aimée de sieur Georges Tessier.

Gagnon.—A St-Michel de Bellechasse, est décédée le 3 du courant, Dame Marcelline Lefebvre dit Boulanger, épouse de Ferdinand Gagnon, à l'âge de 71 ans et un mois.

Lafrance.—Le 2 du courant, à l'âge de 43 ans, sieur E. J. Lafrance, épicière.

Lapointe.—A St-Sauveur, le 4 novembre 1897, à l'âge de 29 ans, sieur François Lapointe, tailleur de cuir, époux de Dame Octavie Rousseau.

Genest.—A St-Sauveur, le 3 novembre, à l'âge de 79 ans, Dame Marie Cecile Audet dit Lapointe, épouse de feu sieur Joseph Genest, ex-grand concubinaire à la Basilique.

Trudel.—Le 4 novembre 1897, est décédée à l'âge de 7 mois et 14 jours, Marie Madeleine Antoinette, enfant de M. Achille Trudel.

Lavallée.—Le 4 novembre 1897, à l'âge de 63 ans et 7 mois, sieur Sophie Genest, épouse de F. X. Lavallée, forgeron.

Talbot.—A St-Jacques, le 5 du courant, à l'âge de 63 ans, sieur Prudent Talbot, menuisier, natif de St-Thomas de Montagny.

Guay.—Le 6 novembre 1897, à l'âge de 12 ans et demi, Joseph Camille Horace Guay, fils de Camille Guay.

Huot.—Le 6 novembre 1897, à l'âge de 32 ans et 9 mois, Madame Marie Clara Chouinard, épouse bien-aimée de sieur Philibert Huot, commis au Syndicat de Québec.

CANADA: Coar Supérieure

Province de Québec. District de Québec. No. 923. Dame Justine Astelin, épouse commune en biens de Edmond Leclerc, maître-boulangier, tous deux de la cité de Québec, demandent autorisation d'ester en justice.

Le dit Edmond Leclerc, Défendeur. Une action en séparation de corps, et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-huit de Juillet 1897.

CASGAIN, LAVERY & RIVARD, Procureurs de la Demanderesse. 13 nov.—5f

FUMEURS DE GOUT. Demandez le Tabac "ANTONIO". MESDAMES, PRISEZ-VOUS? EXIGEZ LES CELEBRES TABACS EN POUDRE "FRECHETTE". MILLER & LOCKWELL 133, RUE ST-PIERRE, QUEBEC

## À propos des Trois-Rivières

Nous lisons dans l'Union des Cantons de l'Est :

Une discussion assez sérieuse a eu lieu ces jours derniers, dans les colonnes du "Courrier du Canada", entre quelques uns de nos bons écrivains, sur la question de savoir si l'on doit écrire : "Je vais aux Trois-Rivières ou je vais à Trois-Rivières. Les uns abondent dans un sens, et les autres dans un autre. Nous ne voulons pas nous jeter dans la mêlée. Ayant à notre disposition un journal qui n'est publié qu'une fois par semaine, nous courons grand risque de n'arriver sur le champ de bataille que lorsque la victoire sera remportée. Toutefois, nous le déclarons hautement, nous sommes du nombre de ceux qui croient qu'il faut dire : je vais aux Trois-Rivières, comme cette ville des Trois-Rivières, comme cet endroit a été dans le principe nommé "Les Trois-Rivières".

Dans son premier numéro, le 19 Mai 1865, le journal des Trois Rivières publiait un article de longue haleine et intitulé : "Pourquoi nous appelons notre journal" le journal des Trois-Rivières et non de Trois-Rivières. Cet article resta dans le temps sans contradictoire. Nous allons aujourd'hui en mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques extraits :

"Les relations des jésuites pour l'année 1635, page 13, nous font connaître que les Français ont nommé ce lieu "Les Trois-Rivières", parce qu'il sort des terres un assez beau fleuve qui vient dégorger dans la grande rivière St-Laurent par trois embouchures, causées par plusieurs petites îles qui se rencontrent à l'entrée de ce fleuve.

"En 1634, le sieur de La Violette, par ordre de Champlain, vient prendre définitivement possession de cette île et y fixe une habitation permanente ; et le Poste de traite est désormais connu sous les noms et qualification d'habitation au Fort des Trois Rivières. En même temps les Pères jésuites, Lejeune et Buteux, s'y rendirent au mois de septembre de la même année pour y fonder la Résidence de la Conception des Trois-Rivières. Ils furent autorisés à y tenir des registres, mariages et sépultures, qui depuis lors ont été continués sans interruption. En tête de ces registres se trouve une note qui indique la date précise de la fondation des Trois-Rivières. En voici le commencement :

"CATALOGUE DES TRÉPASSÉS AU LIEU NOMMÉ

### LES TROIS RIVIÈRES."

Messieurs de la nouvelle compagnie ayant ordonné qu'on dressât une nouvelle habitation en un lieu nommé "Les Trois Rivières," Monsieur de Champlain qui commandait en ce pays, envoya de Québec une barque sous la conduite de M. de La Violette, lequel mit pied à terre le 4ème jour de juillet de l'an 1634, avec quelque nombre de nos Français, pour la plupart artisans."

Ainsi dans le principe ce lieu a été appelé "Les Trois-Rivières," comme plus tard on a écrit : gouverneurs des Trois-Rivières, Lieutenant-gouverneur de la Prévôté des Trois-Rivières, Paroisse de l'Immaculée Conception des Trois-Rivières, District des Trois-Rivières, Diocèse des Trois Rivières, Evêque des Trois-Rivières, curé des Trois-Rivières, Maire des Trois-Rivières etc., etc.

Pourquoi ce temps perdu à vouloir faire changer le nom primitif d'un lieu, nom qu'il porte depuis plus de deux cent cinquante ans ? Evidemment les noms turbulents y perdent leur latin. Si nos amis ont besoin d'un petit coup d'épave, nous pouvons leur passer tout l'article du journal des Trois-Rivières qui traite à fond dans le temps cette question.

## Le fromage

Nos cultivateurs, dit le Progrès du Saguenay, sont et ont raison d'être déçus de voir les prix peu rémunérateurs du fromage. Après les prix relativement bons de l'été, on pouvait espérer beaucoup mieux pour l'automne que les prix actuels.

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans l'excessive production du fromage cette année, l'explication des bas prix actuels. 300,000 boîtes de plus que l'an dernier ont été envoyées sur le marché anglais et il y a à Montréal, dans les entrepôts, une égale quantité de fromage de plus que l'an dernier à la même époque. Avec une telle augmentation dans la production, il ne faut pas être trop surpris si les prix n'ont pas été plus élevés.

Somme toute, le fromage s'est un peu mieux vendu que l'an dernier et beaucoup mieux qu'il y a deux ans. Au moins, on n'a eu aucune difficulté à le vendre au prix du marché, tandis qu'il y a deux ans, à maintes reprises, nos cultivateurs n'ont pu trouver d'acheteurs pour leurs produits. Le fromage vaut actuellement 8 à 8½ cts à Montréal.

M. William Tremblay nous prie d'annoncer qu'il y aura une vente de fromage, mardi, le 9 courant, à la salle publique.

## POUR LA CONVERSION

### De l'Angleterre

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, publie une lettre pastorale ordonnant la publication du bref apostolique qui institue dans l'Eglise et le séminaire Saint-Sulpice l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion pour la conversion de l'Angleterre.

François-Marie-Benjamin Richard, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, cardinal prêtre de la Sainte Eglise romaine, du titre de "Sancta Maria in via," archevêque de Paris, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos très chers Frères,

Le Vicaire de Jésus-Christ, qui embrasse le monde entier dans sa sollicitude, tournait ses regards, il y a deux ans à peine, vers l'Angleterre. Il voulait donner à cette illustre nation le témoignage d'une affection particulière : "Amantissimam voluntatis significationem tibi quoque nobis habet gens Anglorum illustris." Mû par la même charité qui avait inspiré à saint Grégoire le Grand la pensée d'envoyer des missionnaires aux peuples anglo-saxons, Léon XIII adressait une lettre apostolique aux Anglais qui cherchent le règne du Christ dans l'unité de la foi : "Ad Anglos regnum Christi in unitate fidei quaerentes.

Dans ces derniers temps, en effet, on avait vu des hommes, dont le nom était célèbre, répondre à l'appel de Dieu et embrasser la foi catholique, même au prix des plus généreux sacrifices. Les préjugés anciens s'affaiblissaient, les coeurs se sentaient attirés vers l'Eglise romaine et ses institutions. Le Saint-Père observait ce mouvement progressif des âmes et des choses. Il lui sembla que le moment approchait où les desseins de la bonté de Dieu envers l'Angleterre allaient se manifester davantage, s'ils étaient secondés surtout par une prière unanime et fervente.

Léon XIII se plaît, dans sa Lettre apostolique aux Anglais, à rappeler, comme un des souvenirs les plus chers de sa vie, sa rencontre avec le P. Ignace Spencer, dans le temps qu'il remplissait la charge de Nonce apostolique en Belgique. Le vénérable prêtre communiqua au prélat, jeune encore, que la Providence devait faire asseoir un jour sur la chaire de saint Pierre, la pensée qu'il poursuivait sans relâche de réunir les hommes de foi et de piété dans une association de prières pour le salut des Anglais.

Vers le même temps, notre vénérable prédécesseur, Mgr de Quelen, de pieuse mémoire, accueilli aussi avec bonheur le P. Ignace Spencer, qui venait solliciter les prières des évêques et des communautés religieuses de France. Ce serait, écrivait le P. Ignace, un grand avantage, si les Français voulaient entreprendre de s'unir de prières avec nous.

On garde encore religieusement à Notre-Dame des Victoires le souvenir de la visite du P. Ignace Spencer au vénéré fondateur de l'archiconfrérie, M. Desgenettes. C'était au mois d'octobre 1837 ; dès le jour même commencent les prières qui n'ont pas cessé depuis de s'élever vers l'autel de Marie pour la conversion de l'Angleterre. L'année dernière, pour répondre à l'invitation du Souverain Pontife, et aux désirs qui nous avaient été exprimés par l'éminent cardinal archevêque de Westminster, nous avons ordonné qu'une messe serait célébrée à cette intention les premiers lundis de chaque mois à l'autel de l'archiconfrérie et qu'on y réciterait la belle prière composée par Léon XIII pour nos frères les Anglais.

Lorsque, cette année, nous sommes allés à Rome, pour accomplir le devoir de la visite au tombeau des saints apôtres, nous avons demandé au Souverain Pontife qu'il daignât nous faire entendre sa voix et nous convoquer avec son autorité paternelle à la prière pour l'Angleterre.

Nos vœux ont été exaucés, si nous osions le dire, au-delà de nos espérances par le Bref apostolique du 23 août, que nous publions aujourd'hui.

Comprenons bien, dit Léon XIII, que nos efforts seront vains si la grâce divine n'y donne l'efficacité. Nous n'avons jamais cessé de la demander au plus intime de notre coeur et nous n'avons pas négligé de faire adresser à Dieu par l'Eglise entière des prières ferventes dans le même but. Mais, continue le Saint-Père, nous voulons ajouter quelque chose de plus à ce que nous avons fait par le passé afin que l'union de prières devienne plus large et plus forte. Nous instituons sous forme d'archiconfrérie une pieuse association qui aura pour but de hâter, surtout par des prières assidues, l'union de l'Angleterre avec l'Eglise romaine. C'est l'institution de cette archiconfrérie que nous vous annonçons aujourd'hui.

Léon XIII a choisi l'église et le sé-

minaire de Saint-Sulpice pour y établir le centre de l'association et il nous fait connaître les motifs de son choix.

La France est voisine de l'Angleterre, et les catholiques des deux nations pourront se communiquer plus facilement leurs pensées pour le succès de cette grande oeuvre de prières. Le vénérable fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice a été animé d'un grand zèle pour la conversion de l'Angleterre et il est juste que ses enfants recueillent l'héritage paternel. La compagnie de Saint-Sulpice dirige un grand nombre de séminaires, non seulement en France, mais en Amérique : on pourra y instituer la pieuse association et la répandre dans les diverses parties du monde.

Ne partagez-vous, N. T. C. F., la consolation que nous éprouvons en écrivant ces choses ? Nous bénissons Dieu qui confie à notre chère France et à la vénérable compagnie de Saint-Sulpice ce nouvel apostolat : il sera beau et consolant de voir les catholiques anglais et français unis pour la propagation du règne de Jésus-Christ dans le monde.

C'est là, N. T. C. F., ce qui rendra grande et confortable pour nos âmes la solennité que nous célébrerons le dimanche 17 octobre, afin d'inaugurer l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Compassion, pour la conversion de l'Angleterre. L'illustre cardinal Vaughan, après avoir célébré le glorieux centenaire de saint Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, viendra prendre part à l'inauguration de la nouvelle archiconfrérie dans l'église de Saint-Sulpice. Il ne sera pas seul ; une députation des religieux, des prêtres, des catholiques anglais l'accompagnera.

Ce sera un solennel hommage que nous offrirons ensemble à Marie dans ce mois béni du Saint-Rosaire.

A ces causes, Le saint Nom de Dieu invoqué, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER

Le Bref apostolique instituant l'archiconfrérie de Notre-Dame de Compassion, sera publié en chaire, avec la présente Lettre pastorale, dans toutes les églises du diocèse, le dimanche 17 octobre.

### ARTICLE 2.

La solennité de l'institution sera célébrée dans l'église de Saint-Sulpice, le même dimanche 17 octobre.

A 10 heures, messe pontificale. A 2 heures et demie, vêpres pontificales, suivies du sermon et du salut du Très Saint Sacrement.

Les fidèles qui se feront inscrire ce jour-là dans l'archiconfrérie pourront gagner une indulgence plénière, en visitant l'église de Saint-Sulpice.

Donné à Paris, en notre palais archi-épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du chancelier de notre archevêché, le 9 octobre, en la fête de saint Denis, premier évêque de Paris et martyr.

FRANÇOIS cardinal RICHARD

Archevêque de Paris.

Par mandement de Son Eminence : A. POUDROUX, Ch. hon., Chancelier.

LEON XIII, PAPE

Pour perpétuelle mémoire

Tout le monde sait que, depuis longtemps, la sollicitude de Notre ministre apostolique a eu pour principal objet de ramener au centre de l'unité catholique les nations chrétiennes qui, par le malheur des temps, en furent séparées jadis, comme des enfants arrachés au sein maternel. C'est sous l'empire de ce désir que, de même que notre pensée s'est portée vers les peuples de l'Orient pour les rappeler à l'union religieuse et qu'à ce grand oeuvre Nous avons consacré Nos soins les plus particuliers, Notre regard s'est tourné aussi vers la Bretagne, vers cette noble nation que tant de titres éclatants recommandent si fort à la bienveillance de l'Eglise romaine. La Bretagne ! c'est vers elle, en effet, que se portent Nos vœux, d'accord en cela avec ceux de tant d'hommes éminents par la sainteté, la doctrine et la dignité, parmi lesquels se distingue au premier rang Paul de la Croix, et avec lui, Olier, le père et législateur de Saint-Sulpice, Ignace Spencer et le cardinal Wiseman.

Nous concevons cette douce espérance que Notre parole sera comme une bonne semence et qu'elle portera un jour ses fruits désirés dans ce pays, que les souvenirs d'un illustre passé rendent justement fier et que les splendeurs présentes de sa gloire et de sa civilisation semblent disposer à toutes les plus belles oeuvres. Sachant bien, toutefois, qu'il n'y aurait aucun fruit à attendre du zèle et de l'activité que l'on déploierait pour cette entreprise, si la grâce divine n'y ajoutait sa force et son secours, Nous n'avons jamais cessé de l'invoquer du plus intime de Notre coeur,

et Nous n'avons pas manqué non plus de faire adresser à Dieu, par l'Eglise entière, des prières ferventes dans le même but.

Mais Nous voulons aujourd'hui ajouter quelque chose de plus à ce que Nous avons fait par le passé, et, pour que cette union de prières devienne plus large et plus forte, Nous instituons, sous forme d'Archiconfrérie, une pieuse association, qui aura pour but de hâter, surtout par des prières assidues, l'union de l'Angleterre avec l'Eglise romaine. Et, dans cette oeuvre de piété, Nous avons, d'une certaine façon, pris Nous-même les devants. Dans les Lettres, en effet, que Nous avons, il y a deux ans, adressées aux Anglais pour y traiter la grande affaire de l'unité chrétienne, Nous ne Nous sommes pas contentés de solliciter pour nos frères d'Angleterre tous les offices de la prière et particulièrement la récitation de la Salutation angélique ; mais Nous avons ajouté à nos Lettres mêmes une oraison spéciale à la Très Sainte Vierge, qui, enrichie d'indulgences, vient, dans les statuts ou règlements dressés en neuf chapitres pour cette nouvelle Archiconfrérie, d'être proposée à la récitation de ses membres.

Cette association ou Archiconfrérie, destinée à embrasser tout l'univers catholique, Nous l'établissons à Saint-Sulpice, afin que, de ce point central, d'autres confréries se répandent dans toute la vigne du Seigneur, comme des ruisseaux dérivant d'une source abondante. Et si Nous avons choisi la maison de Saint-Sulpice pour siège de cette société, c'est, d'abord, parce que la France, par son voisinage avec la Grande-Bretagne, a plus de facilité pour entretenir avec elle les communications qui pourront être opportunes et utiles ; c'est, ensuite, à cause du zèle ardent dont le fondateur de la Compagnie de Saint-Sulpice, Olier, ne cesse de brûler au milieu de ses disciples pour la réconciliation de l'Angleterre avec l'Eglise romaine ; c'est enfin parce que la diffusion dans presque toutes les parties du monde donne à cette même congrégation le moyen d'établir chez toutes les nations d'autres confréries du même genre. Car il Nous importe extrêmement, comme, d'ailleurs, la chose même le demande, que cette pieuse association se propage au loin et au large ; et c'est le motif pour lequel Nous exhortons vivement tous les catholiques, qui, non seulement en France, mais dans l'univers entier, ont à coeur les intérêts de la religion, à lui donner leurs noms.

A ces causes, et, ayant soin, pour le cas où ceux que concernent nos lettres auraient encouru n'importe quelle excommunication, interdit, ou autres sentences, censures ou peines ecclésiastiques, portées de quelque manière ou pour quelque cause que ce soit, de les absoudre, tous et chacun, en vue seulement de l'objet présent, et de les déclarer absous, Nous érigeons, de par notre autorité apostolique et en vertu des présentes lettres, et Nous instituons dans la maison de Saint-Sulpice et sous le patronage de Notre-Dame de Compassion, une archiconfrérie de prières et de bonnes oeuvres pour le retour de l'Angleterre à la foi catholique. Et cette archiconfrérie, Nous la plaçons tout d'abord sous les auspices et la protection de l'auguste Mère de Dieu, "dont l'Angleterre est la dot" ; et Nous lui désignons, après elle, comme célestes patrons, saint Joseph, son très chaste époux, saint Pierre, le prince des apôtres, sous la protection duquel fut placée l'Angleterre, et enfin l'évêque saint Augustin, en l'honneur de qui se célèbrent de si grandes fêtes, au moment où s'achève la treizième période séculaire depuis que, le premier, il apporta à la Grande-Bretagne, avec la foi catholique, les secours du salut éternel.

Quant aux présidents, directeurs et associés, présents et futurs, de l'archiconfrérie, Nous leur octroyons et accordons à perpétuité, et en vertu de la même autorité, la faculté, le pouvoir et le droit d'agrérer les autres confréries de même nature et de même nom existant dans tout le monde catholique, en se conformant toutefois à la Constitution du Pape Clément VII, Notre prédécesseur, et aux autres ordonnances apostoliques réglant cette matière, et de leur communiquer toutes les indulgences accordées à l'archiconfrérie et qui sont communicables.

Ces indulgences, Nous les réglons de la façon suivante :

Indulgence plénière que les associés peuvent gagner : 1o le jour de leur entrée dans l'archiconfrérie ; 2o à l'article de la mort ; 3o aux deux fêtes de Notre-Dame de Compassion, dont l'une se célèbre au temps du Carême, et l'autre au mois de septembre ; et pareillement aux fêtes de saint Joseph, époux de la Bienheureuse Vierge Marie, de saint Pierre, apôtre, et de saint Augustin, évêque, patron de l'Angleterre ; 4o au jour de la réunion mensuelle dont il est question dans l'article 9 des statuts ou règlements ;

Indulgence partielle de cinquante jours, à gagner une fois par jour, que Nous accordons aux associés qui réciteront pieusement la Salutation angélique, ainsi que cela est indiqué dans l'article 4 des statuts ou règlements de l'archiconfrérie.

Ces Indulgences, soit plénières, soit partielles, peuvent, toutes et chacune, être appliquées par les associés, s'ils le désirent, à la purification et au soulagement des âmes du Purgatoire.

Nous décidons que ces présentes Lettres sont et demeureront valables, fermes et efficaces, qu'elles obtiendront et sortiront leurs effets plénières et complets, profitant pleinement, en tout et pour tout, à ceux qu'elles concernent et qu'elles pourront concerner à l'avenir ; et qu'ainsi devra être jugé et défini, en tout ce qui précède, par tous Juges ordinaires et délégués, déclarant nul et invalide tout ce qui pourrait, par n'importe qui, scient ou non, et par quelque autorité que ce soit, être tenté en sens contraire ;

Nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, et toutes autres choses qui pourraient être contraires, même celles qui requièrent une mention spéciale et individuelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 août 1897, la vingtième année de Notre pontificat.

Signé : ALOSIUS, cardinal MACGHL.

Lien du sceau.

## Une bombe et plusieurs boulets

### Trouvés près du Château Frontenac

Hier, en continuant les travaux d'excavation, au Château Frontenac, les ouvriers ont trouvé une bombe et plusieurs boulets, rongés par la rouille, mais pas suffisamment pour empêcher de distinguer des fleurs de lys en relief, attestant ainsi leur authenticité.

Comme on le sait, jadis à cet endroit, se trouvait bâti le château St-Louis.

La nouvelle de cette trouvaille n'a pas tardé à se répandre dans le monde des antiquaires et plusieurs ont fait application pour acheter ces objets.

Le Musée North, de New-York, et M. J. V. Grenshields, de Montréal, demandent chacun un boulet, à n'importe quel prix.

## La catastrophe de Garrison

### N'est pas l'œuvre d'un criminel

Poughkeepsie, N. Y., 9.—Les commissaires d'Etat pour les chemins de fer et quelques experts ont fait, hier, une visite d'inspection sur le New-York Central, près de Garrison, où s'est produite la catastrophe du 21 octobre.

La théorie que cette terrible catastrophe aurait été produite par une explosion de dynamite, a été complètement abandonnée. On en est venu à la conclusion que le désastre a été causé par un éboulement pur et simple et que le terrassement sur lequel la voie était placée, a été miné par les grandes marées.

## EXPLOSION D'UNE BOUILLIÈRE

### 3 hommes tués et 7 blessés

Stoneboro, Pa., 9.—La bouillière des usines de la Mercer Iron and Coal Co., a fait explosion, ce matin. Trois hommes ont été tués et sept blessés.

## Tentative de suicide

### Un homme se coupe la gorge

Ottawa, 9.—James Willen, employé à la scierie Thackray, rue Sparks, a tenté de se suicider en se coupant la gorge avec un couteau de poche.

Killeen n'était pas dans une santé très florissante depuis quelques semaines et il s'imaginait que chacun le suivait pour avoir son argent.

Vers six heures, Mme Killeen avertit son mari qu'il était temps de se lever pour aller à l'ouvrage. Killeen répondit qu'il était debout et qu'il s'appretait à descendre. Voyant qu'il retardait, Mme Killeen monta et constata que Killeen s'était fait une blessure de deux pouces à la gorge, la pointe du couteau ayant touché à la voie respiratoire. Killeen est père de deux enfants.

# L'abbé Victor Charbonnel

## Son apostasie est complète. — Les causes de sa chute

Nous avons aujourd'hui le triste document de la défection (il faut dire maintenant l'apostasie) de celui qui fut l'abbé Charbonnel. C'est la lettre qu'il a adressée à S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, pour lui annoncer sa décision.

Elle est lamentable, cette lettre. Sans un remords, sans un accent de tristesse, ce prêtre, qui a prêché l'Evangile, qui de ses mains sacrées a offert tant de fois le saint sacrifice de la messe, déclare au chef de l'Eglise de Paris qu'il n'est plus du clergé, qu'il n'est plus de l'Eglise.

Les motifs de sa sortie de l'Eglise sont ceux d'une espèce de transfuges qui a existé de tout temps, mais qui menace de se multiplier aujourd'hui. Il y a toujours eu des esprits inquiets, tourmentés, à qui la simple foi ne suffisait pas, ou qui, trop affectés des imperfections qu'ils croyaient voir dans l'Eglise, ont cherché un autre christianisme que celui de la tradition, une autre religion que celle du dogme catholique.

M. l'abbé Charbonnel était de ceux-là. Il s'est cru appelé, avec quelques autres, à doter le monde d'un catholicisme moins routinier, moins intolérant, plus libéral, plus moderne que celui de l'Eglise romaine.

Rejetant du même coup le dogme et l'autorité, il a voulu se faire un christianisme personnel, qu'il appelle le christianisme intérieur, où l'homme est à lui-même sa lumière et sa croyance, et en même temps un christianisme accommodé à toutes les opinions, à toutes les erreurs du libre examen, à tous les systèmes religieux de l'humanité.

Les clartés et les tranquillités de la foi ne convenaient plus à son âme agitée. Il s'est épris d'un vague idéal religieux, consistant dans la libre initiative, dans la recherche, dans la lutte intime, dans l'activité de la conscience, et c'est là qu'il a cru trouver la vie et la forme religieuse à son état le plus pur.

Ce christianisme moral, il s'est flatté de le faire prévaloir sur la vieille orthodoxie catholique, faite de routine et d'intolérance, en la remplaçant par un christianisme élargi et renouvelé, plus conforme à l'idéal religieux et intellectuel des nouvelles générations.

L'idée d'un congrès des religions à Paris répondait à son but. Là, dans la réunion de toutes les Eglises, de toutes les confessions religieuses, de tous les cultes, se fit solennellement posé devant le monde le problème de l'égalité des consciences religieuses, de l'équivalence des croyances confessionnelles et des cultes sacrés. Là, se fit affirmé le principe de la tolérance ou plutôt de l'universelle indifférence religieuse. Et tel eût été le point de départ de ce christianisme nouveau, tout intérieur, tout moral, destiné à englober toutes les croyances, toutes les sectes, dans une seule et même religion de la conscience et de l'idéal, à l'exclusion de tout dogmatisme et de tout culte formel.

L'apostasie de M. l'abbé Charbonnel se rattache à l'insuccès de son projet d'un congrès des religions, qui était le pivot de son nouveau système religieux. C'est ainsi qu'il l'explique lui-même dans des communications faites à la presse.

Devant les déclarations de ce prêtre transfuge, il paraitra doublement fâcheux qu'il ait été encouragé dans son chimérique et mauvais projet par des adhésions qui n'ont fait que rendre ensuite plus amères les déceptions qu'il a éprouvées, lorsque l'orthodoxie et la prudence, si gravement méconnues par ses approbateurs du clergé et de la presse catholique au service de la démocratie chrétienne, eurent repris leurs droits.

Mieux éclairé, dès le principe, sur le caractère de son projet, désabusé d'une entreprise où il avait tant d'illusions et de périls, M. l'abbé Charbonnel aurait peut-être compris encore, à ce moment, qu'il était dans une voie dangereuse, et il aurait pu renoncer, devant un désaveu unanime, à chercher un autre christianisme que celui de l'Eglise.

Une grande part de la responsabilité de sa triste chute retombe sur ceux qui l'ont soutenu et lancé, au lieu de le retenir, et qui entretenaient les esprits dans cette funeste idée que l'avènement de la démocratie chrétienne exige un renouvellement de la doctrine et de la pratique catholique, et que pour aller au peuple il faut suivre des sentiers nouveaux, dire des choses nouvelles, propager un Evangile nouveau.

Qu'ils s'en accusent, ceux qui ont pu contribuer inconsidérément à cette lamentable chute !

ARTHUR LOTH.

# Les conversions en Angleterre

Un rédacteur du "Gaulois," à l'occasion des fêtes d'Arles, a eu un entretien avec S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster. Voici un passage assez important de cette conversation :

J'aborde Son Eminence, en lui demandant son impression sur les fêtes qu'elle vient de présider.

J'en suis enchanté, me répond le cardinal. L'accueil empressé de votre population, l'affluence constante aux offices, le recueillement qui n'a cessé d'y régner me touchent profondément. Et, ce qui double ma satisfaction, c'est que la portée de ces fêtes dépasse de beaucoup l'enceinte de cette ville ; déjà, le mois dernier, la présence des délégués de l'Eglise d'Arles à nos cérémonies de Londres et de Ramgate a produit en Angleterre une grande et salutaire impression.

Les fêtes que nous venons de célébrer y raviveront cette impression. Elles sont le signe manifeste, la preuve sensible de la filiation apostolique de l'Eglise catholique d'Angleterre. Nous sommes bien les héritiers directs, les continuateurs de saint Augustin, puisque nous sommes reconnus comme tels, dans les lieux mêmes où l'apôtre de l'Angleterre reçut l'onction épiscopale, accueillis en cette qualité par le successeur de celui qui le consacra évêque, par les descendants de ceux qui furent les témoins de son sacre. Cette démonstration par les faits ne peut manquer d'impressionner nos anglicans et de favoriser leur retour à la communion catholique.

— On a pu espérer un instant que les anglicans opéreraient en bloc ce retour ?

— En effet, mais cela n'est pas possible et nous ne devons pas le regretter, car si l'Eglise anglicane rentrait aujourd'hui dans le sein de l'Eglise catholique, on pourrait craindre que beaucoup des conversions ainsi opérées ne fussent précaires et fragiles. Les conversions nous donnent beaucoup plus de garanties en se produisant individuellement. Pour revenir au catholicisme, un protestant anglais doit surmonter tant d'obstacles, faire tant et de si grands sacrifices que la sincérité et la solidité de sa foi ne peuvent être révoquées en doute.

— Le nombre des conversions est-il considérable ?

— D'après nos dernières statistiques, il varie entre six ou sept cents par mois. Si ce chiffre paraît peu élevé relativement à la population, il faut se dire qu'une seule conversion en prépare beaucoup d'autres. Dès à présent, il n'y a pas une seule famille anglaise qui, de près ou de loin, ne compte un catholique parmi ses parents ou ses alliés, et c'est ainsi que les préjugés contre le catholicisme diminuent de jour en jour.

— Votre Eminence a prononcé des paroles de sympathie pour notre pays qui nous ont beaucoup touchés.

— C'est qu'en effet j'aime beaucoup la France. Elle a tant fait de tout temps pour les catholiques anglais que je serais ingrat si je pensais autrement. Personne plus que moi ne souhaite sa grandeur et sa prospérité.

— D'ailleurs, les sympathies pour la France sont universelles en Angleterre. Aussi suis-je péniblement affecté, lorsque je rencontre en France des préjugés ou même des animosités contre mon pays. On est bien ombrageux chez vous. On suspecte trop souvent l'Angleterre, on lui prête trop légèrement de noirs projets. Je vous assure cependant, que je n'ai jamais rencontré chez les hommes qui dirigent la politique anglaise la moindre hostilité contre les Français.

— Bien au contraire, on n'a que de la sympathie pour eux et l'on exprime bien souvent le regret que ces sympathies ne soient pas partagées comme elles devraient l'être. Ces nuages ne sont que passagers ; ils se dissiperont d'eux-mêmes. Il faut le désirer, non seulement pour nos deux pays, mais pour le monde entier.

— L'Angleterre et la France marchant d'accord peuvent faire tant de bien dans le monde !

— S'il existe, en effet, en France certains préjugés contre l'Angleterre, rien n'est mieux fait pour les détruire que la présence parmi nous de personnages tels que Votre Eminence, si ce n'est le langage qu'elle daigne me tenir. Aussi lui demanderais-je la permission de le rendre public.

— Je vous l'accorde bien volontiers.

### PROFESSION RELIGIEUSE A NICOLET

Il y a eu, jeudi dernier, une cérémonie religieuse imposante au couvent des Sœurs Grises. Plusieurs jeunes filles se sont consacrées au Seigneur. Un sermon de circonstances a été donné par Mgr Gravel évêque de Nicolet.

Mlle Emelida Gélina, fille de M. Carolus Gélina, d'Yamachiche et nièce de Mgr Gélina, V. G., a pris l'habit religieux, ce jour-là.

# Savoir une chose à fond

Non, ami lecteur, il ne s'ensuit pas que vous comprenez une chose parce vous l'avez étudiée. Vous avez à ressasser continuellement cette même chose afin qu'elle s'imprime bien dans votre esprit. Pour reconnaître un homme "instantanément", en quelque lieu que ce soit, ou sous un déguisement quelconque, pour que vous le reconnaissez si subitement il faut que vous le connaissiez aussi intimement que vous connaissez les dix doigts de vos mains.

Il en est de même pour savoir une vérité. Une connaissance superficielle ne suffit pas. Il vous faut la manier en tous sens, à droite à gauche, en haut en bas, par devant par derrière, la peser et soulever, la démonter et la remonter, en un mot vous devez vous familiariser avec elle autant qu'un bon fumeur le fait avec sa pipe. Moi, de mon côté, je tiens absolument à ce que vous sachiez une certaine vérité, c'est pourquoi je la mets constamment sous vos yeux, sous une forme ou sous une autre, en une série d'articles de journaux ou brochures et cette vérité concerne tout simplement votre propre santé. Veuillez excuser mon apparente vanité si j'ose vous dire que la lecture répétée de mes humbles écrits vous sera plus profitable que ne le serait celle de tous les romans ou de tous les traités politiques ou historiques qui ont paru dès le commencement de ce siècle.

Par exemple, tâchez donc de découvrir pourquoi Mrs. Thompson, qui habite Grimsby, en Angleterre, a erré en tâtonnant dans l'obscurité pendant quatre longues années, en proie à la douleur, tant qu'elle aurait pu tout aussi bien jouir de la santé et du bonheur pendant tout ce temps-là.

J'avais en outre des renvois et des crampes de l'estomac qui me faisaient si souffrir qu'un jour je fus obligé de quitter l'Église pendant l'office religieux. Il me semblait que je m'aurais d'annihilation, et je n'avais pas plus froid si on m'y avait mis un gros morceau de glace. Malgré tout, les douleurs que je prenais je m'enrhumais continuellement. Je devins d'une extrême faiblesse et j'étais en même temps si nerveuse et si impressionnable que le sommeil me manquait pour me rendre et le repos et les forces.

— Les jambes me faisaient tellement souffrir que je ne pouvais plus m'en servir, ce qui m'obligea à rester continuellement couchée. En un mot voilà l'état dans lequel je fus pendant quatre ans. Je consultai un médecin et je pris beaucoup de médicaments, mais rien ne me soulagea. Certains jours il me semblait que j'allais mieux, mais cela ne durait pas, et je retombais bientôt dans un état pire qu'auparavant comme le temps qui change du beau à l'orage.

Enfin, un grand changement s'opéra, grâce à la lecture d'un petit livre que quelqu'un avait laissé chez moi ; je lus la description du Sirop curatif de la Mère Seigel et des grands services qu'il avait rendus à de nombreuses personnes qui avaient été atteintes du même mal dont je fis l'essai et après en avoir pris quelques doses j'ai éprouvé un bien-être extraordinaire. Je me remis à manger avec appétit et mes aliments ne me faisaient plus souffrir. Il me semblait renaître à la vie. J'étais comme une personne qui se serait égarée dans une forêt et qui aurait enfin retrouvé son chemin. Je continuai à prendre du Sirop jusqu'à ce que je fusse complètement rétablie. Depuis ce temps-là je ne manque jamais, au moindre malaise, de prendre quelque dose de la Mère Seigel qui me remet tout immédiatement. (Signé) (Mrs.) Mary Ann Thompson, 8, Duncombe Street, Freeman, Street, Grimsby (Angleterre), le 7 mai 1895.

Si le lecteur pouvait seulement se souvenir, de manière à ne plus oublier, que tous les symptômes dont souffrait Mrs. Thompson n'étaient rien autre que les signes de la dyspepsie ou indigestion chronique, alors il n'aurait plus besoin que je le lui repète à satiété. Puisque la mémoire est si fugitive je vous conseille fortement de continuer à lire ces articles et même le petit livre dont parle Mrs. Thompson. Il abonde en renseignements utiles. Demandez-le au premier pharmacien venu, il vous le donnera gratis.

# LA CATASTROPHE DE ST-TITE

## Enquête du coroner

St-Narcisse, 5.—L'enquête du coroner L. H. Paquette, sur ce pénible accident n'a révélé aucun fait nouveau. Le train mixte allait à toute vitesse quand le mécanicien aperçut un troupeau de bêtes à cornes se dirigeant sur la voie. Il était trop tard pour stopper et le convoi fit une trottée à travers les bestiaux. Il y avait en avant de la locomotive des wagons plate-formes qui furent précipités en bas du promontoire. Le chauffeur Emile Perrault fut tué dans l'accident. Le mécanicien Donat Gernam, de Ste-Tite, le conducteur du train mixte No 1, et le Dr Emile Lacourcière ont comparu à l'enquête. Après l'audition de leurs témoignages le jury a rendu un verdict de mort accidentelle, sans imputer du blâme à qui ce soit.

# LE KLONDYKE

## Une ligne de tramway par le défilé de White

## Les vivres expédiés par le major Walsh

Skagway, 21 via Victoria, C. A. 4— Avant hier, sont arrivés de Dawson deux hommes venus par le chemin de Dalton. L'un d'eux nommé Burns, était entré au Klondyke en juillet dernier par le défilé de White avec quelques bestiaux qu'il avait embarqués sur des bateaux pour leur faire descendre le fleuve, sans subir de pertes. Burns et son compagnon sont allés à Juneau, aujourd'hui.

Les derniers approvisionnements que l'expédition a trouvés à cette extrémité de la route du défilé de White au camp de la police montée, ont été expédiés jeudi 19 octobre, dix jours après notre arrivée à Skagway.

Près de vingt-quatre mille livres de provisions ont été expédiées ainsi. Le reste des vingt tonnes de provisions apportées par le "Quadra" avait été expédié le 18 du camp au Mouton par le défilé de Chilcoot. Le major Walsh et l'inspecteur Wood avaient cent soixante-trois hommes employés aux transports sur le chemin du Lac Lindeman.

Vingt tonnes d'approvisionnements ont été transportées par le défilé de Chilcoot en une semaine. C'est là un record nouveau qui parle beaucoup en faveur de l'énergie et de l'habileté de ceux qui dirigent les transports.

Un sauvage du nom de "Telegraph Creek Mike" avait entrepris de transporter sur son dos la pièce la plus lourde du canon Maxim, pesant cent six livres. Il s'est couché sur le sol pendant qu'on attachait la pièce sur son dos. C'était un lourd fardeau, très incommode à porter. Mike était incapable de se lever avec. On l'a aidé à se mettre sur pieds et il a porté sa charge jusqu'au sommet; la distance est de vingt milles.

## LE TRAMWAY DU DEFILE DE WHITE

Une compagnie dont M. H. E. Bartin, de Portland, Oregon, est l'un des promoteurs, a commencé le 18 octobre, les travaux pour la construction d'une ligne de tramways tirés par des chevaux, entre Skagway et le sommet du défilé de White. Si on peut obtenir la coopération des Canadiens, cette ligne sera poussée jusqu'au lac Bennett.

M. H. C. Ash, un autre promoteur, est parti d'ici l'autre jour pour Portland avec les papiers nécessaires à l'incorporation de la compagnie sous la loi de l'Oregon. Les statuts consolidés de l'Oregon de 1884 ont été faits applicables à l'Alaska et à ce district. Bien que depuis cette époque un grand nombre de ces statuts aient été rappelés, ce district n'a jamais été soustrait à la législation de l'état.

M. Batin, qui réside à Skagway en qualité d'agent de l'Alaska Pacific Express, Co., dit que tout l'argent nécessaire à la construction de la route est prêt. Le directeur des travaux est M. E. A. Webster, un canadien de naissance, puisqu'il est originaire de St-Thomas Ont. Il se propose de construire une voie de trois pieds et demi de largeur, dont les rails reposent sur des dormants formés de gros billots. Sur ces billots sera posé entre les rails et parallèlement à ces derniers un pavé convenable pour le pied des chevaux. Il y a suffisamment de bois le long de la route.

M. Webster dit qu'il existe une route semblable en Pennsylvanie. Celle du défilé de White sera posée sur la neige et on pourra l'utiliser vers le mois de février ou le mois de mars.

Quand le printemps aura fondu la neige on fera les réparations nécessaires pour empêcher la voie de se détériorer.

Des écuries seront construites le long de la route, surtout aux endroits difficiles ; on y prendra les chevaux nécessaires pour tirer les charges trop lourdes.

Les routes de chars seront en fer. M. Batin pense que les approvisionnements pourront être déchargés des navires directement dans ces chars et transportés sans transbordement jusqu'au lac Bennett.

Une femme de Montréal vient de recevoir la lettre suivante de son mari, qui est parti pour le Klondyke :

Les Prairies,

5 milles au nord de l'extrémité de White Pass.

5 octobre 1893.

Il y a déjà longtemps que j'ai eu l'occasion de vous écrire, et je saisis avec bonheur celle qui se présente aujourd'hui. Il y a plus d'un mois que je cherche une

enveloppe et une feuille de papier, et ce n'est qu'aujourd'hui, où je me retrouve en possession de ma malle, que je puis vous écrire. Vous nous croyiez sans doute à Dawson City, et je vous assure que je suis moi-même fort désappointé de n'y être point encore.

La dernière fois que je ai écrit, j'étais au lac Bennett, où nos provisions devaient nous rejoindre dans trois ou quatre jours. Nous attendimes quinze jours et nous serions morts sur place si trois de nos compagnons n'avaient eu le courage d'aller chercher quelques provisions. Pendant ces quinze jours d'attente, nous avons construit un vaste lathéon que nous avons refusé de vendre pour la jolie somme de 1,200.

Il y a environ deux milles chevaux morts sur la route que nous suivions en ce moment. Ils gisent par groupes, par douzaine, aux endroits difficiles. Les tempêtes sont en effet terribles et nous attendons qu'elles se calment pour décider quoi que ce soit.

Les cours d'eau commencent à se congeler et nous espérons que bientôt nous pourrons inaugurer les trains de chiens. Quoiqu'il arrive, nous ne serons pas à Dawson avant un prochain.—Vous ne vous faites pas d'idée de la valeur de l'argent en ces parages. Un chaland qui se vendrait à Montréal \$15 se vend ici \$250 ou \$500. Personne n'a pu se loger dans ces hôtels à moins de \$10 par jour.

Tout le monde est cependant en parfaite santé ; nous avons eu des froids terribles, mais aujourd'hui et hier furent très beaux. Nous ne pourrons descendre la rivière cette année ; nous allons de suite bâtir une cabane au lac Bennett et nous y passerons l'hiver. Je suis fort désappointé de ce retard.

# Encore un accident à Lévis

## Deux hommes se font b'esser

## L'un d'eux est en danger de mort

Hier après-midi, vers les cinq heures, un pénible accident, qui pourrait avoir un résultat fatal, pour l'une des victimes, est arrivé à la Pointe-Lévis.

La vapeur "Acadian," débarque actuellement du charbon pour la compagnie du Québec Central.

Or, hier soir, pendant qu'on déchargeait du charbon, le baril s'est décroché et est tombé dans la cale, frappant un nommé David Pouliot, du faubourg St-Jean, et un nommé Savard, de Lévis. Pouliot s'est fait fracturer sept côtes, tandis que Savard n'a été frappé que par le charbon ; cependant il porte à la tête une blessure de trois pouces. Pouliot a été traversé immédiatement à Québec et l'ambulance appelée sur les lieux l'a transporté à l'Hôtel-Dieu. Tout espoir n'est pas perdu pour conserver la vie à M. Pouliot, mais la guérison est bien difficile.

# Un combat homérique

## Un Canadien aux prises avec un ours

Un canadien de Winooski Vermont, nommé T. Toupin, en revenant de la chasse, ces jours derniers, fit la rencontre d'un jeune ours qu'il eut bientôt fait d'ajuster et d'abattre. Mais il venait à peine de décharger son arme qu'une ourse de belle taille se présentait à lui en rugissant. Impossible de songer à fuir, car le fauve l'eût bientôt rejoint. Inutile aussi, pour le malheureux Toupin, de songer à recharger son arme, car il n'en avait pas le temps. Il prend donc un parti désespéré. S'enveloppant le poing gauche dans son gilet, il court au-devant de l'ours et lui plonge son bras ainsi protégé jusque dans la gorge, pendant que d'une main nerveuse il dégage un long couteau de chasse qu'il porte à sa ceinture. La lutte dure à peine quelques secondes ; le fauve labouré la terre de son sang. Il était temps, car le brave canadien était déjà presque épuisé lui-même, et par la perte de son sang et par la force avec laquelle le fauve lui tenait le bras gauche enserré dans ses mâchoires. Il n'est pas certain que Toupin conserve l'usage de ce bras.

# ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

## Deux locomotives mises en pièces

Toronto, 5.—Un train de fret venant de l'ouest est venu en collision hier avec une locomotive faisant le service d'accouplement à Havelock. Les deux locomotives ont été mises en pièces. Le serrefrein Copp et le chauffeur Curtis ont été légèrement blessés. Le mécanicien Hatton a reçu de graves blessures qui font craindre pour sa vie. Sept wagons ont été sérieusement endommagés. Par suite de cet accident, les convois de Toronto et de Montréal ont subi deux heures de retard.

## Les fonctionnaires publics

### Qu'en disent deux bons libéraux

Deux marchands de la rue Saint-Jean sont à prendre la partie de cartes chez un ami, et ne tardent pas à faire intervenir dans leur conversation, après la partie terminée, un sujet tout à fait politique et qui est d'une grande actualité. Ils appartiennent tous les deux au parti libéral, mais ils n'ont pas les mêmes opinions sur les employés publics—c'est le sujet du dialogue qu'on va lire.

LEON.—Que dites-vous de la razzia que nos gouvernants, nos amis politiques, font des employés publics conservateurs ?

ELZEAR.—Je n'en dirai toujours pas de bien.

LEON.—Comment cela ! Vous ne voulez pas qu'on place les libéraux ?

ELZEAR.—Je n'ai aucune objection à cela, au contraire ; mais il ne faut pas commettre d'injustice envers des employés conservateurs qui ont toujours fait leur devoir et qui n'ont jamais pris part à nos luttes politiques.

LEON.—Ah ! vous êtes devenu bien scrupuleux.

ELZEAR.—Ce n'est pas le scrupule, mais la conscience d'un honnête homme, qui me fait parler ainsi. La charité chrétienne doit passer avant l'esprit de parti, et c'est tout le contraire que vous faites lorsque vous jetez, sans raison aucune, une pauvre famille sur le pavé. Que cette famille soit conservatrice ou non, elle n'en souffrira pas moins de la faim, et ces souffrances, qui en sera responsable ? La personne ou les personnes qui auront intrigué auprès du gouvernement pour faire destituer injustement le chef de famille.

LEON.—Ma foi, j'admire votre philanthropie, mais je ne puis la mettre en pratique comme vous. Les libéraux sont au pouvoir, et il faut qu'ils récompensent leurs amis.

ELZEAR.—Oui, je concède que nous devons récompenser nos amis, mais sans commettre pour cela aucune injustice envers le prochain. Dans cet octroi des récompenses, il y a une distinction à faire : une vacance se produit dans le service civil, alors il est tout naturel que ce soit un de nos amis qui remplisse cette vacance ; mais vous prenez un conservateur et vous le mettez à la porte pour la seule raison qu'il ne partage pas vos opinions politiques dans son for intérieur—il n'a jamais fait de cabale, il n'a jamais fait de discours en public, il n'a jamais assisté aux assemblées politiques comme un partisan acharné—et vous remplacez ce conservateur par un libéral. Dans ce dernier cas, vous commettez une grande injustice envers cet homme, et la religion nous impose l'obligation de réparer le mal que nous lui avons causé. La restitution s'impose ici comme dans une question de vol.

LEON.—Votre raisonnement a lieu de me surprendre, parce que c'est la première fois que je l'entends faire par un libéral, mais il me paraît très logique.

ELZEAR.—Malheureusement, on se garde bien d'en faire l'application ; et tous les jours, les gazettes enregistrent des destitutions qui me font frémir d'horreur, parce je sais comment on bâcle les affaires dans ces cas-là. Je vais vous en donner une idée. Sans vantardise, le parti libéral ne considère comme un de ses chefs au faubourg Saint-Jean, et c'est pour cette raison qu'un grand nombre de nos amis viennent me trouver pour obtenir des faveurs du gouvernement de Québec. Parmi les solliciteurs, j'en remarque plusieurs qui n'ont pas le cœur à la bonne place. Un jour, je reçois la visite d'un employé public, et, sans aucun détour, il me demande d'insister sur la destitution immédiate d'un de ses confrères, un fonctionnaire du Département des Terres de la Couronne. Quel est le nom de cet employé ?—Un tel.—Pour quelles raisons voulez-vous le faire mettre à la porte ?—Parce que c'est un conservateur.—Vous n'avez pas d'autres raisons à alléguer ?—Non, mais on dit qu'il est acharné dans ses opinions.—Je connaissais très bien celui dont son ennemi demandait la destitution, et je savais parfaitement qu'on ne pouvait pas lui reprocher autre chose que d'approuver la politique des conservateurs. Alors je regardai mon interlocuteur dans le blanc des yeux et je lui répondis : « Comment ! c'est vous, un employé public, qui venez me demander de faire jeter sur le pavé un de vos collègues, un père de famille, vous un libéral qui avez toujours été maintenu à votre poste par

les conservateurs, lorsque vous passez votre temps à vilipender le gouvernement, sur la rue, publiquement, dans tous les magasins du faubourg ! Votre conduite est indigne, et vous devriez rougir de honte.

Ce vil délateur reçut ce lourd pavé en plantant l'échine comme un chien qui reçoit une volée de coups de fouet. Il se retira aussitôt en faisant une courbette, et je ne l'ai plus revu. Auparavant il venait tous les jours m'importuner dans mon magasin.

LEON.—Dans les cas de destitutions qui ont eu lieu jusqu'à présent, on n'a pas agi d'après des données comme celles que vous venez d'exposer. Autrement, je serais de votre opinion.

ELZEAR.—Tous les cas de destitutions sont entachés d'injustice, et je vous prierais de me citer un seul exemple où l'amour du bien public soit le mobile de la conduite de nos gouvernants.

LEON.—Vous comprenez que je ne suis pas toujours au courant de ces questions de patronage.

ELZEAR.—Il ne faut pas une longue étude pour être au fait de la machine gouvernementale. Prenez un journal quelconque, suivez-le attentivement et vous connaîtrez bientôt les motifs qui font agir nos hommes politiques. Par exemple, un jour vous lirez dans ce journal qu'un tel fonctionnaire public a été démis pour cause d'économie—c'était un conservateur,—et le lendemain ou deux jours plus tard, votre gazette annonce que la place laissée vacante par cette odieuse destitution est remplie par deux autres créatures du parti libéral.

LEON.—Vous avez raison ; j'ai constaté ce fait à propos des employés du palais de justice de Montréal où le gouvernement Marchand a mis sur la rue un grand nombre d'employés conservateurs pour les remplacer par un plus grand nombre de libéraux. Et c'est l'économie qu'on avait invoquée pour justifier ce balayage. Je conviens avec vous que ce n'est pas juste, et que cette injustice n'est pas destinée à rendre le parti libéral populaire dans notre province.

ELZEAR.—Je vous disais tout à l'heure que la charité chrétienne nous faisait une obligation de nous opposer à ces destitutions que la partialité et la haine politique peuvent seules expliquer. Mais il y a encore une autre considération dont il faut tenir compte, et c'est celle-ci : Le gouvernement de la province n'est pas le gouvernement des libéraux, c'est le gouvernement de toute la population, des bleus comme des rouges, et les conservateurs sont taxés comme les libéraux pour maintenir ce gouvernement et toute l'administration des affaires publiques. Par conséquent nos adversaires ont droit de recevoir leur quote-part des faveurs publiques ou, du moins, de continuer à jouir de celles dont ils jouissaient avant notre arrivée au pouvoir. S'il n'y a que les libéraux qui puissent vivre à la crèche du gouvernement, comme on dit dans le public, alors il faudra, pour être logique, que les libéraux seuls soient appelés à subir le fardeau des taxes nécessaires au maintien du gouvernement. D'après l'équité publique, les conservateurs ont autant droit au partage du patronage que les libéraux.

LEON.—Cette considération est très sage, et nos ministres provinciaux ne devraient pas la perdre de vue, car, si les libéraux seuls étaient taxés, je crois que ce serait un cri général de réprobation poussé par nos amis. Je n'avais pas songé à tout cela, mais je m'aperçois que j'étais dans l'erreur sur cette question.

ELZEAR.—Les conservateurs n'ont pas mis nos amis à la porte, lorsqu'ils étaient au pouvoir. Les fonctionnaires libéraux sont restés à leur poste et plusieurs d'entre eux ont été mieux traités que les fonctionnaires conservateurs en recevant des augmentations considérables de salaire.

LEON.—C'est vrai ; je connais deux employés libéraux, et deux chauds, l'un du département du secrétaire provincial et l'autre du département de l'instruction publique, qui achètent à mon magasin et qui m'ont déclaré à moi-même que leur salaire avait été augmenté par les conservateurs.

ELZEAR.—Il y en a bien d'autres qui se trouvent dans le même cas.

LEON.—Nous devrions avertir nos gouvernants de ne pas se laisser guider par ces mesquines considérations de parti dans la distribution des faveurs ministérielles.

ELZEAR.—Je suis heureux de voir que vous avez changé de langage.

LEON.—Vos remarques m'ont entièrement converti, et je voudrais que tous nos amis raisonnassent comme vous venez de le faire. Le règne des libéraux ne serait pas appelé plus tard le règne de l'injustice et de la tyrannie.

ELZEAR.—Sans compter que nous créons un avenir bien sombre pour nos propres amis.

LEON.—Comment cela ?

ELZEAR.—C'est inutile de le cacher, les libéraux ne seront pas longtemps au pouvoir ; car, vous le savez, c'est notre ami François-Xavier qui l'a dit : « Les libéraux sont faits pour vivre dans l'opposition, et non pour gouverner. » Lorsque nos amis seront chassés du pouvoir, qu'arrivera-t-il ? Il est tout naturel de supposer que tous les employés libéraux qu'on aura mis à la place des conservateurs injustement destitués recevront aussitôt leur congé illimité, et qu'ils seront remplacés par ceux qu'on aura chassés sans raison aucune. Cet acte de réparation sera juste et équitable, et moi pour moi, je serai bien prêt à l'approuver ; car il faudra que tôt ou tard l'injustice que nous commettons à l'égard des employés conservateurs soit reconnue et réparée publiquement.

Les situations que nous créons aujourd'hui pour nos amis ne sont pas d'un caractère durable, et l'avenir des employés publics me paraît bien épouvantable. C'est une jeu de bascule que nous voulons faire apprendre à nos enfants, et il sera bien funeste à nos amis eux-mêmes.

LEON.—Ca sera le « tit for tat » adopté sur une grande échelle dans notre monde politique ; je n'en veux pas.

ELZEAR.—Tenez-là, mon ami ; aidez-moi à désabuser nos amis qui sont encore en faveur de ce système inique, et nous finirons par leur faire comprendre que la saine opinion publique veut que la justice ne soit pas bannie de notre machine gouvernementale.

Les deux amis se séparèrent alors, en se promettant bien de surveiller attentivement toutes les destitutions et toutes les nominations du gouvernement Marchand, afin de se rendre compte de leur justice ou de leur injustice.

## L'enseignement du français

### A l'île du Prince-Edouard

« Ce qui nous importe le plus pour le présent, déclare "l'Impartial", de Tignish, c'est d'obtenir une géographie française. Nous avons maintenant une excellente grammaire française ; pourquoi n'arrivons-nous pas à la géographie ? et l'histoire du Canada ? Le français est tenu dans nos écoles, nous avons nos livres de lecture française, nous avons notre inspecteur français ; pourquoi ne pas avoir nos autres livres tout comme les Anglais ont les leurs ? Comme le remarque notre correspondant, nous sommes d'avis qu'il n'en tient qu'à notre inspecteur français qui occupe une position qui le met à même de faire prévaloir nos droits et nous les faire obtenir sans porter ombrage aux autres. Il ne faut jamais perdre de vue que l'enfant français doit commencer à étudier dans la langue qu'il a apprise sur les genoux de sa mère. Soutenir le contraire réclame très peu ou pas du tout de bons sens. »

## Terrible noyade

### Deux enfants se noient sous les yeux de leur père

Bracebridge, Ont., 5.—Un terrible accident est arrivé au pied de la chute Balsam, sur la branche nord de la rivière Muskoka. Cet accident date de lundi, mais la nouvelle n'en est parvenue, ici, qu'hier. Les deux fils de M. William Parker, de Parksville, Edward et George, se sont noyés sous ses yeux. Ils étaient tous les trois à chasser le chevreuil. George Parker en tira et blessa un prède la rivière. L'animal blessé se jeta à l'eau près de la chute. George Parker, qui était à sa poursuite, le suivit. Mais le malheureux jeune homme, portant toutes ses munitions de chasse sur lui, disparut immédiatement sous les flots. Le père Parker, voyant le danger, donna l'alarme à l'autre de ses fils, à Edward, qui n'hésita pas un seul instant et plongea à son tour pour sauver son frère. Son dévouement lui coûta la vie et les deux périrent sans que leur père put leur porter secours.

On peut juger de l'affliction de cet infortuné père, témoin d'une aussi terrible scène. Plus tard, le corps d'Edward Parker a été retrouvé, mais celui de George a probablement été entraîné par le courant. Edward Parker laisse une jeune femme et un enfant en bas âge.

## Les Druses au Canada

On a encore tout frais à la mémoire le récit de l'épouvantable massacre de chrétiens dont les Druses, protégés et même appuyés en certaines circonstances par les soldats turcs, ont été les auteurs, l'an dernier. On évalue à plus de 100,000 le nombre des infortunés Syriens qui succombèrent sous le cimetière du fanatique musulman ou le poignard du Druse. Or, sait-on que Montréal possède dans ses murs une petite colonie de Druses, vivant assez paisiblement sous la protection des autorités municipales ? Voulez-vous en savoir plus sur ce point, un journaliste interrogeait, hier matin, le R. P. Chamy, qui administre avec tout le dévouement apostolique du missionnaire qui a consacré sa vie au service de Dieu et des semblables la petite colonie de Syriens réfugiés à Montréal. Voici la substance des paroles du R. P. Chamy :

« On y a actuellement près de 200 Druses établis à Montréal. On les trouve généralement dans les parties de la ville habitée par les Syriens dont ils ont, du reste, un peu la mine ; ils parlent comme les Syriens, l'arabe, ce qui porte le public à supposer que Druses et Syriens ne font qu'une seule nationalité. »

Ces derniers ne seublent pas les redouter, et je crois qu'ils ont tort. En effet, voler ou assassiner sont pour le Druse œuvre pie. Il n'y a pas de péché en cela, c'est pourquoi n'ayant aucun frein pour les arrêter dans la voie du crime, ils s'y avancent sans autre souci que celui d'éviter d'être privé. Les Druses peuvent donc commettre toutes sortes d'iniquités à Montréal, et malheureusement ce sera le pauvre Syrien qui en portera la responsabilité, vu que c'est lui qui se trouve le plus en évidence. Chaque dimanche je mets mes fidèles en garde contre toute contravention aux lois du pays ; je leur recommande d'éviter tout contact avec leurs ennemis. Craignez vous que la plupart des Syriens de Montréal ont tous, soit un père, soit un frère ou une sœur, soit un parent rapproché morte victimes de la cruauté des Turcs ou des Druses ? Eh bien, malgré cela, il nous arrive parfois, chose incroyable, de les voir cheminer ensemble, ou colportant ensemble. Et pour vous donner une idée de la haine féroce qui anime les Druses contre les chrétiens, je pourrais vous citer une foule de faits. J'ai été moi-même, tout jeune alors, témoin de scènes tellement horribles que j'en frissonne encore. C'était en Syrie ; j'ai vu envahir mon village par une troupe de ces forcenés, le couteau à la main, frappant de droite à gauche sur des femmes et des enfants sans défenses. Le mode de boucherie—car c'est de bouchers ces gens-là—consistait alors à fendre un homme en deux, puis on lui coupait la tête. »

—Mais, fait remarquer le reporter, le calme est aujourd'hui rétabli dans ces contrées de la Syrie ?

« Oui, répond le missionnaire, et savez-vous pourquoi ? parce que le Druse est fatigué de tuer. »

« Chose assez étrange, il y a actuellement à Montréal un « cheik » ou chef de tribu en renom chez les arabes. Il est âgé de 25 ans, porte moustache blonde et a très belle prestance. Or, dernièrement, un Syrien est venu me communiquer la nouvelle que ce cheik avait assassiné son père en Syrie et me demanda que faire. J'allai avertir la justice et il me fut répondu qu'aucune démarche ne pouvait être prise ici pour faire condamner le meurtrier. Ce cheik vit en paix, mais il est très retiré et se montre d'une prudence consommée. Encore une fois, la haine du Druse pour les chrétiens est implacable, imaginez vous qu'à la seule vue d'un chrétien un tremblement convulsif s'en empare. C'est une fureur, une obsession dont il n'est pas le maître. Le Druse croit fermement à la métépsychose, c'est-à-dire à la transmigration d'une âme d'un corps dans un autre. Quand une chassé aux chrétiens est résolue, tous partent en bande et s'élançant à l'improviste sur les villages qu'ils pillent et dont ils massacrent et mutilent tous les habitants. »

La plupart des Druses de Montréal ont fui leur pays pour échapper aux ordonnances du sultan qui les appelle sous les armes, car ils sont forcés de faire leur service militaire. On les trouve, en ville, habitant de noirs réduits sur les rues Saint Paul et Saint Charles Borromée.

## Les trésors du Vatican

Rome, 3.—On a informé dernièrement le Pape de la découverte dans les archives du Vatican d'une soi-disant communication de Ponce Pilate à l'empereur Tibère concernant le crucifiement de Jésus. Sa Sainteté a ordonné une étude sérieuse de ce manuscrit.

Ce document porte la date de l'année 150 et fait allusion à la communication susdite, mais on n'a pas trouvé l'original. D'autres fragments de manuscrits du 3e et du 5e siècle, traitant du même sujet, ont été trouvés dans les archives.

## ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Charlottesville, Va., 5.—Le convoi express du Chesapeake et Ohio en route pour Washington, a déraillé près de Shadwell, à cinq milles d'ici hier après-midi.

Quatre personnes ont été tuées et 17 blessées. Les morts ont été transportés à Charlottesville.

On attribue le déraillement à une défectuosité de la voie. Tous les chars excepté le char réfectoire et le char d'ortoir ont roulé à côté de la voie. La locomotive a été complètement renversée. Le mécanicien Duke s'est trouvé pris sous l'engin où il a été grièvement brûlé par la vapeur. Le chauffeur et le conducteur l'ont retiré de là.

## La catastrophe de Garrison

### Reprise de l'enquête du coroner

### On trouve un autre cadavre

### Celui de M. Félix Balta, restaurateur de Montréal

Garrison, G.—Le coroner de Gold Spring (New-York) vient de reprendre son enquête sur les causes de la catastrophe qui s'est produite le dimanche, 24 octobre dernier, sur la ligne du chemin de fer New-York Central and Hudson River, près de Garrison's. La déposition la plus importante entendue par le jury a été celle d'un sieur Clare, ancien chef de section sur la ligne entre Garrison's et Highlands, précisément à l'endroit où s'est produit l'accident. Il a dit que l'autonomie dernier, on avait construit un nouveau mur de soutènement pour consolider l'ancien qui tombait en ruines, et que ce nouveau mur s'était écroulé un mois après avoir été construit ; il n'avait pas été relevé quand Clare a quitté le service de la compagnie.

Le conducteur du train qui est tombé dans le fleuve, le sieur Parish, a déclaré que, d'après son compte, il devait manquer encore à l'appel au moins un voyageur, un Chinois, et que peut-être il en manquait d'autres. Cette déclaration du conducteur semble confirmée par le fait qu'on a trouvé flottant dans l'Hudson, à deux milles au nord de Peekskill un cadavre paraissant avoir séjourné dans l'eau pendant une dizaine de jours et qui a été reconnu depuis comme étant celui de Félix Balta, de Montréal. M. Balta avait écrit il y a quelques jours à un de ses amis de New-York pour lui annoncer sa prochaine arrivée, et il est à peu près certain qu'il se trouvait dans le train qui a déraillé, car la montre retrouvée sur le cadavre était arrêtée à 5 heures 50 minutes, c'est-à-dire le moment précis où s'est produit l'accident. Le jury du coroner de Peekskill a rendu un verdict portant que M. Balta s'était noyé à un moment et à un endroit inconnus du jury, et le corps a été déposé dans un cercueil provisoire à la disposition de la veuve, qui a télégraphié de Montréal celle qui doit venir chercher le corps de son mari.

Originaire de Barcelone, en Espagne, M. Balta était âgé d'environ 35 ans. Après avoir habité Cuba pendant quelque temps, il était venu à New-York et y avait établi un commerce de vins dans Nassau street ; il avait vendu ce fonds l'année dernière et s'était rendu avec sa femme et ses deux enfants à Montréal, où il tenait un restaurant.

La mort de M. Balta porte à 21 le nombre de victimes connues jusqu'ici de la catastrophe de Garrison's.

### ON TROUVE UN AUTRE CADAVRE LE 22ème

Haverstraw, N. Y., 6.—Le cadavre d'Algernon W. McKay qui a perdu la vie dans la catastrophe de Garrison, sur le New-York Central, a été trouvé flottant sur la rivière à quatre milles du théâtre de l'accident, hier matin, à 9.30 heures. Ce cadavre était dans un état avancé de décomposition.

McKay n'était âgé que de 23 ans et était marié depuis six mois. Il était le secrétaire privé du surintendant Van Etten. L'infortuné jeune homme était dans la locomotive lorsqu'elle a déraillé et plongé dans la rivière Hudson.

### MORT DE CANTIN

Le pauvre Norbert Cantin blessé si gravement par l'explosion d'une bouilloire sur la jetée Louise, le jour de la Toussaint, est mort ce matin à l'Hôtel-Dieu.

### TREMBLEMENT DE TERRE

Une assez forte secousse de tremblement de terre s'est produite à la Nouvelle-Bellemer, le 27 octobre, vers 4 hrs de l'après-midi.

L'AFFAIRE DREYFUS

Le prisonnier est-il innocent ?

Paris, 9.—M. Scheurer-Kestner, vice-président du sénat, a eu une entrevue avec le général Billot, ministre de la guerre, auquel il a communiqué les documents relatifs à l'affaire Dreyfus qui sont en sa possession. Plusieurs de ces documents, d'après quelques personnes, prouvent que Dreyfus n'est pas seulement innocent, mais qu'il a été victime d'un complot. D'après d'autres personnes, ces documents ne prouvent rien.

Il est un fait certain, c'est que beaucoup de personnes à Paris sont fermement convaincues de l'innocence de Dreyfus. L'une de ces personnes est le commandant Forzinetti, directeur de la prison du Cherche-Midi, où Dreyfus a été interné. Cette semaine, le commandant Forzinetti a fait, auprès de M. Henri Rochefort, une démarche pour l'engager à l'aider à obtenir un nouveau procès pour Dreyfus; et, en novembre dernier, le directeur de la prison militaire a dit à celui-ci qu'il en savait long sur l'affaire Dreyfus et qu'il aurait parlé si l'officier général dont il n'a pas mentionné le nom, s'était retiré de l'armée.

"Je n'ai pas vécu quarante-cinq jours près du capitaine Dreyfus," a dit le commandant Forzinetti, "sans prendre moi-même des informations. J'ai appris des faits terrifiants.

Pour vous prouver que je crois à l'innocence de Dreyfus, je dois vous dire que je n'ai pas craint de lui ser- rier la main devant la garde assem- blée après sa condamnation."

Dans l'"Aurore" M. Clémenceau donne le compte-rendu d'une visite qu'il a faite à M. Scheurer-Kestner, qu'il connaît depuis 30 ans et qu'il considère comme un homme doué d'une grande intelligence et d'une loyauté irréprochable. Le vice-pré- sident du sénat, qui, paraît-il, est in- connu des membres de la famille Dreyfus, a commencé ses recherches il y a un an.

Mme Dreyfus, la femme du con- damné, a écrit une lettre qui a été pu- bliée par le "Temps", et qui con- tradit la déclaration de son mari avouant sa culpabilité. Dans cette lettre Mme Dreyfus dit que d'après les témoignages en sa possession, les preuves fournies devant le conseil de guerre par les officiers du quatri- ème bureau, d'après lesquelles des documents avaient été volés, étaient simplement des impressions person- nelles et non des preuves palpables.

POUR LES MALADIES DE POU- MONS

Roy et Boire Drug Co. C'est avec plaisir que je certifie avoir employé le MENTHOL COUGH SYRUP dans plusieurs cas de maladies de poumons et cela avec de bien bons résultats.

Georges Fréchette, M. D. Manchester, N. H. Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

NOTES MARITIMES

Halifax, N.-E., 9.—Le SS. John Mc- Leod, de Delaware Breakwater, à des- tination d'Halifax, a frappé l'écueil appelé les Sœurs, près de ce port, à minuit, samedi, et a coulé hier midi. L'équipage s'est sauvé dans des chaloupes, mais un des pilotes a tenté héroïquement de sauver, seul, le navire.

Des remorqueurs furent envoyés à l'assistance du navire; ils arrivèrent trop tard pour le tirer à terre. Le pi- lote fut recueilli à midi et quelques instants après le navire coula.

Le John McLeod portait une cargai- son de sucre pour la Acadia Refinery Company, évaluée à environ \$90,000.

Le vaisseau appartenait à Y. W. Pardy, St-Jean, et quelques autres, comprenant le capitaine. Il était éva- lué à \$25,000 et n'était pas assuré.

—Le capitaine Moore, commandant de la frégate américaine "Yantic" qui a frappé la "Canadienne" est arrivé en ville hier, et s'est rendu à Lévis pour visiter les dommages faits à ce steamer dernièrement.

Le pilote Auger qui avait charge de la "Canadienne" lors de la collision a été exonoré de tout blâme. Les dom- mages subis par la "Canadienne" seront payés par le commandant Moo- re.

Le SS. Milwaukee, de la ligne El- der, Dempster, vient de quitter la Nouvelle-Orléans avec la cargaison la plus considérable qui ait encore été chargée à bord d'un navire. Elle consiste en 23,850 balles de coton, 30,200 boisseaux de blé, 38,818 mor- ceaux de douves et différentes autres choses. Il faudrait 500 wagons de fret pour transporter cette cargai- son et un tel train occuperait une lon- gueur de trois milles et trois quarts.

Les libéraux et l'emprunt Fielding

Le "Soleil" risque un bout de le- çon à la "Vérité" parce que cette dernière aurait dit, au sujet de l'em- prunt Fielding, que les libéraux, arri- vés au pouvoir, violent leur program- me d'opposition et augmentent la det- te sans scrupule.

L'organe libéral s'écrit avec une vertueuse indignation :

"Pourquoi "La Vérité" n'a-t-elle pas dit, en la même occasion, que cet emprunt avait été autorisé par l'an- cien parlement à la demande de l'an- cien gouvernement pour payer une dette flottante portant 4 et 5 pour cent d'intérêt ?

"Et que le gouvernement Laurier n'a fait que ratifier cette autorisation pour racheter des obligations portant 4 et 5 pour cent qu'il n'a pas lui-mê- me contractées, et les remplacer par des 2 1/2 ?

"M. Tardivel diminue considéra- blement son autorité sur le public par de telles incartades."

Or, la "Vérité" a prouvé, par une citation du "Soleil" lui-même, qu'il ne s'agissait pas seulement de payer la dette flottante, mais qu'il s'agissait de faire de nouvelles dépenses au compte du capital.

Voici la citation exacte de la "Vé- rité" :

"Et que l'on ne dise pas qu'ils ont été forcés d'emprunter ces dix mil- lions pour payer les dettes flottantes contractées par les administrations précédentes. Nous lisons ce qui suit dans le "Soleil", du 18 octobre :

"Le gouvernement aura à payer "de suite \$4,866,000 d'emprunts ten- draient faits par l'ancien gouverne- ment aux différentes banques de Montréal. La balance sera appliquée à l'exécution de grands travaux pu- blics que nous avons déjà énumé- rés."

"Donc plus de la moitié du nouvel emprunt est une augmentation pure et simple de la dette publique dont les rouges, de leur propre aveu, sont seuls responsables.

"Et nous ne sommes qu'au commen- cement de leur régime ?"

Ainsi donc c'est le "Soleil" lui-mê- me qui a proclamé que la plus forte partie du nouvel emprunt est destinée à de nouvelles dépenses.

Et les Laurier, les Cartwright, les Mills, etc., avaient proclamé qu'ils diminueraient les dépenses, qu'ils n'augmenteraient pas la dette, qu'ils mettraient fin aux emprunts.

Blagueurs et saltimbanques politi- ques !

Retour du Klondyke

Une lettre d'un chercheur d'or

Haverhill, Mass., 9.—On vient de re- cevoir en cette ville une lettre d'un sieur Conant, de Boston, qui était parti il y a deux mois avec une expé- dition pour les placers du Klondyke, et qui est revenu à Seattle sans avoir pu arriver jusqu'à Dawson City. Voici ce qu'écrivit M. Conant :

"Depuis ma dernière lettre, nous avons enduré de terribles souffran- ces. Nous sommes partis de Saint- Michael's et nous avons remonté le Yukon sur un parcours de 1,700 mil- les, mais nous n'avons pas pu aller plus loin à cause des basses eaux. Le pays est absolument désolé, et pen- dant les onze jours que nous avons passés sur la rive du fleuve nous n'avons vu que de la neige et de la glace. C'était affreux, et nous y avons perdu trois des nôtres. L'un d'eux est mort le 11 septembre, pendant une violente tourmente de neige; nous avons re- trouvé son cadavre le lendemain ma- tin; c'était un brave garçon de Troy (New-York), ancien élève de Yale. Et vous parlez du froid! nous n'avions jamais rien vu de pareil. Le vieux ca- pitaine Colonel, de Boston, a en les deux pieds gelés pendant la nuit. Il peut y avoir des masses d'or dans ce pays, mais il faut risquer sa vie pour l'avoir. Et cependant, quantité de gens ne voudront pas croire à ces ter- ribles souffrances tant qu'ils n'y se- ront pas allés et qu'ils n'auront pas vu ce que j'ai vu."

On signale à Shagway (Alaska) la présence d'un nommé Waechter, un marchand de bétail de Spokane, qui a amené 134 têtes de bétail et 100 din- dons vivants qu'il se propose de con- duire par le défilé de Shagway jus- qu'au lac Bennett. En y arrivant, il compte abattre les bestiaux, tuer les dinons, faire congeler les uns et les autres, et les transporter ainsi sur la glace jusqu'à Dawson City, qu'il espère atteindre avant Noël.

Les dessous de la politique

Entre amis

Il y a plus d'un mois de cela.

Profitant des derniers beaux soirs de la saison, plusieurs promeneurs allaient et venaient sur la terrasse, admirant un effet de lune superbe qui argentait un coin de la pointe de l'île d'Orléans. Tout à coup leur attention fut attirée par un groupe de person- nages à la démarche pressée, qui dé- bouchait sur la rue des Carrières, par- lant à voix assez haute pour être en- tendue à distance. La conversation s'animait de plus en plus: "Nous n'a- vons pas de représentants... ce Tar- te... Fiset... Fitzpatrick... Si tu voyais son compte..." la brise por- tait sans doute à d'autres oreilles la suite de ce dialogue intéressant.

Et le groupe allait toujours... Jus- qu'au portique d'une riche maison fai- sant face à la terrasse et qui est en- core aujourd'hui le rendez-vous des libéraux, mais des libéraux désap- pointés.

La porte est à peine refermée que la conversation commencée en plein air se poursuit avec animation.

L'un des interlocuteurs portait une chevelure épaisse et sans cesse en mouvement. Evidemment c'était Cho- quette.

Un deuxième à la démarche pesante portait une épaisse moustache et s'as- seyant tout d'un bloc ne laissait au- cun doute sur son identité: c'était Pinault.

Un troisième, grand, mince, et por- tant barbe taillée à la française n'é- tait autre que le nouveau député de Témiscouata, M. Charles Gauvreau.

Deux ou trois autres nous sont res- tés inconnus.

—Que prenez-vous, dit le maître des céans, Ernest?... J'ai encore des re- liquats de nos beaux jours d'autre- fois. Voulez-vous du champagne ?

—Mais sans doute.

Et pendant qu'Ernest faisait sauter les bouchons avec délicatesse, la conversation s'engagea sur un ton très animé.

—Nous sommes tous des amis, ici, dit Choquette, et nous pouvons parler bouche ouverte. Il est impossible que cela dure longtemps. Québec n'est pas représenté à Ottawa. L'idée de nom- mer Fiset sénateur !

PINAULT.—C'est un bon homme, Fiset. Il a fait bien des luttes et il est temps qu'il se repose.

CHOQUETTE.—Bon homme tant que tu voudras. Est-ce avec des gens comme cela que nous allons relever le prestige du Sénat ? Quant à ses luttes, il n'est pas le seul qui a lutté et beaucoup d'autres qui ont lutté plus que lui attendent encore non pas une récompense, mais justice. Ce si- ège était dû au père Joly.

PINAULT se retourne pour dissi- muler un gros sourire.

CHOQUETTE.—Fiset a fait placer son garçon, cela devait suffire. Tout ça c'est des plans de Tarte et il est temps que nous laissions voir à qui de droit ce que nous pensons de toutes ces nominations.

ERNEST.—Prenez un coup, mes amis, nous causerons après. A la santé de notre ami Charles Gauvreau.

CHOQUETTE.—A la santé de Gau- vreau ! Je suppose que la santé n'a pas de signification politique.

ERNEST.—Ne discute pas, Cho- quette : à la santé de notre ami.

Chacun lève son verre.

CHOQUETTE (remettant son verre sur le plateau). Vous n'êtes toujours pas le candidat du gouvernement, Gauvreau.

CHARLES GAUVREAU.—Du gou- vernement ou non, je suis le candidat pour gagner.

CHOQUETTE.—La presse libérale est contre vous : le "Soleil", la "Pa- trie" se sont engagés à appuyer Pou- liot.

ERNEST.—Cela ne nous empêchera pas d'être pour Gauvreau, à l'occa- sion, surtout la "Patrie". Tu sais bien que Tarte pose en principe qu'il n'y a que les fous qui ne changent pas d'opinion.

CHOQUETTE.—Il y a à changer et changer. Se dédire sans cesse du jour au lendemain n'a qu'un temps. Tarte a vu son plus beau. On peut blaguer les canavens longtemps, mais les An- glais se fatiguent vite de cette tacti- que...

PINAULT (en lui-même).—A ce compte il y a longtemps qu'ils doivent être fatigués de toi.

CHOQUETTE (continuant).—Tarte mène trop dans le gouvernement et nous devrions faire voir à Laurier qu'il abuse de sa confiance. Tout passe par les mains de Tarte et il ne nous reste rien... A propos de la no- mination de Fiset, par exemple, il est vraiment trop fort...

Ding, ding ! ERNEST (à la porte).—Tiens, Fiset ! Quel bon vent vous amène. Entrez, entrez, ce sont tous des amis.

CHOQUETTE (se précipitant au-de- vant du nouveau venu, pendant que Charles Gauvreau, Pinault et les au- tres échantent un regard moqueur).— Comment es-tu, Fiset ? Il paraît que ta nomination au Sénat est décidée ? Je t'en félicite, tu l'as bien méritée.

ERNEST.—Est-ce fait, Fiset ?

FISSET.—Ce n'est pas fait, mais je suis certain que ça se fera.

Pinault, Gauvreau et les autres.— Nos félicitations...

ERNEST.—Alors, à la santé du nou- veau sénateur.

FISSET.—Que discutez-vous ?

CHOQUETTE (empressé).—Toutes sortes de choses, mais nous disons surtout que nous sommes maltraités par Ottawa.

FISSET (tranquillement).—Comment cela ?

CHOQUETTE (nerveux).—Comment cela ? Mais avons-nous notre part de patronage ? Combien as-tu placé de tes gens à Rimouski ?

FISSET.—Ce n'est pas cela qui m'oc- cupe. Je fais surtout des promesses.

CHOQUETTE.—Des promesses ce n'est pas cela qui avance les affaires. Je prétends que Tarte a trop de con- trôle surtout et que nous ne pouvons pas faire tout ce que nous devrions faire. Il est temps que cela finisse.

ERNEST.—Tu fais mieux de ne pas te prendre avec Tarte. Il en a tordu d'autres plus forts que toi et tu auras le même sort. D'ailleurs tu n'es pas plus maltraité que les autres. Je suis aussi bafoué que n'importe qui, et si vous saviez par qui. On me fait des comptes d'avocat à tout écheveau. La dernière fois que Laurier est venu à Québec, je lui ai montré le compte d'un des nôtres dans lequel on me chargeait sept shillings et demi pour une lettre m'avertissant que ma cause était perdue.

CHOQUETTE.—Raison de plus pour se défendre. Tu disais l'autre jour que si nous avions à souffrir, c'était parce que Joly ne connaissait pas nos amis, et que Geoffroy n'avait pas de porte- feuille. Si Joly ne connaît personne, qu'il s'en aille. Pourquoi ne le nomme- ton pas sénateur ?

FISSET.—Joly a du prestige.

CHOQUETTE.—Le prestige ne se maintient que par les faveurs. Actuellement, nous n'avons rien, et figu- rez-vous que si Fitzpatrick est nom- mé ministre de la justice nous ne se- rons pas mieux.

ERNEST.—Je te crois. Mais a-t-il quelques chances ?

CHOQUETTE.—Fitzpatrick et Tar- te sont faits pour s'entendre et si Tarte est pour lui, c'est dangereux pour nous. Tu sais ce que nous avons fait pour l'empêcher d'entrer dans le gouvernement et il y est entré quand même, par la porte de la cave, si tu veux, mais il y est entré quand même... Il faut s'en défier.

PINAULT.—Ca sonne à la porte, Pa- caud.

ERNEST (à la porte).—Arrive donc, Fitzpatrick, nous t'attendons juste- ment. "How are you ?"

FITZPATRICK.—"Very well, my friend."

CHOQUETTE.—Hello, hello, Fitzpa- rick.

ERNEST.—Ca vaut la traite. Qu'est- ce que vous prenez ?

Les verres se vident une troisième fois, mais sans produire l'effet ordi- naire. La conversation devient gênée : chacun semble s'épier à travers la fumée de son cigare et une demi- heure après la séance est levée.

En retournant à l'hôtel, deux des personnages qui avaient le moins parlé, se disaient entre eux : Je n'aurais jamais cru que l'hypocrite pouvait aller aussi loin. Nous faisons bien de profiter du pouvoir, car il est évident que nous n'y sommes pas pour long- temps.

Consommation guérie

Un vieux médecin retiré ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Conception, la Bronchite, le Catarrhe de la gorge, et qui guérit radicalement la débilité nerveuse et toutes les maladies nerveuses, après avoir éprouvé ses remar- quables effets curatifs dans des milliers de cas, reconnaît que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Prouvé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité, j'enverrai "gratis" à ceux qui le désirent cette recette en Allemand, Français, ou Anglais, avec instructions pour la préparer à l'employer. Envoyez un timbre poste et votre adresse. Mention- nez ce journal. W. A. N. yes, 820 Power's Block, Rochester, N. Y.

BOUEES A GAZ

ET AUTRES BOUÉES DANS LE FLEUVE ST LAURENT EN BAS DE QUEBEC

Le vapeur du gouvernement "Druid" commencera à enlever et amènera à leurs quartiers d'hiver les bouées à gaz en bas de Québec, après le 11 courant, au matin, comme à l'ordinaire commençant par la bouée du "Barretts Ledge" "P. Igrims Shoal", et ainsi de suite en remontant, sujet aux conditions de la température.

Ces bouées seront remplacées par des bouées "espars" qui devront rester sur les stations suivantes durant l'hiver :— viz, Barretts Ledge, Channel Patch, Banc Beaujon.

Le "Druid" commencera ensuite à en- lever et amener à Québec les bouées de bois "coniques", le 14 et après le 14 courant. Les bouées suivantes seront aussi rem- placées durant l'hiver par des bouées "espars"—viz, St. Roch's Point, Middle Ground, west end, Crane Island.

C'EST UNE OBLIGATION



Celui qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de se donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se soustraire à cette loi sans s'exposer à une fin tragique. Il ne peut pré- tendre que sa maladie soit incura- ble, car depuis que les fameux remèdes sauvages de J. E. P. RACICOT, qui ne sont composés que d'herbes et de racines, ont été connus, toutes les maladies pous- sent être guéries. Ces remèdes sont d'une efficacité incontestable. Avez-vous des malades par- tir de parties les plus recu- lées du Canada et des États-Unis pour venir se procurer. D'au- tres que leurs moyens ne permet- tent pas d'entreprendre le voyage se les font expédier. Et tous sont d'accord à les proclamer hautement supérieurs à tout ce qui s'est vu en fait de remèdes, leur efficacité dépend de ce que des racines sont employées dans leur fabrication. Vous tous qui souffrez, sachez que pas une seule fois ces remèdes ont failli. On se les procure en s'adressant à l'Es- seigne du gros sauvage, chez

J. E. P. RACICOT No. 25, rue Québec, St-Joseph,



CHEMIN DE FER QUEBEC - CENTRAL L'HORAIRE D'HIVER

EN FORCE LUNDI 11 OCTOBRE 1897

ALLANT AU SUD Partira de Québec (Traverse) à 1.30 h. m. EXPRESS pour St-François, Mé- gantic, Sherbrooke, 2.00 p. m. Ke, Portland, Bos- ton et tous les endroits au Sud. Partira de Québec par la Traverse à 6.30 p. m. ACCOMMODATION pour Sherbrooke, Portland, Boston, et tous les endroits sur le B. & M. R. R. Partira de Québec par la Traverse à 7.45 a. m. MIXTE pour Beauce Jct., et St-François à 8.15 a. m.

ALLANT AU NORD Arr. Lévis, Q. C. R., 1.55 p. m. EXPRESS Arr. Québec (Traverse), 2.00 p. m. de New-York Boston, Sherbrooke, St-François et Mégantic. Arr. Lévis, Q. C. R., 8.15 a. m. ACCOMMO- Arr. Québec (Traverse), 8.30 a. m. DATON de Boston, Portland et Sherbrooke. Arr. Lévis, Q. C. R., 6.45 p. m. MIXTE de Arr. Québec (Traverse), 7.00 p. m. de St-François et Beauce Jct.

Les trains circulent tous les jours, le diman- che excepté. Raccordement à Harlaka Jc. du train Express avec l'Express local de l'Intercolonial de Dal- housie. L'Express laissant Québec le samedi se rendra seulement qu'à Springfield le dimanche matin. Chars Pullman attachés à l'Express sans chan- gement de Québec à Springfield via Sherbrooke se raccordent à Sherbrooke avec les Pullman directement pour Boston. Chars directs di- rectement sur l'Express de Québec à Boston. Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des États-Unis. P. S.—Le train d'accommodation laissant Lévis à 7.00 P. M. se rendra seulement qu'à Beauce Jct. Samedi soir, continuant pour Sherbrooke Lundi matin.

Pour autres informations s'adresser aux agents de la compagnie et à M. K. M. Stooking, 32 rue St-Louis, Québec. FRANK GRUNDY, J. H. WALSH, Agent Général. Agent gén. pass. 9 octobre 1897.

CANADA Dans la Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieure No. 870 Dame Béatrice Don Carlos, de la cité de Québec, après avoir obtenu en bien de Philéas Baquet, notaire, solennellement en la cité de Québec, et devant autorisé à ester en justice contre le dit Philéas Baquet. Demanderesse. vs Le dit Philéas Baquet. Défendeur. Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en ce sens, le sept d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf. OASGARAN, SAVERY & RIVARD, Procureurs de la Demanderesse. 20 oct—58

# L'HORRIBLE TRAGÉDIE DE RAWDON

## LES PREMIERS TÉMOIGNAGES

### Le coroner questionne le père Nulty

Tom, l'aîné des fils, est l'auteur de cette boucherie humaine

### IL AVOUE SON CRIME

Joliette, 5.—Grand émoi dans la jolie petite paroisse de Rawdon. Hier soir, le coroner Lafontaine, pour le district de Berthier, apprenait qu'un jeune homme avait été trouvé mort à Rawdon, portant de larges blessures à la tête. La nouvelle disait en même temps que le jeune homme en question avait été victime de sa propre imprudence.

Presqu'à la même heure, le Dr Bernard, assistant coroner pour le district de Joliette, recevait une dépêche lui annonçant qu'un meurtre épouvantable avait été commis à Rawdon et lui demandant de se rendre dans la localité.

Les deux coroners étaient à faire leurs préparatifs de départ quand, à la dernière minute, arriva une autre dépêche annonçant que toute une famille avait été assassinée.

Bientôt les deux coroners se mirent en route vers le théâtre de la tragédie.

Le chef de police de Joliette, averti de la chose se rendit aussitôt à Rawdon, en compagnie de M. Jos. Levêque. Au moment de leur départ, toute la population de la petite ville était au fait du crime.

Les paisibles citoyens se demandaient les uns les autres si l'on avait à constater une de ces tragédies qui depuis quelques années viennent périodiquement jeter la terreur parmi nos paisibles populations. Les informations sont encore difficiles à obtenir.

La tragédie a eu lieu loin de toute communication télégraphique. A onze heures ce matin, M. Joseph Leduc, parti pour Rawdon en compagnie du Dr Bernard, envoyait au secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Marsolais, la dépêche suivante :

"Toute une famille composée de quatre personnes a été assassinée. Cette famille demeurait à huit milles de Rawdon, dans le rang St-Georges."

La dépêche ne contenait aucun autre détail.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre par toute la ville et l'émoi prit des proportions extraordinaires.

A midi une dernière dépêche adressée au Secrétaire, M. Marsolais, annonçait que l'horrible tragédie avait eu lieu à huit milles de Rawdon et que les quatre enfants de M. Michael McNulty avaient été assassinés. Ils étaient âgés respectivement de 18, 16, 14 et 10 ans. Les parents avaient quitté le logis pour aller passer la veillée chez des voisins. C'est à leur retour qu'ils ont constaté la mort des êtres qui leur étaient chers. Inutile d'essayer de dépeindre la scène qui suivit cette tragique découverte.

Les meurtriers sont encore au large. Les autorités se refusent de donner des détails et le public, une fois encore, se trouve en présence d'un drame mystérieux.

M. Morin, de Chertsey, a trouvé deux des enfants de McNulty, étendus sur le plancher, la tête séparée du tronc ; il en a trouvé un autre gisant sur la voie, et dans la grange, le corps tout meurtri de la jeune fille de 18 ans.

La population est en émoi. Les gens armés de fusils parcourent la contrée en tous sens, à la recherche des auteurs de cet épouvantable drame.

Rawdon, 5.—Trois filles de Michael Nulty, Elizabeth, âgée de 17 ans, Annie, âgée de 14 ans, et Ellen, âgée de 11 ans, et Patrick, âgé de 9 ans, ont été tués et massacrés par un inconnu en l'absence de leurs parents. La jeune Annie a voulu défendre Elizabeth avec une hache. Le misérable s'en empara.

C'est avec cette arme qu'il tua ses victimes. Les plus jeunes ont la tête presque complètement séparée du tronc. Les cadavres sont horribles à voir. Vous ne sauriez vous figurer l'émoi causé par cette affaire sanglante. On croit le meurtrier caché dans les bois.

Le crime a été découvert d'abord par un M. Morrin qui était venu du village de Chertsey pour visiter les Nulty. En arrivant à la maison, il s'aperçut que la porte avait été en-

foncée probablement au moyen d'une hache.

En pénétrant dans la maison il vit deux des enfants étendus sans vie sur le plancher, presque décapités. La maison avait l'air d'un abattoir, tant il y avait du sang sur le plancher, les murs et les meubles qui étaient éparpillés à travers l'appartement. Il appela mais personne ne répondit. Tout était tranquille.

Il se décida alors à explorer les autres bâtiments et trouva le cadavre mutilé du jeune garçon étendu sur le chemin conduisant à la grange. Il entra alors dans la grange et aperçut sur le plancher le corps de Mlle Nulty qui avait également été assassinée. Elle avait évidemment résisté avec énergie pour défendre sa vie et son honneur, à en juger par les traces de lutte et par ses vêtements en lambeaux. Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'autres cadavres autour des bâtiments, M. Morrin alla en toute hâte avertir les voisins qui demeurent tous à une distance considérable de la ferme de Nulty.

Subséquentement, un message fut envoyé à Sainte-Julienne annonçant la triste nouvelle aux parents. Ils retournèrent à la maison de bonne heure dans la soirée ; leur douleur peut plus facilement être imaginée que décrite. Les voisins s'empressèrent auprès des infortunés parents rendus à demi fous par la douleur et leur prodiguèrent toutes les consolations que leur cœur leur dictait. La nouvelle frappa d'horreur tous les cœurs, la scène de carnage était bien propre à épouvanter en effet ceux qui ont pu la voir.

On a fait toutes les démarches possibles pour découvrir les meurtriers ou pour connaître la route qu'ils ont suivie pour échapper à la justice ; mais ils ont sans doute pris toutes les précautions, puisque l'on échoue misérablement. Se trouve-t-on en face d'un ou plusieurs meurtriers ? C'est ce qu'on se demande.

Le coroner a demandé l'appui des détectives du gouvernement, et l'on espère arriver à mettre la main sur les auteurs de cet horrible forfait.

Les enfants assassinés étaient âgés respectivement de 18, 16, 14 et 10 ans, trois filles et un garçon.

St-Julienne, Co. Montcalm, 6.—La population de notre paroisse et des environs est encore dans un émoi impossible à décrire.

C'est à croire qu'une calamité publique vient de fondre sur la localité.

La famille Nulty était très estimée et les quatre enfants assassinés étaient beaux et intelligents.

L'indignation est telle parmi la population, d'ordinaire si paisible, que si l'assassin tombait entre les mains de la foule, il serait exécuté sommairement.

La douleur des époux Nulty fait peine à voir et les voisins qui sont venus pour leur prodiguer des consolations ne peuvent s'empêcher de mêler leurs larmes aux leurs. Le père, la mère et le grand-père des victimes ont été emmenés—chez des voisins, afin de leur épargner la vue de leur maison en désordre, où l'horrible boucherie, de jeudi, a laissé partout des traces.

La famille Nulty est pauvre, ce qui empêche de croire que le meurtre a été commis par un héritier avide de butin.

L'assassin s'est attaqué d'abord aux deux plus jeunes enfants : un garçon de 9 ans, et une fillette de 11 ans, et c'est près du pôle, au milieu de la maison, qui n'est pas divisée, qu'on a trouvé leurs cadavres. L'assassin a tué ces deux premières victimes à l'aide de la hache, qui lui avait servi à enfoncer la porte. On peut supposer vraisemblablement qu'il a commencé par les terrasser et alors d'un vio-

lent coup de hache, il les a frappés l'une après l'autre, au cou, séparant presque la tête du tronc. La mort des pauvres enfants a dû être instantanée.

Pendant ce temps-là, les deux aînées : une fille de 17 ans, et une autre de 14 ans, s'étaient enfuies et avaient cherché un refuge vers la grange. Mais le misérable ne faisait que commencer son oeuvre et après avoir vu étendus dans le sang, à ses pieds, deux cadavres, il se mit à la poursuite des deux autres fillettes, brandissant dans sa main sa hache meurtrière encore fumante de sang. Il se dirigea vers la grange. A mi-chemin, il rejoignit une des filles et il l'abattit d'un coup de hache au cou. Le coup a été porté avec tant de violence que la tête a été presque séparée du tronc. Et c'est à cet endroit-là même qu'on a trouvé le cadavre de la pauvre enfant.

Après avoir commis ce troisième meurtre, cette brute humaine continua sa course vers la grange où s'était réfugiée la fillette de 17 ans. Il l'y rejoignit et la décapita comme les trois autres enfants, avec sa hache. Le cadavre de cette dernière victime a été trouvé dans la grange, et, non loin d'elle, près de la porte, le meurtrier avait jeté la hache encore toute maculée de sang.

Les quatre victimes ont été immolées de la même manière. Toutes trois ont eu le cou tranché d'un seul coup de hache. Il n'y a aucune trace de violence sur les victimes.

M. et Mme Nulty disent qu'ils ne se connaissent aucune ennemi et qu'ils n'ont aucun soupçon contre qui que soit.

Le père des victimes a quatre autres enfants : trois filles et un garçon. Les trois filles sont mariées à des canadiens-français, une à M. Joseph Grenier, une autre à M. Alexandre Poudrier et une troisième à M. Vaillancourt.

Le garçon s'appelle Thomas ; il est âgé de 21 ans. Il y avait trois jours qu'il était en promenade chez sa soeur Mme Poudrier qui demeure à Chertsey, lorsque le crime a été commis et il est arrivé chez lui que jeudi à 8 heures du soir, après le crime.

Le détective McCaskill et le grand cométable Lévesque de Joliette, sont à faire des recherches.

L'assassin n'a laissé absolument aucune trace.

L'enquête du coroner a commencé hier, et, à quatre heures, elle a été ajournée à mardi à deux heures.

Le père Nulty a déclaré que la hache dont s'est servi l'assassin est la sienne propre et que le jour du crime cette hache était dans la maison sous la table. Cette hache a été retrouvée à côté du garçon, dans la cour, mais elle était toute ensanglantée.

Rawdon, Co. de Montcalm, 7.—A l'arrivée du coroner Lafontaine, pour le district de Joliette, les douze jurés suivants ont été assermentés : Mep. Edward Rowan, Jas. Mason, Richard Boyce, Ernest Mirault, Wm Liberty, Orila Liberty, Hermidas Chaput, Z. Gardin, Médéric Beaudoin, Adélard Durocher, Adélard Furlong et M. Cahill.

Puis on procéda à l'audition des témoins, après avoir fait visite aux quatre cadavres, qui sont déposés sur des planches appuyées sur deux barres.

Les quatre victimes sont rangées l'une à côté de l'autre, couvertes d'un couvre-pieds de guenilles.

Les cheveux sont épars, les yeux entr'ouverts. La figure est toute maculée de sang et la contraction des membres et des muscles indique la frayeur, l'épouvante qu'à dû leur causer la vue du terrible meurtrier.

Un peu plus loin, sur la table, se trouve la vaisselle qui a servi au déjeuner, la veille. Dans une assiette, une pyramide de galettes de sarrasin et dans un plat de fer-blanc un peu de farine délayée. A droite, la hache, teinte du sang des victimes et couverte de leurs cheveux.

Le premier témoin entendu est le père des quatre victimes,

MICHEL NULTY ;

dépose comme suit :

Le matin du 3 novembre courant, dit le pauvre homme, le jour du meurtre, je déjeunai avec ma famille. Vers 9 heures, je partis avec mon épouse pour Ste-Julienne, pour acheter certaines marchandises chez M. Lambert, marchand.

A notre départ, il n'y avait rien d'extraordinaire autour de la maison. Après avoir acheté tout ce dont j'avais besoin, nous partîmes vers 3 heures de Ste-Julienne et arrivâmes vers 5 heures à la maison. Ce n'est qu'en chemin, un peu avant d'arriver chez nous que j'ai appris par des voisins que quelque chose était arrivé ; il a compris que ce devait être un malheur. Et il a vu ensuite l'épouvantable boucherie dont le coroner lui fait grâce de raconter le spectacle.

André Morin, marchand de St-Théodore de Chertzy, est le témoin suivant. Le jour du meurtre, M. Mo-

rin se rendit chez M. Nulty, vers 3 heures de l'après-midi, en compagnie de M. Albert Lasalle, marchand de Rawdon, pour affaires commerciales. La voie publique passe entre la maison de M. Nulty et sa grange. En arrivant à cet endroit, M. Morin aperçut tout près sur le chemin qui conduit de la maison à la grange une fille couchée et baignant dans son sang. Frappé d'horreur, il jeta un coup d'oeil inquisiteur à l'intérieur de la maison par la porte de côté. Il vit alors deux enfants tout couverts de sang et étendus au milieu de la maison et chaque côté du pôle. M. Morin courut immédiatement avertir les voisins. Plusieurs personnes se rassemblèrent aussitôt et se rendirent sur le théâtre de la sinistre tragédie. C'est alors qu'ils purent se rendre compte de toute l'étendue du crime. Elizabeth Nulty était étendue et couverte de sang tout près de la voie dans le chemin qui conduit de la maison à la grange, à environ 15 pieds de la grange. Dans l'aire de la grange, du côté nord-est, Annie Nulty, trouvée aussi baignante dans son sang. Chacune de ces deux premières victimes a été frappée d'un coup de hache formidable sur le derrière du cou, qui est tranché à moitié.

En pénétrant dans la maison, en face de la porte de devant, il a été constaté qu'elle avait été enfoncée d'un coup de hache. L'empreinte du coup de hache et du sang dont elle était tachée est encore visible, et sur la porte et sur l'extérieur de la maison. Le chassis de devant, à droite de la porte, est aussi brisé. En pénétrant dans la maison, on a découvert les cadavres de Patrick et de Ellen qui gisaient de chaque côté du pôle, précisément à l'endroit où l'on apercevait les deux mares de sang qui frappent la vue en entrant. Les coups qui ont tué Elizabeth et Annie semblaient porter un peu sur le côté droit, tandis que les blessures de Patrick et de Ellen sont plus accentuées sur le côté gauche.

Le témoignage de M. Tracy, ne dévoile rien autre chose que ce qui a déjà été rapporté.

MICHAEL NULTY, FILS

déclare qu'il a quitté la maison de son père mardi ou mercredi dernier pour aller s'engager dans les chantiers ; il est revenu pendant la soirée de jeudi entre 4 et 5 heures, après avoir appris la nouvelle de l'assassinat.

Les médecins interrogés déclarent qu'ils ont constaté que chacune des victimes portait un coup terrible infligé avec un instrument "tranchant" en arrière du cou. La colonne vertébrale a été brisée et la mort a dû être instantanée.

Les blessures de Elizabeth et Annie portent plus sur le côté droit et celles de Patrick et Ellen plus sur le côté gauche. Aucune autre marque de violence quelconque n'a été constatée, si ce n'est une petite égratignure faite probablement par l'ongle du meurtrier sur l'index de la main gauche d'Elizabeth et une légère coupure sur le second doigt de Annie infligée sans doute par la hache alors que la victime voulait se préserver le cou en y portant les deux mains.

M. ALBERT LASALLE

un des témoins entendus, a corroboré le témoignage de M. André Morin.

A cette phase de l'enquête, la salle a été envahie par un groupe de personnes, en tête desquelles marchait l'huissier Désiré Gaudet, de St-Théodore de Chertzy, qui amenait devant le coroner un vagabond qui rôde depuis quelque temps dans les environs armé d'un fusil, et que l'on soupçonne être l'auteur du meurtre. Interrogé, il dit se nommer

JOHN MURPHY

et venait de St-Colomban, Sillery. Le prisonnier parle parfaitement l'anglais et le français. Il déclare en sus que le matin du 4 novembre, le jour du meurtre il a déjeuné chez M. Mason, qui habite les environs, et qu'il est parti de là vers 8 heures. A la question suivante : "Où étiez-vous, jeudi, le 4 novembre, entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi," il répond "J'étais dans le bois, aux alentours, faisant la chasse."

Plusieurs personnes déclarent que le prisonnier a été vu à peu près à l'heure du crime, se dirigeant du côté de la maison de M. Nulty.

Un vieux vagabond est gardé à vue à Chertsey, village situé à quatre milles de Rawdon, sous soupçon d'être l'auteur de la tragédie. On n'a cependant aucune preuve contre lui.

Cet individu a été maintenu en état d'arrestation.

Une grande terreur plane sur toute la contrée. Toutes les maisons sont fermées, et les enfants vont en tremblant se réfugier dans les jupes de leur mère, qu'ils ne quittent. La nuit des visions de sang passent devant les yeux, et le moindre bruit les glace d'effroi.

### LA FERME DES NULTY

La ferme Nulty est complètement isolée de toute habitation. Le premier voisin demeure à plusieurs milles de distance. Depuis le fatal événement, une foule nombreuse et armée envahit la maison et circule dans les environs. Chacun émet son opinion, on raconte des histoires fantaisiques, quelques-uns prétendent avoir aperçu un homme ensanglanté s'enfuyant dans les bois.

Les corps ne sont pas inhumés et sont déposés dans le charnier du cimetière catholique pour servir à l'enquête qui sera reprise demain, mardi, à 2 heures. Le détective McCaskill est sur les lieux et il espère élucider le terrible mystère.

Les parents des victimes paraissent prendre les choses froidement. Leurs yeux sont secs tandis que les étrangers ne peuvent retenir leurs larmes. Ils racontent les circonstances de la tragédie, avec le plus grand sang-froid.

Outre les victimes, il y a trois autres enfants. L'un d'eux, une fille est mariée à un cultivateur canadien français qui demeure non loin d'ici. Une autre fille est en service à la Pointe St-Charles, Montréal.

Le Dr Simley ne peut préciser au juste l'heure de la tragédie, mais il assure qu'aucun attentat criminel n'a été commis sur les jeunes filles.

Le terrain près de la grange est couvert d'herbe et il est bien difficile de suivre les traces. On a remarqué cependant à quelque distance de là des marques de pieds dans la glaise.

Tom Nulty le frère des assassins a une mémoire très courte. Il se rappelle seulement que le jour du crime il laissa ses soeurs pour aller chez M. Beaudry. Avant qu'il revienne à la maison, il apprit la terrible nouvelle par M. Morin.

La maison de Nulty est une construction misérable à un seul étage sur le versant d'une colline, se trouve à demeure de Michael Nulty et Emille Ricard, son épouse. D'un côté, dans la direction nord-est, à environ 15 pieds de la maison se trouve la grange dont la partie ouest sert d'écurie. Deux portes, dont l'une dans le coin, l'autre sur le devant, donnent accès à la pauvre mesure. C'est là, sur le No 4c, du 10me rang du canton de Rawdon, que la malheureuse famille vivait paisiblement, supportant galement sa pauvreté. Une parcelle de terre défrichée, que le père cultivait pour le soutien de la famille, voilà tout le patrimoine des Nulty.

Montréal, 7.—Le meurtrier des enfants Nulty est connu. Tom Nulty, fils, est un fratricide. C'est lui qui a commis l'épouvantable crime qui a causé un si profond émoi dans tout le comté de Montcalm.

Cette nouvelle a été communiquée, samedi soir, au bureau des détectives par l'agent McCaskill, qui avait été chargé de rechercher le meurtrier.

McCaskill a suivi attentivement l'enquête du coroner et après avoir bien observé le jeune Nulty en a conclu qu'il en savait plus long qu'il ne voulait en dire sur l'horrible boucherie perpétrée dans la maison de ses parents. Il l'a aussitôt mis en état d'arrestation et l'a conduit à Joliette où il a été incarcéré dans la prison du district.

Cette arrestation a été opérée comme un vrai coup de théâtre et a eu pour résultat de faire entrer le jeune Nulty dans la voie des aveux.

C'est moi, a-t-il dit, qui ai commis les crimes

Tout cela s'est produit à la suite d'une querelle à laquelle Anne a pris part. Anne a voulu protéger sa soeur Elizabeth contre les violences de Tom, mais le meurtrier s'est aussi égaré sur elle et l'a tuée d'un coup de hache, mais après une lutte terrible entre lui et sa soeur. Il a ensuite suivi Elizabeth jusqu'à la grange et l'a tuée d'un coup de hache comme sa soeur Anne. Lorsqu'il retourna à la maison, il trouva la porte fermée et barrée. Il demanda qu'on lui ouvre, mais les deux enfants qui étaient à l'intérieur refusèrent, en lui criant qu'il était un assassin. Plus furieux que jamais, Tom a brisé la porte avec sa hache, puis il est entré dans la maison et s'est rué sur son frère et sa soeur qu'il a tués à coups de hache.

Ces aveux ont été faits en présence du détective et du geôlier de la prison de Joliette.

Nulty, l'assassin, est un jeune garçon robuste et doué d'une force peu commune. Il travaillait dans les chantiers. Il est frère de père seulement de ses quatre victimes. Il a reçu quelque éducation en suivant les classes au collège de Joliette.

On ne l'aurait pas cru capable de commettre un crime d'une atrocité si révoltante.

Quand aura lieu l'inhumation des quatre victimes de cette sanglante tragédie ?

Une foule nombreuse assistera à cette suprême et désolante cérémonie.

### L'hon. J. I. Tarte

#### Le but de son voyage en Europe

On sait que l'hon. J. I. Tarte, ministre des Travaux publics, doit partir prochainement pour l'Europe, dans le but de visiter les travaux des haies de Liverpool, de Hambourg et d'Anvers. Or, s'il faut en croire une rumeur qui circule à Montréal, M. Tarte, en entreprenant ce voyage aurait un autre objet en vue.

On rapporte que dès que le gouvernement d'Ottawa eut appris que M. Alphonse Desjardins avait été appelé à Rome par un câblegramme et que sa visite pouvait avoir quelque chose à faire avec le règlement de la question des écoles du Manitoba, il a tenu conseil et sir Wilfrid aurait alors décidé d'envoyer le ministre des Travaux publics pour suivre M. Desjardins. M. Tarte se rendrait donc à Rome et serait accompagné, croit-on, par M. Charles Russell, le fils du juge en chef d'Angleterre.

On dit que l'hon. M. Desjardins a eu une longue entrevue à Montréal avec l'hon. M. Dickey, ex-ministre de la justice, avant de partir pour l'Europe, et que sir A. P. Caron assistait à cette entrevue.

### Pour les incendies d'Ontario

#### Le montant des souscriptions à Québec

M. Andrews Thompson, le trésorier nommé pour recevoir les souscriptions dans le but de venir en aide aux incendies d'Ontario, a expédié à Ottawa, la somme de \$826.

Voici les noms des souscripteurs : W et J. Sharples, \$50 ; J. Bursall et Cie, \$50 ; R. B. Dobell et Cie, \$50 ; A. Thomson, \$50 ; Price Bros. et Cie, \$100 ; Robert Hamilton, \$50 ; Henry Atkinson, \$50 ; King Brothers, \$25 ; madame Webb, \$25 ; E. E. Webb, \$25 ; Révd. D. Tait, \$25 ; Anonyme, \$10 ; Anonyme, \$2 ; F. H. Andrews et fils, \$10 ; H. Griffith, \$10 ; l'Archevêque de Québec, \$20 ; J. T. Ross, \$25 ; J. Hamilton, \$20 ; Mlle R. Hamilton, \$40 ; un ami, \$2 ; The Dean of Quebec, \$5 ; Stuart H. Dunn, \$15 ; sir L. N. Casault, \$10 ; G. H. Thomson, \$10 ; Th. Dunn, \$35 ; Révd. M. T. D. Rouleau, \$20 ; La Banque Nationale, \$50 ; William Sutherland, \$2 ; hon. R. Turner, \$20.

La cité de Québec a souscrit pour sa part la somme de \$1,000, comme "l'Événement" l'a déjà annoncé. La Banque Union, \$50. Le montant total est donc de \$1,876.

### Poignardé

#### Un soldat tente d'assassiner le président du Brésil

#### ET IL TUE LE MINISTRE DE LA GUERRE

Londres, 8.—Une dépêche de Rio Janeiro au "Times" annonce qu'un soldat du dixième bataillon a tenté, hier, d'assassiner le président Moraes.

Le président était à l'arsenal, revenant de visiter le navire à bord duquel le général Barbosa s'est rendu à Bahia, lorsque cette tentative a été commise.

Le meurtrier, qui était en garde, à ce moment, sortit un revolver et tira sur le groupe présidentiel.

Le colonel Moraes, neveu du président, a reçu la balle en voulant désarmer le misérable. Le ministre de la guerre Bittencour, intervenant alors, a été poignardé par le forcené qui a finalement été mis aux arrêts par une compagnie de soldats.

M. Bittencour a été blessé si mortellement qu'il est mort deux heures plus tard.

### LE GENERAL WEYLER

#### Il sera traduit devant la cour martiale

Madrid, 8.—Le gouvernement espagnol a décidé de faire subir un procès devant une cour martiale au général Weyler, ex-capitaine général à Cuba, s'il confirme avoir prononcé les paroles qu'a rapportées la presse, en réponse à une démonstration qui lui était faite lors de son embarquement à la Havane.

Le général aurait dit que "son rappel ne le surprenait pas, qu'il s'y était attendu depuis la mort de Canovas, vu qu'il ne connaissait pas de chef politique assez fort pour le supporter lorsque les Etats-Unis et les rebelles commandaient un rapprochement avec Cuba."

### Incendie à Goderich

#### Destruction de l'élevateur du Grand-Tronc

Goderich, Ont., 6.—Le feu a éclaté la nuit dernière dans l'élevateur du Grand Tronc, qui a été complètement détruit, ainsi qu'une grande quantité de grain.

Le feu s'est communiqué à la cour à bois de M. Dymont, de Barrie, qu'il a également détruite, ainsi qu'une quantité de bois appartenant à W. A. Rulson, de cette ville.

Le fort vent qui soufflait alors a contribué énormément au rapide progrès des flammes. Mais heureusement le vent a tourné, et sans cela il est bien probable que les maisons environnantes, et quelques remorqueurs et une goélette, près du quai, auraient été consumés. La goélette a cependant éprouvé quelques dommages. On ne connaît pas encore l'origine du feu. Les pertes sont considérables.

### Sensation à Disraeli

Quelques minutes après l'arrivée du train de Sherbrooke, dans la nuit de vendredi à samedi, tout un émoi fut créé dans le paisible village de Disraeli par la nouvelle que M. Jos. Gosselin, venait d'être poignardé mortellement près de la gare. Mandé sur les lieux, M. J. E. Rheault, juge de paix, constata qu'en effet Gosselin gisait sur le chemin avec deux blessures à la région du cœur et une autre près de l'abdomen. Le curé et le médecin furent immédiatement appelés au secours de la victime. Fort heureusement Gosselin n'était pas dans un état désespéré et on compte sur sa guérison. L'un des coups de couteau qu'il avait reçus aurait pu être fatal, si la lame n'eût pas glissé le long d'une côte.

L'auteur du méfait n'est pas juridiquement connu. Au moment où Gosselin fut frappé, il arrivait de Sherbrooke, étant allé y rendre témoignage dans une cause civile entre l'un de ses voisins et M. S. E. Adam. Durant le trajet de retour, Gosselin a voulu chercher noise à M. Adam et l'a même provoqué au point qu'il en est résulté un conflit en passant vers la station de Weedon. Gosselin en tombant brisa une vitre du char. Une nouvelle prise eut lieu entre les deux adversaires, une fois qu'ils furent descendus à la gare de Disraeli. Ils furent séparés par M. Rheault et Gosselin ne s'est nullement plaint alors d'avoir été poignardé. M. Adam a gagné sa résidence bien paisiblement.

Ce n'est que dix minutes plus tard qu'on est allé avertir M. Rheault que Gosselin se mourait dans la rue.

Les cancaus vont leur train et on accuse M. Adam d'avoir causé ces blessures ; mais ce ne sont que des suppositions.

Dans toute cette affaire, il faut dire en justice que M. Adam n'a pas joué de rôle agressif. En revenant de Sherbrooke, il n'a fait que se tenir sur la défensive. Gosselin est en voie de rétablissement.

### Les sociétés de bienfaisance

#### La profession médicale

A une assemblée générale des Sociétés de Bienfaisance tenu vendredi soir dans les salles de la Chambre de Commerce, à Montréal on a discuté récemment prise par le Collège des Médecins et des Chirurgiens, par laquelle on défend aux médecins de s'engager eux-mêmes aux sociétés de Bienfaisance pour un prix déterminé sous peine d'exclusion. On avait à peu près une centaine de membres et un grand nombre de sociétés de bienfaisance étaient représentées. On a dénoncé cette mesure comme étant contraire au règlement des médecins et au droit de la loi, cela priverait les membres des Sociétés de Bienfaisance des avantages de la mutualité en ce qui regarde le coût des soins médicaux.

Il a été résolu entre autres choses, de faire signer des requêtes par tous les membres des sociétés de Secours Mutuel de la Province de Québec, qui sont au nombre d'environ 75,000. Ces requêtes devront être remises à un comité exécutif composé de cinq membres qui sont : MM. Dr Cypriot, W. S. Walker, avocat, E. G. Godin, avocat, H. Pelletier, avocat, et Forcimer, bijoutier. Ce comité est chargé de diriger le mouvement, de surveiller tout ce qui pourra être fait à ce sujet et de voir à ce que les intérêts des sociétés soient protégés, spécialement de vant la législature, si le Collège des Médecins et des Chirurgiens cherche à faire donner effet à ces résolutions.

#### Pour le riche et le pauvre

Le Baume Rhumal est d'un prix qui met à la portée de tous ceux qui toussent : il convient au riche et au pauvre ; pour l'un et pour l'autre, c'est le remède souverain dans les maux de la gorge des bronches et des poumons.

### L'insurrection cubaine

#### Le texte du document officiel

#### Signé par les chefs de l'armée cubaine

La Havane, 8.—Le document officiel suivant a été signé par tous les chefs de l'armée cubaine dans la province de Pinar del Rio.

Aux amis de la liberté de toutes les nations, au peuple des Etats-Unis et aux patriotes cubains à l'étranger :

"Nous déclarons, comme soldats et hommes d'honneur, que nous sommes aussi résolus que jamais à continuer la guerre pour la liberté de notre pays et que nous considérons comme une insulte les lâches soupçons qu'on porte sur nous et qui pourraient faire croire que, parce que l'Espagne accorderait l'autonomie à Cuba nous serions prêts à nous rendre ou à accepter de l'Espagne toute sorte de concessions parmi lesquelles ne serait pas comprise l'indépendance de l'île.

"Nous n'oublions jamais que l'Espagne a envoyé Weyler à Cuba comme son représentant le plus capable. Nous n'oublions jamais les crimes sanglants commis par les troupes espagnoles, leurs nombreux assassinats de vieillards cubains, de femmes et d'enfants, leurs vols et leurs nombreux attentats contre l'humanité et la civilisation. De plus, nous n'admettons pas que Blanco soit meilleur que Weyler et nous condamnons comme traître tout Cubain qui exprime le désir d'entamer des négociations avec les Espagnols.

"Le seul traité que nous accepterions avec l'Espagne est un traité par lequel l'indépendance de Cuba sera reconnue et qui devra être offert, non à nous, mais au gouvernement de notre république, le seul pouvoir autorisé à signer un traité pour l'armée cubaine, d'après les termes de notre constitution, laquelle a été proclamée à Jimaguaju, le 16 septembre 1895. Nous, les signataires de ce document, sommes tous les chefs des différents détachements de l'armée cubaine à Pinar del Rio ; nous voulons que le déshonneur s'attache à nos noms si nous ne gardons pas notre parole jusqu'au jour du triomphe ou jusqu'au jour de notre mort."

Washington, 8.—On annonçait définitivement dans les hauts centres officiels que le général Weyler passera devant un conseil de guerre aussitôt qu'il posera le pied sur le sol espagnol. Il est accusé d'avoir mené une conduite déplacée et de s'être approprié illégalement de l'argent.

### EN CHINE

#### Destruction d'une mission allemande

Londres, 8.—Une dépêche spéciale de Shanghai reçue ici, dit que les membres de la mission allemande en Chine et le capitaine de la canonnière "Cormoran" ont été attaqués par la foule à Wuchang, province de Hoo Pee, sur la rivière Young Tse Kiang. Les émeutiers ont jeté des pierres sur le pavillon allemand et ont insulté le représentant de l'Allemagne.

Berlin, 8.—La nouvelle relative à l'attaque commise contre la mission allemande en Chine, est officiellement confirmée. Deux missionnaires allemands, ont été tués. Le gouvernement allemand a donné ordre pour que des mesures soient prises à Pékin à l'effet de punir les émeutiers.

### A Saint-Hyacinthe

#### Fondation d'un collège commercial

La ville de Saint-Hyacinthe va sous peu être dotée d'un collège commercial. L'emplacement a déjà été acheté sur la rue Laframboise, à peu de distance de la fabrique de corsets des Cantons de l'Est. Le terrain qui mesure 925 pieds sur 611 a été acheté du maire Dessautels, au prix de \$5,000. Les frères du Sacré-Coeur d'Arthabaska se proposent de construire un édifice à quatre étages de cent cinquante pieds de longueur et cinquante de largeur. L'édifice sera en pierres et en briques et coûtera \$50,000.

Les travaux commenceront le printemps prochain et seront poussés aussi activement que possible.

#### Don généreux

Feu l'honorable Théodore Robitaille, ex-lieutenant-gouverneur de la province, a légué sa bibliothèque à la législature de Québec.

Une dizaine de fortes caisses contenant des livres sont arrivées et l'installation de ce nouveau fonds va se faire incessamment à la bibliothèque du parlement.

### Un desastre maritime

#### Sur le lac Erié

#### Naufrage du steamer "Idaho" — Plusieurs pertes de vie

Buffalo, N. Y., 8.—Le steamer "Idaho" de la Western Transit Line, qui a quitté ce port vendredi, pendant une forte tempête, avec une grosse cargaison et 21 hommes d'équipage, en destination de Chicago, a sombré samedi, au large de Long Point sur le lac Erié.

Tout l'équipage a péri, à l'exception de deux hommes.

"Idaho" était un vieux vaisseau, ayant été construit à Cleveland en 1863. Récemment on lui avait fait des grandes réparations et on considérait qu'il pouvait tenir à la mer par le plus gros temps.

La nouvelle du naufrage a été connue en cette ville à l'arrivée du steamer "Mariposa" samedi soir, vers 11 heures. Son capitaine Frank D. Root a rapporté ce qui suit :

Cette tempête qui vient de sévir est la plus violente que j'ai vu sur les lacs depuis que je navigue. Je suis parti de Chicago avec un chargement de grain. Il était environ 12.30 samedi lorsque j'ai appris le naufrage de l'"Idaho". J'ai dirigé mon vaisseau vers le théâtre du naufrage. Ce n'est qu'après bien des difficultés que j'ai pu approcher de l'épave, et alors mes hommes ont pu sauver deux marins de l'"Idaho" qui se tenaient accrochés au mat. Il fallu les arracher de force, leurs bras étaient presque gelés autour du mat.

Rendus à mon bord nous avons prodigué à ces malheureux tous les meilleurs soins possibles.

L'un des survivants du naufrage se nomme Williams. L'autre est le second de l'"Idaho", mais on ne connaît pas encore son nom.

Williams dit que l'"Idaho" est parti pour Chicago, vendredi dans la nuit avec une cargaison générale. Quelques heures après la tempête, l'une des plus violentes que l'on puisse voir, a éclaté. Les vagues balayaient le pont du navire. A chaque instant nous pensions d'être engloutis.

En arrivant au large de Long Point le capitaine décida de diriger son vaisseau vers le rivage. Mais il n'en eut pas le temps. Les flots balayaient le pont plus furieusement que jamais et les deux hommes à la roue ne pouvaient rien faire.

L'eau envahissait le navire. Les pompes furent mises en opération, et malgré cela l'eau nous gagnait rapidement. Les chaloupes furent appareillées afin d'être lancées à la mer au premier signal. Nous n'avons pas tardé à nous convaincre que nous étions perdus. Le vaisseau commençait alors à sombrer. Je ne sais pas ce que sont devenus mes compagnons. Je me rappelle que quelques-uns se tenaient prêts à sauter dans les chaloupes, mais aucune d'elles n'aurait pu tenir à la mer tant celle-ci était violemment agitée. Ils n'ont probablement pas quitté le navire ainsi, mais ils ont été emportés par les vagues. Le second et moi nous sommes restés accrochés au mat.

La tempête, accompagnée de pluie et de grêle, a fait rage toute la nuit. L'eau gelait sur nous, de sorte que nous fumes bientôt couverts de glace.

Ces deux infortunés marins étaient presque morts de fatigue et de froid lorsqu'ils ont été recueillis le matin par le "Mariposa".

"Idaho" avait 21 hommes d'équipage. Deux seulement ont été sauvés, de sorte que 19 hommes ont péri dans ce terrible naufrage.

#### Amputation d'une jambe

Encore un pénible accident de chemin de fer.

Vers 12.30 le convoi du Québec Montmorency et Charlevoix, passant au Sault Montmorency lorsqu'un employé de section nommé Dubé, de Ste Anne de Beaupré, voulut sauter à bord. Il avait mal calculé son élan, car, au lieu de mettre pied sur l'escalier de la plate forme, il tomba sous les roues du char qui lui coupèrent la jambe droite et lui dépouillèrent la jambe gauche.

Le pauvre malheureux qui n'est âgé que de 18 ans, a été ramassé aussitôt et transporté à bord avec toutes les précautions possibles, puis conduit à l'Hôtel-Dieu de cette ville où le Dr Ahern a pratiqué l'amputation de la jambe blessée.

#### Nomination ecclésiastique

Le Rév. A. Lachance, depuis plusieurs années vicaire à St-Roch de Québec, vient d'être nommé curé de St-Tite de Charlevoix.

Vendredi, les flammes ont causé du dommage au quai le M. Carrier, à Lévis, pour une centaine de lollars.

### Accidents sur l'Electricité

#### VOITURES MISES EN PIECES

#### Un cocher l'échappe belle

La journée de samedi a été fertile en accidents sur la voie de l'Electricité, et pour peu que cela se continue, les pessimistes qui prédisaient que l'Electricité tuerait l'industrie des charbons, seront obligés d'admettre qu'ils se sont trompés.

Heureusement que nous n'avons pas à déplorer de pertes de vie et que le bilan de la journée se résume en voitures décapitées et en quelques blessures sans gravité.

Le plus sérieux de ces accidents a eu lieu, samedi soir, sur la Côte d'Abraham, en face de l'hôtel Guillot. Vers huit heures, le cocher Alfred Letarte montait la côte, revenant de conduire un voyage à St-Roch, lorsqu'il aperçut le tramway qui descendait ; il s'empressa de conduire son cheval en dehors de la voie, mais une voiture de cultivateur qui se trouvait près du trottoir lui barra le chemin et il ne put éviter la collision ; le char vint frapper l'arrière de sa voiture qui alla rouler sur la chaussée, entraînant le cheval dans sa chute. Quant à Letarte, on ne sait trop par quel miracle il ne fut pas tué sur le coup ; il alla retomber près du trottoir, à quelques pas de son cheval, et des passants s'empressèrent de venir à son secours, croyant relever un cadavre ; on le transporta à l'hôtel Guillot où des soins empressés lui furent donnés. On constata qu'il ne portait qu'une blessure à la tête et qu'il avait une jambe douloureusement contusionnée. Il reprit vite connaissance cependant et on put le reconduire à sa demeure, rue Plessis, quartier Montcalm, où le médecin fut appelé.

On peut se faire une idée de la violence du choc quand nous dirons que la pesante voiture du cultivateur, qui stationnait près du trottoir, a eu son essieu et ses mémoires cassés. Quant à l'engrais qu'elle contenait, il est allé s'éparpiller sur la scène de l'accident.

L'as besoin de dire l'émoi qu'a causé cet accident au milieu de la famille et des amis du cocher Letarte, qui est généralement estimé.

Comme nous le disions tantôt, la voiture est fortement endommagée, mais le cheval s'en est tiré sans aucune blessure. Le char qui a été cause de l'accident a subi quelques dommages.

Un autre accident a eu lieu, samedi midi, près de la halle St-Pierre ; là encore c'est la voiture d'un cocher dans laquelle se trouvait quatre personnes qui a été frappée et mise en pièces. Les personnes témoins de cette collision, ne peuvent expliquer par quel miracle ces gens s'en sont tirés sans blessure.

Enfin, un troisième accident est venu à notre connaissance, qui a eu lieu vers onze heures, dans la matinée de samedi. La voiture d'un cultivateur—remplie de choux, celle-là—a été frappée près du marché Jacques-Cartier et a été très endommagée. Malgré la désolation du pauvre propriétaire de la voiture, il paraît que c'était encore assez drôle de voir la sarabande dansée par ces légumes qui étaient loin de s'attendre à se trouver à pareille fête.

Une remarque en terminant. Il nous semble que si ceux qui conduisent des voitures, voulaient s'armer de la plus grande prudence possible, beaucoup de ces malheureux accidents seraient évités.

### L'église de St-Alphonse de Thetford Mines

#### Bénédiction de la pierre angulaire et d'une cloche

Mardi, le 23 novembre courant à 9 hrs a. m. aura lieu, à St-Alphonse de Thetford la cérémonie de la bénédiction de la pierre angulaire et d'une cloche de la nouvelle église construite en cette paroisse d'après les plans de l'architecte D. Onellet, par l'entrepreneur Jos. St-Hilaire, de St-Romuald d'Etchemin. Il y aura réduction du prix du passage sur le Québec Central pour tous les trains de jour et de nuit à cette circonstance.

#### Un faux billet

Il y a quelque temps, nous annonçons qu'on avait réussi à faire passer un billet majoré à la Basse-Ville. Depuis, malgré la prudence des hommes d'affaires, un nommé Grenier, de cette ville, a réussi il y a quelques jours, à faire changer un de ces billets. Cependant, rejoint à Trois-Rivières par celui qu'il avait trompé, il a remis le montant moins quelques piastres afin de pouvoir vivre en liberté. Espérons que ce jeune homme qui a eu une peur bleue, ne recommencera plus ce jeu.

# MES SAGES DE SANTE

DE CENTAINES PERSONNES  
QUI ONT ÉTÉ GUÉRIES  
PAR L'USAGE DES

# PILULES ROSES DU DR WILLIAMS

## LE PLUS GRAND FACTEUR DU SANG ET RESTAURATEUR DES NERFS, EN EXISTENCE

### LES PILULES ROSES DU DR WILLIAMS DONNENT DE LA FORCE AUX FAIBLES

#### Douleurs Cuisantes

Du "Patriot" Charlottetown, I. P. E.

M. et M<sup>de</sup> Thos. Blackmore sont des résidents bien connus de Hamilton, I. P. E. et tous deux ne peuvent trop vanter les Pilules Roses du Dr Williams, car ils ont l'assurance que ce remède a sauvé la vie de leur fille quand d'autres moyens avaient failli. M. Blackmore relate les faits comme suit :—« Au commencement de l'été de 1896, ma fille Rachel commença à se plaindre de douleurs aiguës à la tête et au bas de l'épine dorsale. Ces douleurs duraient plusieurs jours, causant des tourments aigus et disparaissaient alors pour une semaine au plus. Elles étaient souvent accompagnées par des étourdissements. Aussitôt ces symptômes découverts je lui procurai les soins d'un médecin, mais le cas était si particulier qu'il défiait tous les efforts du médecin. Les douleurs qui d'abord étaient graves étaient devenues presque insupportables, et les étourdissements étaient si constants que si elle oserait à traverser sa chambre sans l'aide de personne elle manquerait bien des fois tomber par terre. Son appétit avait complètement disparu. La seule nourriture qu'elle prit pendant deux mois fut, un peu de thé de bon et une petite quantité de lait. J'avais entendu parler des guérisons effectuées par les Pilules Roses du Dr Williams et décidai comme dernier moyen d'en faire l'essai et fus très heureuse de constater que dès le commencement elles lui procurèrent du soulagement. Elle continua à faire usage des Pilules Roses du Dr Williams pendant trois mois et sa guérison fut assez rapide, si rapide qu'au bout de ce temps elle pouvait se livrer à quelques légers travaux du ménage, et faire souvent un ou deux milles à pied. Jamais elle n'a joui d'une santé meilleure qu'à présent, et j'éprouve de la reconnaissance pour celui qui a découvert ce remède si efficace, les Pilules Roses du Dr Williams.

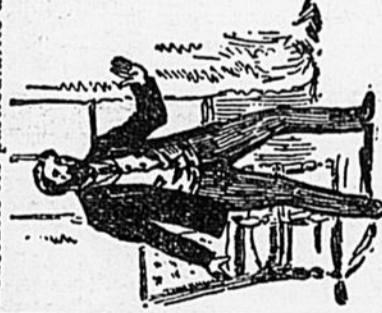


Les PILULES ROSES du Dr Williams guérissent quand vos nerfs sont au point-pas.

#### Résultat de la Grippe

Du "Chronicle" de Coekshire, Que.,

M. Newell Waldron, est un fermier bien connu demeurant près de East Clifton, Québec. Comme le savent ses amis et ses voisins, il a passé par une très grave, maladie comme résultat d'une attaque de grippe, et quand un correspondant du "Chronicle" est allé le voir, il n'hésita pas à raconter les particularités de sa maladie et de sa guérison. M. Waldron dit : " Je crois devoir la vie au Pilules Roses du Dr Williams et je suis content d'avoir un bon mot en faveur de ce remède excellent. Durant l'hiver de 1895, quand la grippe faisait des ravages, j'ai été atteint de cette maladie qui m'a laissé si faible que je ne pouvais faire aucun travail. Je consultai un médecin, mais comme il ne paraissait pas me soulager je me mis à prendre divers remèdes annoncés, mais le résultat fut le même. Je n'éprouvai aucun soulagement, et même je devins plus faible. Parfois, j'avais des attaques qui me faisaient perdre complètement connaissance. Je faiblissais de jour en jour et perdais tout espoir. Un voisin qui était venu me voir me pria d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, je m'en achetai quelques boîtes. Après les avoir prises pendant une couple de semaines, je commençai à me sentir mieux, et après les premiers symptômes de guérison je me mis à en gagner constamment. Je suis aussi bonne journée de travail que jamais dans ma vie. Je sais que ma guérison est due à l'usage que j'ai fait des Pilules Roses du Dr Williams et je suis toujours heureux de les recommander.

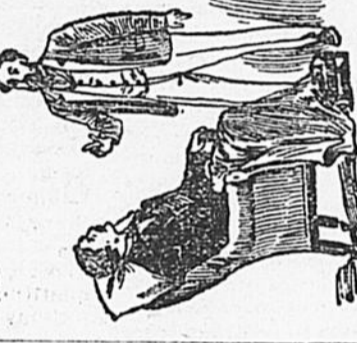


Mme J. Curcio, Dominionville, Ont., écrit : " Je ne puis trouver assez d'expressions pour vous remercier pour ce qu'ont fait pour moi les Pilules Roses du Dr Williams. Pendant bien des années j'ai souffert de faiblesse et de débilité par tous les membres, mais grâce à vos pilules, je jouis une fois encore de la santé. Ces pilules sont un tonique et non un remède laxatif.

#### Soulagé pour un mois

Du "Courrier" de Trenton, Ont.

L'éditeur du Courrier, ayant été soulagé d'un rhumatisme dont il souffrait, par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams, et ayant remarqué l'effet qu'elles avaient produit sur un jeune homme à qui il les avait recommandées, eut une entrevue à ce sujet avec M. W. H. Peckering. M. Peckering raconta son histoire comme suit, et le rédacteur est convaincu qu'elle est véritable. " J'ai me serait impossible, dit-il, de parler avec trop d'emphasis, des mérites des Pilules Roses du Dr Williams. Dans l'automne de 1894, je pris un rhumatisme qui s'aggrava bientôt en maladie grave. La paralysie se mit de la partie, et j'allais de mal en pis jusqu'à ce qu'enfin il me devint impossible de me lever de mon siège sans aide. Je perdis entièrement l'usage de mes membres, et j'avais abandonné tout espoir de revenir à la santé. M. Young du "Courrier," ayant remarqué les excellents résultats obtenus par l'usage des Pilules Roses du Dr Williams, me conseilla d'en faire l'essai et je suivis son avis. Je venais de terminer ma troisième boîte, lors que je commençai à entrevoir la possibilité de recouvrer la santé, et depuis ce temps ma guérison avança rapidement.



Je suis maintenant en possession de toute ma santé et de toute ma force. Je suis convaincu que ce résultat est entièrement dû à la valeur des Pilules Roses du Dr Williams, et j'aurai toujours un mot de recommandation en leur faveur.

#### Un mot d'avertissement

Quelques marchands peu scrupuleux, dont la cupidité excitée par la grande renommée des Pilules Roses du Dr Williams, fabriquent et vendent sur le marché de gros des pilules bon marché qu'ils vendent sous le nom de "Pilules Roses" à la place des véritables Pilules Roses du Dr Williams. Ces pilules sont frauduleuses. Le secret des Pilules Roses du Dr Williams, n'est connu que par le Dr Williams et j'en rends grâce aux Pilules Roses du Dr Williams.

#### Commencement de Consomption

Mme Walter Bryington, Croton, Ont., dit :—« Ma santé a disparu graduellement jusqu'à ce que je ne fusse plus qu'un squelette. Je crachais souvent le sang, et j'éprouvais des douleurs cuisantes dans les pommons et l'estomac. Je n'avais aucun appétit, et pouvais à peine marcher. Le docteur disait que j'étais atteinte de consomption. J'empirais de jour en jour au lieu de devenir mieux. Mon père me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Je commençai à prendre ces pilules et au bout de la première semaine j'avais gagné en pesanteur une livre et demi. Le médecin apprît que je prenais ces pilules et déclara que je devais discontinuer de le faire. Je discontinuai pendant une semaine je perdais la livre et demi que j'avais gagnée. Je devins assurée alors que les pilules n'avaient aidé et le recommençai à en prendre. Après en avoir pris pendant encore une semaine j'avais gagné encore deux livres et pouvais manger mieux qu'au paravant. Le résultat fut que je continuai à prendre les pilules jusqu'à ce que j'en eus pris treize boîtes, et alors j'avais gagné toute ma santé et ma force première, et pendant ce temps j'avais augmenté de vingt trois livres en pesanteur. Je jouis maintenant d'une santé meilleure que celle dont j'ai joui pendant des années et j'en rends grâce aux Pilules Roses du Dr Williams.



Médecine Company. Assurez-vous si vous avez bien les véritables Pilules Roses du Dr Williams, pour les personnes pâles, voyez si elles sont enveloppées dans un paquet autour duquel est enroulée une bande sur laquelle est imprimée en creux rouge la marque de commerce : Pilules Roses du Dr Williams pour les personnes pâles. En dedans de l'enveloppe se trouve la direction. Ne faites pas attention aux marchands qui prétendent avoir la même chose sous un autre nom, ou d'autre chose, tout aussi efficace. En cas d'erreur, il est préférable d'écrire, en incluant le prix d'une boîte, 50, ou six boîtes pour \$2.50, à la Dr Williams's Médecine Company, Brockville, Ontario.

## Le fromage de la province de Québec

C'est un fait vraiment déplorable et bien désastreux que celui signalé par M. Auguste Dupuis, dans la correspondance ci-dessous. Mais il n'est pas nouveau. Il y a longtemps que des exportateurs peu scrupuleux pratiquent ce procédé canaille pour déprécier le fromage fabriqué dans la province de Québec. La classification du fromage se fait très souvent de la façon la plus injuste pour nous.

Comme le fait remarquer notre correspondant, les fromages communs d'Ontario et des États-Unis sont expédiés de Montréal sous la description de "French ou Québec cheese," tandis que les fromages de qualité supérieure fabriqués dans notre province sont souvent marqués "Ontario" dans certains entrepôts de Montréal. Il est facile de s'imaginer combien une aussi injuste classification est de nature à nuire à cette branche de notre industrie laitière.

Dans presque toutes les conventions de la société de l'industrie laitière de la province de Québec, on a signalé cette injustice commise par certains exportateurs à l'endroit de notre fromage. Mais on n'a pas encore trouvé, ou plutôt on n'a pas encore pu mettre en oeuvre un moyen pratique pouvant remédier efficacement à un état de chose aussi injuste et aussi désastreux pour tous ceux qui s'occupent de cette industrie dans notre province.

Voici ce que nous écrit à ce sujet M. Auguste Dupuis :

Monsieur l'éditeur,

Permettez-moi d'attirer votre attention sur un fait des plus déplorables et des plus désastreux pour les cultivateurs de la province de Québec, dont la principale industrie est la production du fromage pour le marché d'Angleterre.

Le fromage de la province de Québec aux grandes expositions internationales a figuré au premier rang, remportant les premiers prix. Cependant, plusieurs journaux de cette province, sans réfléchir aux conséquences, permettent aux exportateurs de fromage d'user de leurs colonnes pour mépriser celui qui est fabriqué ici, en le cotant à 25 cent ou un cent de moins que le fromage d'Ontario, sous le nom de "French Cheese" ou "Quebec Cheese," "Fromage de Québec" ou "Français."

Les Canadiens-Français sont grandement humiliés d'une telle classification, elle est injuste, elle leur fait perdre des centaines de mille piastres annuellement.

Il est constaté que les fromages communs d'Ontario et des États-Unis sont expédiés de Montréal sous la description de "French ou Québec Cheese" et que les meilleures qualités de la province de Québec sont souvent marquées "Ontario" dans certains grands entrepôts de Montréal. M. Bernatchez, ex-M. P. P., de Montmagny, dont l'honorabilité égale les connaissances en fait de fromage, déclare avoir été témoin de cet acte inqualifiable.

Il est grandement temps, monsieur l'éditeur, que les journaux de la province usent de leur influence pour protéger la grande masse des cultivateurs canadiens-français contre l'immense dommage qui leur est causé dans la réputation de leur fromage et dans leur bourse.

Les journaux de la province qui s'intéressent à la prospérité de l'agriculture devraient, à l'avenir, coter les fromages 1ère, 2ème et 3ème qualité sans mentionner leur provenance.

Les fabricants devront s'efforcer de livrer du fromage de première qualité et s'ils ne le font pas, les patrons pourraient exiger d'eux le remboursement de la perte lorsqu'ils n'obtiennent pas le prix du fromage de première qualité.

Nous savons qu'il se fabrique, en certains endroits, du fromage de qualité très médiocre; l'inspection faite par l'ordre de l'honorable M. Dechêne, l'été dernier, le prouve.

Il serait à désirer que l'honorable ministre rendrait public, l'année prochaine, le résultat de l'inspection des fromageries et que l'inspecteur fût chargé d'opérer en présence des directeurs de chaque fromagerie.

Des hommes d'expérience sont d'avis que ce serait un moyen efficace d'obtenir une fabrication uniforme de fromage de première classe, au grand profit des cultivateurs de la province de Québec.

Le Conseil d'Agriculture, à sa dernière réunion, a discuté chaleureusement cette question et fera tout en son pouvoir pour la résoudre afin d'obtenir pour le bon fromage de la province la réputation et le haut prix qu'il mérite sur les marchés du Canada et de l'Angleterre.

L'appui énergique de l'honorable commissaire nous étant assuré, nous

comptons sur la puissante influence de la presse et la coopération de la Société d'Industrie Laitière pour obtenir le résultat anticipé par la masse des cultivateurs.

Village-des-Aulnaies, 3 nov. 1897.  
AUGUSTE DUPUIS,  
Vice président du Conseil d'Agric.

## Mgr BRUCHESI

### Sa visite à Dublin

Le R. P. Quinlivan, curé de l'église St-Patrice, Montréal vient de recevoir de Sa Grandeur Mgr Bruchési la belle lettre qui suit et que nous nous empressons de reproduire :

Dublin, 19 octobre 1897.

Mon cher abbé Quinlivan,

Etant arrivé à Londonderry, hier soir, il m'est venu à l'idée de me rendre à Dublin, ne fut ce que pour un jour, et je ne puis partir d'ici sans vous adresser ces quelques lignes.

C'est en pensant aux catholiques irlandais de mon diocèse que j'ai entrepris ce petit voyage—ou plutôt ce pèlerinage, et je serais heureux si la presse voulait bien les en informer. J'ai visité la capitale de l'Irlande que je n'avais jamais vue. J'ai beaucoup admiré la cathédrale de St-Patrice et l'église du Christ dont vos pères ont été dépossédés par la Réforme; mais en entrant là, une profonde tristesse s'est emparée de moi; je sentais que j'étais dans des saints lieux, mais qu'ils étaient profanés.

Les magnifiques vitraux que nous voyons là nous disent toujours que ces monuments d'architecture religieuse ont été élevés par des mains catholiques, dans un âge de foi; ils nous rappellent que jadis la prière montait de ces saints lieux, vers les cieux! La mort remplace maintenant la vie et le cœur ne trouve plus rien là, qui puisse l'attirer. Dans le sanctuaire, j'ai remarqué une table, mais l'autel du sacrifice a été enlevé, et le tabernacle où reposait jadis la Sainte Victime a été brisé. A cette vue, une profonde tristesse s'est emparée de mon âme. Cependant, en dépit de toutes ces profanations, Dieu n'en a pas moins ses fidèles serviteurs et moi.

J'ai aussi visité avec mes compagnons la tombe d'O'Connell. Nous avons posé notre main sur son tombeau, et tous ensemble, nous avons prié pour l'Irlande et son immortel libérateur.

Près du lieu où il repose, j'ai cueilli quelques tiges de Shamrocks, que je vous envoie. Je vous écris ces lignes au lendemain du jour où Léon XIII a appelé les Irlandais "ses fils bien-aimés" et le peuple le plus catholique de l'univers."

Mes salutations à tous vos confrères, et recevez vous-même l'assurance de ma sincère amitié.

PAUL,

Archevêque de Montréal.

## Un généreux testateur

PARTAGE SA FORTUNE ENTRE SES PARENTS ET SES AMIS, ET POUR VOIR A L'ÉRECTION D'UN NOUVEAU COLLEGE

Le testament du Dr Comeau, décédé il y a quelques semaines à Maniwaki, a été produit samedi en Cour à Montréal par les héritiers légaux. La succession est évaluée à \$50,000. Le défunt légua \$500 aux Reves Pères Oblats, de Maniwaki pour faire dire des messes pour le repos de son âme, \$100 pour l'érection d'un monument funèbre sur sa tombe; 300 à chacun de ses frères et \$1,000 à chacun de ses trois amis Mess. Omer St-Denis, Honoré Lacoursier et Léopold Moreau; \$1,000 à chacune de ses deux nièces: la Revede Sœur St Léon (Mlle Meunier) du Couvent St Hyacinthe et Melle Georgiana Comeau; \$1,000 à ses neveux G. A. et A. Comeau.

Le défunt pourvoit à l'érection d'un hôpital collège ou école à Maniwaki et laisse à cette fin \$10,000. A chacun de ses employés \$25, à titre de reconnaissance; à son charpentier, M. E. Coursoles, \$300; à M. Louis Bureau \$100; à son associé, sa part de scieries qu'il avait et le droit d'acheter à \$5.00 par \$1,000 pieds tout le bois qu'il possède dans ses enclos.

Une somme de \$10,000 doit être partagée également entre les pauvres de sa paroisse. MM. Lecourrier N. P. et J. R. Tremblay sont nommés exécuteurs testamentaires.

## Méfiez-vous des Charlatans

qui vous offrent des remèdes guérissant "tous les maux"; car il n'existe par de panacée universelle. Si vous toussiez prenez du Buume Rhumal, quelques doses vous guériront à peu de frais.

M. A. Suzor Côté est parti samedi pour Paris où il va reprendre le cours de ses études artistiques.

## Une cause importante pour notre province

### LA QUESTION DE L'ARBITRAGE

Au sujet de la repartition du fonds des écoles communes et des terres de l'ancienne province du Canada

### L'historique de cette cause

La Cour Suprême d'Ottawa a commencé à entendre l'appel relatif à la question de l'arbitrage au sujet de la répartition du fond des écoles communes et des terres de l'ancienne province du Canada a été discutée. A l'appel de cette cause, le juge Girouard s'est retiré, vu qu'il avait été avant d'être nommé juge, avocat de l'une des parties intéressées. Les plaidoiries, quant aux mérites de l'appel d'Ontario, ont été entendues; il reste à entendre celle de l'appel de Québec l'avocat qui représente le gouvernement fédéral, qui est mis en cause pour les fonds qu'il s'agit de distribuer et dont il est le détenteur, parlera également sur ces questions.

L'hon. M. Edward Blake, C. R., E. Irving, C. R., et J. W. Clark, sont les avocats d'Ontario; M. Trenholme, C. R., l'hon. M. J. S. Hall, C. R., et Bérche, C. R., pour Québec, et M. Hogg, C. R., représente le Dominion.

Les plaidoiries dureront plusieurs jours.

Il s'agit d'une sentence arbitrale rendue en 1896 par trois arbitres, sir Ls. N. Casault, le juge Burbridge et le chancelier Boyd, et dont les provinces de Québec et d'Ontario ne se déclarent pas satisfaites.

Le litige, en autant que Québec est concerné, résulte de comptes en suspens et provenant du fonds des écoles communes existant avant la Confédération dans le Haut-Canada.

Ce fonds des écoles communes fut formé en 1841 et devait résulter de la vente de certaines terres spécialement affectées à des fins d'éducation. Le produit de la vente de ces terres, de vaît être divisé proportionnellement à la population entre le Haut et le Bas Canada pour le soutien des écoles communes.

Les griefs de la province d'Ontario contre le gouvernement du Dominion résultent du fonds d'améliorations (Improvement Fund) créé pour le Haut Canada en 1855. Cet "Improvement Fund" devait être formé un quart par le produit de la vente des terres affectées aux écoles, et un cinquième par le produit de la vente des terres de la couronne. L'argent provenant de ces deux sources devait être dépensé en améliorations dans le Haut Canada sous la direction du gouverneur en conseil. La province de Québec prétend que ce fonds a cessé d'exister en 1861.

Ontario prétend que la vente des terres dans Ontario depuis la Confédération lui appartenait exclusivement de même, que le produit de la vente des terres avant 1867. Si cette prétention de la province d'Ontario est maintenue—et il n'est pas impossible qu'elle le soit, s'il faut en juger par l'attitude que semble vouloir prendre le juge en chef Strong—le gouvernement du Dominion et la province de Québec seront obligés de lui remettre une somme dépassant un million de dollars. Remarquez que Québec réclame une somme de \$124,000 qui a été prise depuis 1861 et 1867 sur le fonds des écoles communes et versé dans le fonds d'améliorations "Improvement Fund" du Haut Canada.

Les arbitres qui se sont prononcés sur ce litige en 1896 étaient le juge Burbridge, pour le Dominion, le juge en chef Casault, pour Québec et le chancelier Boyd pour Ontario, et ils furent nommés le 10 avril 1893. Le 6 avril 1896, les arbitres déclarèrent que le gouvernement du Canada avait en mains comme provenant du Fonds des Ecoles Communes une somme de \$2,457,688.62. Sir Louis Nap. Casault cependant différait d'opinion avec ses collègues sur un point à savoir qu'il fallait ajouter à ce montant, cette somme de \$124,085.18 qui aurait été prise au fonds des écoles communes et versé au fonds d'améliorations du Haut Canada. L'appel de la province de Québec repose sur cette opinion du juge Casault.

Les arbitres déclarèrent de plus que la province d'Ontario n'était nullement tenue de contribuer au soutien des écoles communes dans l'ancienne province du Canada avec l'argent provenant de la vente des terres de la couronne dans le Haut Canada. Tout ce qu'Ontario était obligé de fournir au soutien des écoles communes devait provenir, dans l'opinion des arbitres, de la vente du million d'acres de terres spécialement affectées aux fins d'éducation.

Le chancelier Boyd fut toutefois d'opinion que même sur ce dernier point, Ontario ne devait rien au Dominion.

Les arbitres enfin décidèrent que sur le montant que la province d'Ontario a perçu depuis le 1er juillet 1867 pour être versé au fonds des écoles communes, elle avait droit de retenir six pour cent de la vente des terres, pour les frais de vente et d'administration. Ils décidèrent aussi que sur le produit de la vente des terres scolaires faite du 14 juin 1853 au 6 mars 1861, Ontario avait droit de retenir vingt-cinq pour cent, après déduction du 6 pour cent pour les frais de vente et d'administration.

Le juge Casault nia cependant à Ontario le droit de retenir ces vingt-cinq pour cent.

La sentence arbitrale de 1896 n'est pas la première rendue en cette affaire. Le 31 août 1869, trois autres arbitres s'occupèrent de la question. Ce furent l'hon. John Hamilton Gray, pour la province de Québec et l'hon. D. L. McPherson, pour Ontario.

Le 3 septembre 1870, ce tribunal rendit jugement. Il déclarait qu'une somme de \$124,085.18 devait être prise sur le fonds des écoles communes de l'ancienne province du Canada, et versée au fonds d'améliorations (Improvement Fund) du Haut Canada, comme étant le quart des argents perçus par l'ancienne province du Canada du 6 mars 1861 au 1er juillet 1867 au moyen de la vente des terres affectées aux fonds d'éducation.

Québec, comme il a été dit plus haut, prétend que l'Improvement Fund du Haut-Canada a cessé d'exister en 1861 et que par conséquent, la somme de \$124,085.18 doit être ajoutée à l'ancien fonds des écoles communes qui est entre les mains du gouvernement du Dominion depuis 1867. Ce fonds, à l'époque de la Confédération, était de \$1,733,824.47.

Depuis Ontario a vendu des terres qui avaient été spécialement affectées à des fins d'éducation en 1841, et le produit de telles ventes a porté le fonds des écoles communes à \$2,457,688.62.

Cette somme, en vertu de la loi de 1841 créant le fonds des écoles communes doit être partagée proportionnellement à la population entre Québec et Ontario, conformément à la sentence arbitrale de 1870.

La province de Québec ne veut pas accepter dans son entier cette sentence arbitrale, réclamant toujours sa part proportionnelle de cette somme de \$124,085.18.

Ontario, de son côté, prétendit que les arbitres n'avaient pas juridiction pour adjuger sur des matières relatives à l'Improvement Fund du Haut-Canada, et que par conséquent cette somme de \$124,085.18 était tout-à-fait étrangère au litige actuel. C'est la même prétention que la province d'Ontario a émise par la bouche de l'hon. E. Blake. La seconde sentence arbitrale rendue en 1896 diffère peu de celle de 1870.

Quel que soit le jugement de la cour Suprême sur le présent appel, il est certain que l'affaire ira au Conseil Privé. Cette interminable affaire ne sera donc pas définitivement décidée avant deux ou trois autres années.

Voilà un litige qui a servi de gras fromages à bien des avocats depuis 1867.

POUR MALADIES DE POUMONS  
Roy et Boire Drug Co. Le MENTHOL COUGH SYRUP est la plus excellente préparation que j'ai jamais employée pour les maladies des poumons, telle que toux opiniâtre et bronchite aiguë et chronique.

B. R. LAHAIE, M.D.,  
Manchester, N. H.  
Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

## NOUVELLES DE MONTREAL

LES ECOLES DU SOIR

La grace de Grenier

TENTATIVE DE VOL

Une femme presque étranglée

Montréal, 8.—L'assistance moyenne aux écoles du soir, est de 705 élèves sur une inscription de 1,060.

—Les "Nouvelles" d'hier, annoncent ce qui suit: Nous croyons savoir de bonne source que M. W. A. Grenier serait gracié à l'occasion du Thanksgiving Day, c'est-à-dire le 25 novembre courant.

Cela lui ferait six semaines de prison sur les six mois qui lui ont été largement octroyés.

—Tout le voisinage de la rue St-Charles-Borromée, près de la maison portant le No. 224, a été mis en émoi vers minuit, la nuit dernière, par des cris perçants poussés par les époux Cinnott qui s'étaient pris de querelle on ne sait trop à propos de quoi. Des paroles dures les époux en virent aux coups, si bien que pendant un moment, la bataille a failli avoir un dénouement tragique. Cinnott, d'après la version donnée par sa femme, aurait terrassé et s'étant emparé d'une corde à linge qui se trouvait à portée de sa main, il se serait mis en demeure de l'étrangler. Opposant une vive résistance à son mari et criant à pleins poumons, Mme Cinnott parvint à effrayer son agresseur qui, craignant de se voir arrêter, s'enfuit se cacher dans la cour de la maison.

La malheureuse se releva aussitôt et courut au poste de police No. 4 porter plainte. Elle avait le visage ensanglanté et portait autour du cou un filet rouge causé par la corde que son mari lui aurait passée au cou pour la tuer. Les officiers du poste No. 4, voyant dans quel état lamentable se trouvait cette infortunée, la firent transporter à l'Hôpital Général, dans la voiture de la patrouille.

Après avoir fait panser ses blessures, Mme Cinnott revint à son logis accompagnée d'un constable Haganier, qui fit de vaines recherches pour retrouver Cinnott. Néanmoins afin de tranquilliser la femme Cinnott, le constable Haganier a monté le guet, pendant toute la nuit, mais le mari ne s'est pas montré.

—Deux audacieux rôdeurs de nuit ont pénétré, hier, vers minuit, dans la maison de Mme Jane Hamilton, 287 rue St-Dominique, et ont tenté de la dévaliser. Mme Hamilton était seule quand les rôdeurs sont entrés chez elle par la porte de cour donnant issue sur un passage mitoyen.

Elle avait sur elle une quinzaine de dollars, fruit de son travail laborieux de la semaine et qu'elle cachait précieusement sur sa personne. Les voleurs tracassèrent Mme Hamilton et venaient justement de la baillonner avec un tapis pour étouffer ses cris quand sa petite fille Annie, âgée de 12 ans, qu'elle avait envoyé faire une commission, sonna à la porte et voyant le danger que courait sa mère, donna l'alarme aux voisins. Elle dit avoir vu briller un poignard entre les mains d'un des assaillants de sa mère. Ceux-ci dérangés si brusquement ne demandèrent pas leur chemin et s'enfuirent par le même chemin qu'ils étaient venus. Annie se rendit au poste de police No. 4 avertir les autorités et le lieutenant Tétraut et les constables Ritchie, Lagrange et Vézina accoururent à l'endroit indiqué. Il était trop tard.

## GRANDE VENTE DE

THE T THE T THE T THE

### REMARQUEZ LES PRIX SUIVANTS

Thé feuilles cassées.....	10 cts
Thé demi feuilles.....	15 cts
Bons Thé pour familles.....	20 et 25 cts
Thés de choix.....	30 et 40 cts
Thé extra (choix).....	50 et 60 cts

Comparez la qualité et les prix. C'est le meilleur moyen de prouver que nous vendons nos thés de 20 à 25 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

## J. B. ROUSSEAU

MARCHAND DE THÉ

123, RUE ST-JOSEPH

Succursales: 214, RUE ST-JEAN  
70, Côte du Passage, Lévis

# LA TRAGÉDIE DE RAWDON

## La confession du meurtrier

### NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Ste-Julienne, 8.—Il y a ici une affluence considérable d'étrangers et de personnes des environs. Tout le monde attend avec impatience la continuation de l'enquête du coroner, car on semble convaincu qu'il y sera fait certainement des révélations extraordinaires. Personne ici ne semble croire que Thomas Nulty, le fraticide, qui a avoué son crime aux détectives et à plusieurs autres personnes, samedi à Joliette, ait pu faire seul toute cette épouvantable boucherie.

Les soupçons les plus terribles planent sur le père et la mère. Nombre de personnes ne se gênent pas de dire que la boucherie a dû être faite avant le départ des parents pour Ste-Julienne.

Michael Nulty est un vieillard de 60 ans, grand, droit et robuste, la figure large, la barbe grise et sale. Il a les cheveux hérissés comme les poils d'un porc épic, de yeux rouges et injectés.

Tout son extérieur dénote la pauvreté la plus complète jointe à l'indolence et à la malpropreté.

Emilie Ricard, l'épouse de Michael Nulty, est âgée de 55 ans. Elle est grande, forte et aussi bien constituée que son mari. Elle conserve encore les traces d'une certaine beauté.

### LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES

Les funérailles des victimes ont eu lieu samedi matin à 9 heures. Toute la paroisse de Rawdon était présente au service funèbre.

M. l'abbé F. A. Baillargé, curé, officiait. Il a prononcé à cette occasion un sermon qui a fait pleurer toute l'assistance. Il a représenté les deux plus jeunes victimes à genoux au pied de l'autel, implorant sa clémence pour la malheureuse conduite de leur frère.

L'assistance était tout oreilles et jamais peut-être avant ce jour l'humble église de Rawdon n'avait vu une foule aussi nombreuse de fidèles, et tant de mouchoirs essuyer des larmes.

### UN AUTRE MALHEUR IMMINENT

M. l'abbé Baillargé a ajouté qu'avant longtemps, une autre famille de la paroisse serait plongée dans le même malheur si dès immédiatement elle n'allait pas confesser ses torts et ses crimes à Dieu et aux hommes. L'éloquence du savant abbé est bien connue. L'on ne voyait dans l'assistance que des paupières humides et des mouchoirs tenus à la main pour essuyer les larmes qui tombaient de tous les yeux. Détail extraordinaire, le père des quatre jeunes gens assassinés si lâchement a eu le courage et la force de prendre lui-même dans ses bras les cercueils de ces pauvres enfants et de les entrer dans l'église.

Il avait l'oeil sec et ne tremblait aucunement. Quelques instants plus tard, après le service divin, il avait encore ce même courage et cette même force pour reprendre ces cercueils et les transporter au charnier.

### CONDUITE ÉTRANGE DES PARENTS

La cérémonie funèbre terminée, le père, la mère, le fils et la soeur, Mme Grenier, se sont rendus à l'hôtel Morin, où ils ont pris plusieurs consommations, tout en badinant et parlant.

Les témoins de ce spectacle ont trouvé étrange cette conduite insouciante dans les circonstances. A la porte de l'église, le jeune Thomas arrêté depuis, fumait tranquillement sa pipe, interrogeant tout le monde, faisant, riant et sifflant comme le plus indifférent des hommes.

Après les funérailles, M. Levesque dit à M. Nulty que M. McCaskill avait décidé de se rencontrer avec la famille. Il lui demanda donc de se rendre avec sa femme et les autres membres de sa famille chez M. Morin, magistrat, et d'attendre là M. McCaskill.

A partir de ce moment, Tom, s'aperçut qu'il était découvert. Il était nerveux et se mit à mâcher avec force un morceau de tabac qu'il avait dans la bouche. La rumeur commença bientôt à se répandre que le jeune homme allait être arrêté, mais personne ne savait au juste pourquoi. Le père était aussi gardé à vue, et paraissait mal à l'aise. Finalement il demanda la permission d'aller avec son fils voir le curé. M. Levesque consentit à les laisser aller, et le père, la mère et le fils, suivis à distance par

le grand connétable, partirent dans la direction du presbytère. Tom et sa mère entrèrent au presbytère, tandis que le père, resté dehors, paraissait agité, et marchait nerveusement. L'on ignore ce qui s'est passé au presbytère. M. le curé Baillargé déclara que pendant la conversation qu'il a eue avec Tom Nulty, ce dernier évitait de le regarder en face.

Lorsque les Nulty sortirent de la maison du curé, ils se rendirent directement chez M. Morin, où un grand nombre de villageois étaient rassemblés.

Vers midi, M. McCaskill dit : "J'ai mon homme; je crois qu'il avouera tout. Je ne l'ai pas encore arrêté, mais cela ne tardera pas."

Le détective et les Nulty montèrent alors dans une chambre où ils s'enfermèrent. Tom paraissait nerveux. Il dit qu'il était allé voir sa soeur. Il avait couché là mercredi soir. Après être sorti de chez sa soeur, jeudi matin, il dit qu'il s'en alla dans le bois.

Il quitta la maison de la jeune fille vers dix heures, jeudi soir, et, en revenant chez lui, il rencontra deux voitures dans l'une desquelles se trouvait Jos. Bourke. Il rencontra ensuite André Morin, qui arrêta son cheval. Tom Nulty s'arrêta également et, Morin lui ayant demandé à quel temps il était parti de chez lui : Vous devez le savoir puisque j'ai acheté alors un faux col de vous.

Morin dit quelque chose laissant entendre que Tom Nulty serait surpris s'il savait ce qui était arrivé chez lui, et, comme ce dernier l'interrogeait, il répondit qu'il l'apprendrait en arrivant. Tom rétorqua plusieurs fois ses questions et finalement, Morin lui apprit que sa soeur était morte. "qu'elle avait eu le cou coupé." Tom refusa de le croire et continua sa route après avoir dit que si la chose était vraie, ce serait une forte mauvaise affaire. Interrogé de nouveau, Tom Nulty dit qu'il s'était arrêté chez Jules Grenier à 3 heures et 30 de l'après-midi.

### POUSSE AU PIED DU MUR

A ce moment, le détective McCaskill résuma les notes qu'il avait prises et dit à Nulty, d'un ton grave : "Bien, Tom, je vais vous donner une chance. Dites-moi la vérité et je vais déchirer ce papier et nous ne pensons plus à ce que vous venez de me dire."

Nulty protesta et affirma qu'il avait dit vrai. Il affirma de nouveau que, le jour du meurtre, il n'était pas venu en deça de 6-12 milles de la maison de son père.

Pour la première fois depuis le commencement de l'enquête Tom Nulty paraissait mal à l'aise. D'un ton abattu, il dit : "Messieurs, je suis sûr que vous me prenez pour un meurtrier mais je n'y puis rien, et je vous assure que je vais dire toute la vérité. Voyez-vous, continua-t-il, j'avais affaire à aller un peu plus loin que la maison, devant laquelle, en passant, j'ai vu un étranger. Ensuite, j'ai aperçu Anna gisant morte près de la grange. A cette vue, je me suis enfui dans le bois et j'ai perdu connaissance."

Cette déclaration fut accueillie par une série de nouvelles questions par le détective. Chacun croyait que Tom Nulty allait enfin tout avouer.

Au lieu de continuer ses aveux cependant Nulty déclara que c'était ce qu'il avait dit au commencement qui était vrai.

En terminant l'entretien, le détective McCaskill dit : "Tom, vous êtes un menteur et un assassin, et vous rendez compte de ce que vous avez fait." Nulty ne sourcilla pas et déclara : "C'est bien; vous pourrez me pendre, mais j'ai dit la vérité."

Après une courte consultation, M. McCaskill a dit au grand connétable de mettre Tom sous arrêts; ce qu'il fit.

Peu d'instants après le détective et son prisonnier partait pour Joliette.

### DEPOSITION DU MEURTRIER

Voici sans la moindre omission ce que le prisonnier a répondu aux questions du détective.

—Je me nomme Thomas Nulty et j'aurai 21 ans le jour de Noël prochain.

Le mardi précédant le crime j'ai été voir ma soeur Marguerite qui demeure à Waxford, à deux milles et demi du village de Chertsey.

Ma soeur est âgée de 30 ans et mariée à Alex Poudrier. Je suis demeuré chez ma soeur jusqu'à jeudi matin à dix heures alors que je me suis mis en route pour retourner chez moi.

Arrivé chez moi je suis entré à la maison où j'ai trouvé mes trois soeurs et mon jeune frère, les quatre victimes.

Après avoir ôté mon habit, je suis sorti de la maison et j'ai pris la hache qui était à la porte et je me suis mis à fendre du bois.

Presque aussitôt ma soeur Elizabeth est sortie de la maison pour se diriger vers la grange. Je la suivis instinctivement, n'ayant aucun dessein de la tuer; mais arrivé près d'elle, je

me sentis pris du désir de la tuer et comme j'avais ma hache à la main je me plaçai en arrière d'elle de manière à n'être pas vu et je lui lançai un coup de hache sur le cou. Je sortis alors de la grange et je rencontraï ma soeur Annie. Je ne me rappelle de rien autre chose; je ne sais si c'est moi qui ai frappé Annie ni si c'est moi qui ai frappé Hélène et Patrick. Je ne me rappelle pas non plus avoir défoncé la porte. Je sortis alors de la maison sans croire que j'avais tué ni mes soeurs ni mon frère. Je me dirigeai du côté de Chertsey à travers les bois où j'errai une partie du temps.

Lorsque j'ai commis le meurtre il était environ midi.

Après avoir erré dans les bois, une partie de l'après-midi en réfléchissant sur le crime que je venais de commettre, je me rendis chez M. Louis Beaudry. En arrivant à la maison de M. Beaudry, mademoiselle Beaudry me demanda ce que j'avais, que je paraissais bien triste.

—Je n'ai rien, lui répondis-je. Je vivais en bonne intelligence avec mes soeurs qui avaient bien soin de moi.

Je les aimais beaucoup et j'avais beaucoup de plaisir avec elles. Nous allions souvent danser ensemble. Je ne sais pas pourquoi je les ai tuées.

Je suis parti de chez M. Beaudry pour revenir à la maison à dix heures du soir. Je regrette de tout mon coeur d'avoir fait ce que j'ai fait. Je n'ai aucun complice et je n'avais aucunement prémédité de tuer mes soeurs, ni mon frère.

Je ne sais pas lire n'ayant jamais été à l'école. Je n'ai jamais été querelleur et je ne me suis jamais battu sérieusement avec personne. Mes habits ne portaient aucune tache de sang et je n'ai par conséquent pas été obligé de les faire disparaître en les lavant.

Le soir après le crime, en arrivant à la maison, j'ai enragé de chemise parce que celle que j'avais sur le corps était toute trempée. C'était parce que j'avais sué que ma chemise n'était pas sèche. Mon père possède deux terres dont la moitié est défrichée.

Nous étions pauvres, mais nous nous nourrissions assez bien. La terre produisait de l'avoine du sarrasin et des patates. Nous élevions des cochons et nous avions deux vaches. Nous nous nourrissions de lait, de galette de sarrasin, de patates et de lard. Je vivais chez nous très heureux, au milieu de ma famille qui avait beaucoup d'égard pour moi.

Avant le jour du crime, je n'ai jamais fait de mal à personne. Ma mère est canadienne-française et se nomme de son nom de fille, Emilie Ricard. Elle a des parents à Montréal et aux Etats-Unis. Je ne connais pas les parents de mon père; je ne sais s'il en a. Je prends bien quelquefois une verre de boisson, mais je ne me suis jamais enivré.

Si j'ai dit que ce devrait être quelque vagabond qui avait tué mes soeurs c'est que cela me coûtait trop de dire que c'était moi. Je crois que le crime que j'ai commis mérite d'être puni, et je suis prêt à en subir le châtiment.

Dans la maison, chez nous, on parlait généralement français, excepté lorsque nous adressions la parole à mon père, qui ne comprend pas cette langue.

Après le crime, j'ai eu l'idée de m'ôter la vie, mais je ne l'ai pas fait, cela m'a trop coûté.

Toute la famille couchait dans le grenier, mon père et ma mère également.

J'ai une fiancée, Rosa L'espérance qui demeure dans la paroisse de Chertsey. J'ai encore quatre soeurs de vivantes :

Judith, âgée de 23 ans, demeurant à Montréal, où elle est domestique; Marguerite, âgée de 30 ans. Elle est mariée à Alex. Poudrier, et demeure à Waxford, près de Chertsey;

La troisième s'appelle Catherine; elle est âgée de 19 ans, et mariée à Jos. Grenier, de Rawdon;

La quatrième se nomme Mary; elle est âgée de 27 ans, et elle est l'épouse de François Vaillancourt, qui demeure à Rawdon.

Pendant que le reporter interrogeait le prisonnier, celui-ci se mit à pleurer, mais on remarqua que ce chagrin tardif paraissait plutôt feint que réel.

La conversation du reporter avec le prisonnier, ayant eu lieu en présence du grand connétable Lévesque, le reporter demanda à celui-ci si les déclarations du prisonnier s'accordaient avec ce qu'il avait raconté pendant son voyage de Rawdon à Joliette, hier soir, "pas exactement" a répondu le grand connétable.

Hier, le prisonnier a déclaré qu'il avait d'abord assassiné sa soeur Elizabeth, dans la grange, puis sa soeur Annie devant la grange et avait frappé le petit garçon le dernier, dans la maison. Que là, il avait regardé les deux cadavres et qu'il ne les avait pas crûs morts.

Voilà la seule différence qui existe entre le récit du prisonnier fait au

reporter et celui fait aux policiers samedi soir, quant à ce qui regarde le meurtre.

Le prisonnier paraît d'une intelligence ordinaire et même un peu au-dessus de la moyenne, pour les gens de sa classe.

Dans la cellule du poste de police, où il a passé la nuit de samedi à dimanche.

Le prisonnier a dormi aussi paisiblement qu'un enfant qui n'a rien à se reprocher.

Il a mangé de grand appétit toute la journée d'hier.

C'est le chef de police qui lui a fait servir ses repas. M. Leduc fit donner au prisonnier la même nourriture qu'il avait servi sur sa propre table.

Si le crime atroce dont s'est rendu coupable le prisonnier a causé une si vive impression par tout le pays, il ne faut pas se demander si l'émoi causé parmi les braves populations de Rawdon et des paroisses environnantes est intense.

Partout, sur le perron de l'église, dans les rues, dans les bureaux, dans les résidences privées, dans les hôtels, on ne parle que de ce crime.

On se perd en conjectures sur les motifs qui ont pu porter le prisonnier à commettre ce crime épouvantable, sans nom, comme sans précédent peut-être, dans aucun pays du monde civilisé.

Les uns croient que c'était dans le but d'augmenter sa mince part d'héritage lorsque ses parents mourront.

D'autres croient que le prisonnier avait des complices parmi ses parents.

La police semble être un peu de cette dernière opinion et il ne serait pas surprenant que d'ici à ce soir il y ait d'autres arrestations opérées.

Personne ne croit au dire du prisonnier qu'il aurait commis son crime dans un moment d'hallucination.

Cette prétention du prisonnier est d'autant plus incroyable qu'il semble être l'homme le plus froid du monde.

Le fait que le fraticide a frappé ses victimes exactement au même endroit et qu'il leur a infligé des blessures absolument semblables fait plutôt croire que le prisonnier avait bien calculé ce qu'il devait faire pour ne pas manquer son coup.

### LA REPUTATION DES NULTY

La réputation de la famille Nulty est très mauvaise à Rawdon. Il y a deux ans, le jeune Thomas a voulu faire arrêter d'autres jeunes gens avec qui il avait eu une querelle au milieu d'un bal. L'affaire alors avait été réglée à l'amiable par les amis des familles intéressées. Thomas Nulty a dit, jeudi, chez M. J.-Bte Laporte qu'il était pour balayer la maison, qu'il y avait trop d'enfants, qu'il voulait se marier et être libre chez lui. Au cours de ses révélations à la prison de Joliette, le meurtrier a déclaré qu'après avoir tué sa soeur Elizabeth il est devenu comme enragé et n'a pas eu connaissance des trois autres meurtres.

### L'ASSASSIN SERA DÉFENDU PAR M. RENAUD, C. R.

Le prisonnier a choisi M. Renaud, de Joliette, comme son avocat. Celui-ci représentera l'accusé à l'enquête.

A la dernière heure, j'apprends de source certaine que le père et la mère Nulty ne seront pas arrêtés. Il est certain qu'ils sont innocents. Leur fils a fait des révélations, c'est vrai, mais il n'a nullement impliqué son père dans le meurtre.

### UNE DÉPÊCHE DE LORD ABERDEEN

Dimanche soir, la dépêche suivante fut reçue par le père de la victime :

Ottawa, 7.—Profondément affligés de l'affreuse tragédie et nous désirons vous offrir nos plus profondes et respectueuses sympathies. Que Dieu vous accorde la force et le courage. (Signé) le gouverneur-général et Lady Aberdeen.

Montréal, 8.—Une soeur des enfants assassinés, âgée de 23 ans, est employée comme servante, pendant quelquel temps, chez Mme F. H. Carling, 44, rue Centre. Cette soeur, appelée Julie a été terrifiée en apprenant la tragédie qui venait d'avoir lieu dans sa famille. Bien que son frère ait des manières rudes, elle refuse de croire qu'il soit devenu le meurtrier de sa propre famille. Au milieu de ses sanglots, elle crie sans cesse qu'il n'a pu commettre ce crime.

Julie est partie samedi soir pour Rawdon. Même après avoir appris la nouvelle que son frère avait avoué complètement son crime, elle ne peut se figurer qu'il ait pu se rendre coupable d'un tel crime.

### UNE LETTRE DE M. L'ABBE BAILLARGÉ

"Joliette, dimanche soir. "Le compte-rendu de l'affaire de Rawdon n'est pas tout à fait correct. Chaque victime n'a reçu qu'une blessure au cou. Toutes les blessures sont semblables (un seul coup pressé au même endroit) ce qui porte à croire qu'il y avait plus d'un meurtrier. La figure d'un jeune homme de Chertsey qui porte la trace de vilains coups d'ongles attire l'attention de la police. Ce jeune homme est un grand ami de Tom Nulty, le meurtrier le fraticide. Elizabeth a été tuée la première. Je viens de voir le prisonnier : il est bien triste.

sure au cou. Toutes les blessures sont semblables (un seul coup pressé au même endroit) ce qui porte à croire qu'il y avait plus d'un meurtrier. La figure d'un jeune homme de Chertsey qui porte la trace de vilains coups d'ongles attire l'attention de la police. Ce jeune homme est un grand ami de Tom Nulty, le meurtrier le fraticide. Elizabeth a été tuée la première. Je viens de voir le prisonnier : il est bien triste.

A vous,  
F. A. BAILLARGÉ.

## UN HOSPICE ET UNE SALLE D'ASILE A St-Roch

M. l'abbé Gauvreau, curé de St-Roch de Québec, a annoncé dimanche une heureuse nouvelle à ses paroissiens. Un hospice pour les vieillards et une salle d'asile vont être fondés dans St-Roch.

C'est le Cercle Catholique qui a assuré cette fondation en faisant don à la corporation archiépiscopale de Québec de ses biens, meubles et immeubles, lesquels biens doivent être transmis à M. le curé de St-Roch aussitôt qu'il aura obtenu un acte de la Législature le constituant en personne civile. M. le curé Gauvreau, dont le zèle infatigable et le dévouement aux intérêts de sa paroisse ne se démentent jamais, s'est entendu avec les directeurs du Cercle Catholique pour que les divers objets de cette donation soient appliqués à l'œuvre paroissiale mentionnée plus haut : un hospice et une salle d'asile.

L'acte de donation a été signé la semaine dernière. M. le curé Gauvreau a immédiatement pris possession du magnifique édifice occupé jusqu'ici par le Cercle dans la rue St-François, et s'est mis à l'œuvre sans retard. Il a demandé les soumissions nécessaires pour transformer l'intérieur de manière à en faire sous tous les rapports un hôpital vraiment moderne.

Hier matin, M. Nap. Vézina, maître-plombier, a commencé la pose d'un appareil de chauffage des plus perfectionnés, avec fournaises Star No 6. On a aussi confié à M. Vézina la chambre de bains et le renouvellement de toute la plomberie.

Le nouvel hospice sera sous le vocable de St-Antoine.

Il sera confié aux Révérendes Soeurs de la Charité.

## Encore un serpent de mer

On en aurait vu un dans les mers du sud

New-York, 8.—S'il faut en croire le capitaine Gould, du trois-mâts américain "Challenger", qui vient d'arriver ici avec une cargaison de fruits de la Californie, après une traversée de 121 jours, le serpent de mer ne serait pas une spécialité des eaux qui baignent les plages à la mode des environs de New-York. Cet intéressant reptile, dont on ne parle plus maintenant que l'éché est finie, se trouverait également dans les mers du sud. Le capitaine Gould l'a vu, son second l'a vu aussi, au large de la côte orientale de l'Amérique du sud, le 80e jour de la traversée.

C'était un peu avant le coucher du soleil; la journée avait été brûlante, il ne faisait pas un souffle d'air et les voiles battaient mollement le long des mâts. Le capitaine venait de monter sur le pont pour respirer un peu; en interrogeant des yeux l'horizon, il a aperçu à une faible distance du navire un objet d'une longueur considérable qui flottait à la surface de l'eau unie comme une glace. Intrigué au plus haut point, le capitaine a pris sa jumelle et a examiné attentivement l'objet en question. Quelle ne pas été sa surprise en reconnaissant le serpent de mer, dont il avait lu si souvent la description. Le monstre dormait évidemment. Il pouvait avoir 50 pieds de long, 2 pieds de circonférence, et sa couleur était d'un brun foncé. Quand le trois-mâts, poussé par un faible courant, est arrivé en face du serpent de mer, celui-ci a d'abord relevé la tête, grosse comme une barrique, et darder ses yeux flamboyants sur le navire qui venait ainsi troubler son sommeil.

Le second du "Challenger", qui se tenait sur le pont à côté du capitaine Gould, assure que le serpent a d'abord levé l'oeil gauche d'une façon particulière; mais, quoi qu'il en soit, le monstre n'a fait aucun mouvement pour fuir ou pour suivre le navire, et dès que celui-ci a été passé, il a repris sa position première, allongé à la surface de l'eau et enveloppé dans les rayons du soleil couchant.

**UN SPECTACLE HORRIBLE**

Six cents émigrants empoisonnés à bord d'un navire

**SCENES LAMENTABLES**

Les malheureux transportés aux hôpitaux

**L'ETAMEUR DU NAVIRE ARRETÉ**

Il vient de se produire à Gênes un événement des plus dramatiques. Nous en empruntons les détails à nos confrères italiens "Il Secolo, Il Caffaro" et "Il Secolo XIX."

Lundi soir, 26 octobre dernier, devait partir du port de Gênes le paquebot "Agordat," à destination de Rio-Janeiro et Santos. Environ 1,400 émigrants devaient prendre passage sur le navire, véritable cargaison de chair humaine!

L'armée de ces "fugitifs," narre "Il Secolo XIX," comprenait des familles entières, des gens de tout âge et de conditions diverses, des femmes, des enfants, des vieillards, qui paraissaient courir vers le Brésil à la recherche d'une tombe autant qu'à la recherche du morceau de pain qu'ils ne trouvent plus désormais en Italie!

Lundi matin, un groupe ne comportant pas moins de 600 émigrants, se trouvait déjà à bord de "l'Agordat" où vers onze heures et demie on leur distribua le premier repas comprenant: une soupe de pâte, de la viande, du pain et un peu de vin.

Vers midi, les émigrants commencèrent à se plaindre d'un intolérable malaise, suivi bientôt, plus particulièrement chez les femmes et les enfants, d'atroces douleurs, de crampes, de vomissements et des symptômes qui accompagnaient l'empoisonnement.

L'émotion et la panique ne tardèrent pas à s'emparer du personnel du bord. De toutes parts, ce n'étaient que des cris de douleur, appels désespérés, de minute en minute plus intenses, à mesure que le nombre des malades augmentait.

On eût dit un enfer! Le spectacle était horrible, et nos confrères italiens qui l'ont vu, renoucent à en décrire les navrantes péripéties. Partout, sur le pont, dans tous les recoins du navire, ce n'étaient que gens criant et demandant qu'on les soulageât.

Aussitôt prévenues les autorités se transportèrent à bord de "l'Agordat" et les secours furent immédiatement organisés. Toutes les voitures, les omnibus et les tramways furent réquisitionnés, afin de pouvoir transporter les malades à l'hôpital de Piamonte et de Galliera. Le débarquement eut lieu péniblement au milieu des cris et des lamentations, et bientôt l'interminable convoi se mit en route à travers les rues de la ville.

La foule immense formait la baie sur le parcours, tandis que dans les voitures gisaient pêle-mêle hommes, femmes et enfants, pâles, les traits décomposés par les souffrances, les coliques qui les tortolaient!

C'était une scène très douloureuse qui étreignait le cœur!

A l'hôpital, tous les médecins, les étudiants et les infirmiers firent des merveilles de zèle, d'abnégation pour secourir ces malheureux. Pour tous les malades, on procédait au lavage de l'estomac à l'aide de la sonde œsophagienne.

Par miracle, on a eu à constater aucun cas mortel. Cependant, on ne songe pas sans trembler à ce qui serait advenu si l'accident, au lieu de se produire au port, était survenu après le départ dans la pleine mer! Jamais, en ce cas, l'Océan qui fut témoin des drames les plus épouvantables n'aurait servi de théâtre à une aventure aussi tragique.

De l'enquête aussitôt ouverte, il semble ressortir que l'empoisonnement a été occasionné par les ustensiles dans lesquels les aliments ont été servis aux émigrants.

A l'heure présente, sur les six cents malades transportés dans les hôpitaux, une centaine sont en danger de mort.

L'émotion causée à Gênes par cette catastrophe est loin d'être calmée, et l'arrestation de l'étameur Salviani ne satisfait que médiocrement l'opinion publique, qui veut chercher ailleurs les responsabilités de ce malheur.

Le steamer "Agordat," capitaine Mancini, avait été affrété par la Compagnie Liguro-Bresiliana pour transporter de Gênes à Santos, au Brésil, ces 1,184 émigrants en provenance, pour la plupart, de la Vénétie et des provinces méridionales d'Italie.

LE R. P. MOTHON

Le R. P. Mothon, qui a exercé son ministère pendant plusieurs années à St-Hilaire, vient d'être nommé pour à Lille, dans une célèbre maison de l'Ordre. Absent en Europe depuis un certain temps, il se préparait à revenir lorsque cette nomination l'a fixé à Lille.

**Un drame affreux**

Un jeune homme de Chicoutimi assassine aux Etats-Unis

Un lamentable drame vient de jeter une famille de Chicoutimi dans le deuil.

Le petit village de Gorham, N.-H., a été dans la matinée de mercredi de la semaine dernière le théâtre d'un drame affreux. Un nommé Thomas Monahan, en proie à un excès de délire alcoolique, s'est armé d'un fusil de chasse et s'est rendu au dépôt de charbon du chemin de fer du Grand-Tronc, il a pénétré dans une cabane en bois où était couché un Canadien-Français, Ernest Gauthier, employé de la compagnie, et au moment où celui-ci sautait de son lit il lui a tiré un coup de fusil presque à bout portant. La charge a traversé le cœur de Gauthier qui est tombé mort.

La victime était native de Chicoutimi et fils de M. Georges Gauthier, du rang Ste-Famille. Il avait quitté Chicoutimi pour Gorham il y a trois ans.

Le corps est arrivé à Chicoutimi, jeudi soir, sous la garde de M. Frs Tremblay, autrefois de N.-D. de La-Terrière et aujourd'hui du même endroit.

Son service a eu lieu dimanche, à 8 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous offrons à cette famille si cruellement éprouvée nos plus vives condoléances. On se rappelle que les bâtisses appartenant à M. Georges Gauthier ont été détruites dans le courant de l'été; c'est donc une famille bien éprouvée cette année.

**NOUVELLES DE MONTREAL**

**LES DRAMES DE LIVRESSE**

**PRESQUE ASPHYXIE**

**ARRESTATION A LONGUEUIL**

Montréal, 6.—Une femme du nom de Laberge a failli tuer son mari avant-hier soir en le frappant à la tête avec une barre de fer, durant une orgie. Elle a été arrêtée et condamnée à 6 heures de prison, son mari l'ayant recommandé à la clémence de la cour.

M. Georges Fortin, du numéro 534, rue Lagachetière, a failli périr d'asphyxie dans sa chambre, hier soir. Il s'est éveillé presque étouffé et ce n'est qu'en rassemblant toutes les forces pour enfoncer la porte qu'il a réussi à obtenir du secours.

Hier soir vers huit heures les détectives Campeau et Haynes, sont allés à Longueuil, opérer l'arrestation d'un nommé Jean Fortier, accusé d'avoir dérobé une somme pouvant s'élever à \$8,000. Nos détectives étaient aux trousses de Fortier depuis le mois de juin dernier, et ce n'est qu'hier soir qu'ils purent lui mettre le grappin dessus. L'accusé appartient à une excellente famille de Longueuil. Il demeure depuis de cinq ans à Chicago et tenait les livres de la maison Slaw, McCoy Co, importateurs de drap fin. Il paraît que Fortier vendait des marchandises au rabais et empochait les montants. Il aurait réalisé de ce chef, la jolie somme de \$8,000.

M. Shaughnessy a déclaré hier que le Pacifique s'objecte énergiquement à ce que les vapeurs de la ligne Beaver fassent escale à Halifax, ce qui prolongerait d'une journée le voyage qui ne sera pas déjà trop rapide.

**Triste accident**

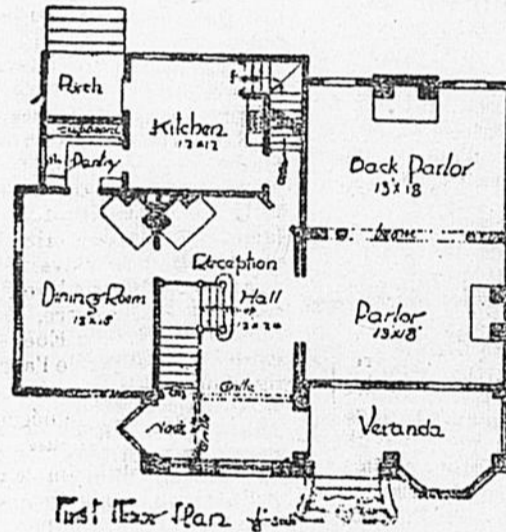
UNE JEUNE FILLE MEURT DES SUITES DE BRULURES

St-Adolphe, Trois-Rivières, 6.—Un triste accident, dans lequel une personne a perdu la vie est arrivé ici, il y a quelque temps, et a plongé une famille dans un grand deuil. Une jeune fille du nom de Dina Lambert, était occupée à travailler à la maison dans l'après-midi. Elle se trouvait près du poêle et sans que l'on s'explique trop comment le feu prit à ses vêtements, en un moment la malheureuse fut enveloppée de flammes, et malgré tous les efforts faits par sa famille, le feu dévora tout son linge, lui brûlant atrocement tout le corps. Les mains surtout étaient horriblement brûlées et la chair se détachait par lambeaux. Les souffrances endurées par la pauvre jeune fille, étaient tellement cuisantes que pour les étouffer elle est allée se précipiter dans un fossé, où il y avait un peu d'eau. On la ramena à la maison où elle passa le reste de la journée et la nuit à endurer un supplice sans nom. Elle expira le lendemain à 9 heures. L'un des frères de la victime s'est gravement brûlé une main en voulant porter secours à sa soeur.

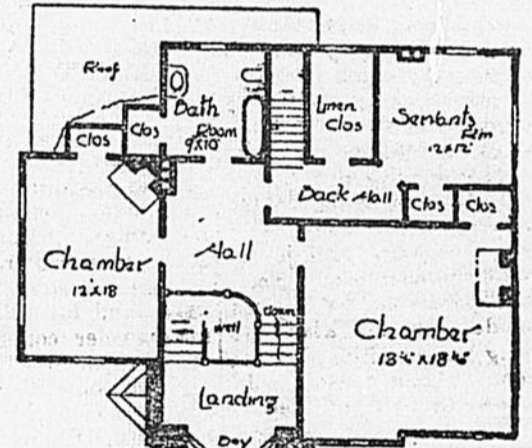
**Modèle de Constructions à bon marché**



Design for Residence



First Floor Plan



Second Floor Plan

Ce superbe dessein est pour un cottage dans un endroit ouvert, et couvrira un lot de cinquante pieds; mais si l'on veut, on peut encore le rendre très attrayant sur un morceau de terre plus petit. La structure est très artistique et unique; la fondation est en pierre brute, et s'élève jusqu'au porche, pour faire une façade pour le premier étage, les autres parties de la fondation étant recouvertes d'auvents, le second étage et le toit étant couverts de bardeaux et de mousse verte.

La salle de réception est très vaste et splendide pour une maison de cette dimension et se trouve embellie par des crochets et des grilles et surtout par un immense foyer au centre. Avec ses escaliers artistiques, c'est sans doute l'une des plus belles salles de réception qu'on puisse désirer.

En quittant cette salle, on pénètre dans le parloir ou salon, d'immenses

portes roulantes donnant accès et de là nous pénétrons dans le salon retiré qui se trouve séparé du premier par un vaste corridor, flanqué de colonnes qui font paraître avec le plus grand succès les portières et draperies. Si la lumière est bien dirigée l'on peut obtenir une magnifique couleur (vert gazon) et les murs pourront s'harmoniser avec les draperies.

Cette vaste ouverture ou corridor peut être employée comme salle d'entretient.

La salle à diner est claire et vaste et donne aussi sur la salle de réception, sur la cuisine et dépense. La cuisine est pourvue des dernières améliorations, et de l'escalier retiré l'on peut se rendre au haut de la maison et à la cave.

Le fini de l'intérieur peut varier et peut rencontrer les idées de l'importateur qui. Il ne s'agit que de donner son goût.

La salle de réception, comme la salle à manger est finie en bois de chêne, avec lambrisage en panneau; les salons imitent l'émail.

Le plancher peut être peinturé ou fait en bois de pin verni. L'attique a aussi un plancher, qui généralement n'est pas terminé; cependant pour le terminer une somme bien minime suffirait.

Tout, concernant cette maison ou cottage est du plus parfait complet et le tout est de la meilleure qualité.

Dans la plupart des localités le prix pour un semblable cottage sera de \$2,500; mais dans un lieu où l'on pourra se procurer les matériaux à meilleur marché le coût sera de \$2000.

Ces chiffres ne comprennent pas le plombage, les boiseries et la lumière qui naturellement augmentent quelque peu les chiffres mentionnés ci-haut.

CHAS HITE SMITH.

**La compagnie Richelieu**

Les actionnaires d'Ontario

Auront le contrôle de la construction des deux bateaux

Toronto, 5.—A une assemblée des intéressés dans la construction des nouveaux bateaux palais de la Cie Richelieu et Ontario, il a été décidé de donner le contrôle des contrats aux actionnaires de Toronto. On croit que la maison Bertrand pourra terminer un des nouveaux bateaux pour la saison prochaine.

Ces bateaux coûteront \$250,000 chacun.

M. W. D. Matthews, Wm. Christie et J. Kerr Osborne ont été nommés pour former un comité chargé d'agir de concert avec les directeurs de la compagnie pour l'approbation des plans des nouveaux bateaux. M. Matthews et une autre personne de Toronto entreront prochainement dans le bureau de direction de la compagnie.

**La betterave aux Etats-Unis**

On n'ignore pas que la culture des céréales, qui a été poussée si activement en Amérique, subit un ralentissement notable sur la côte de l'Atlantique. Les fermiers de l'Est se trouvent en effet, dès maintenant, vis-à-vis des cultivateurs de l'Ouest, dans la même situation que les agriculteurs européens en face de la concurrence américaine: avec des loyers assez élevés, des terres fatiguées, des exploitations limitées, ils peuvent difficilement lutter contre les prix dont se contente le pionnier des vallées du Mississippi, du Missouri, ou de la côte du Pacifique, qui a obtenu des terres à bas prix, payé peu d'impôts et cultive en grand, avec des machines, un sol neuf.

Aussi cherche-t-on à vulgariser d'autres cultures plus rémunératrices, et des tentatives récentes ont elles été faites en vue d'appeler l'attention sur la betterave à sucre.

Les Etats-Unis consomment annuellement environ 2 millions de tonnes

de sucre, à raison de 30 kilos par tête; ils n'en produisent que 380,000 tonnes, et sont obligés d'acheter à l'étranger ce dont ils ont besoin, ce qui représente un tribut annuel de 100 millions de dollars. Par la culture de la betterave, on pense arrêter le malaise causé par l'excès de la production des céréales, et retenir dans le pays les sommes énormes qui en sortent chaque année pour les importations de sucre.

Une conférence a été faite dernièrement à Rome, dans le nord-ouest de l'Etat de New-York, à 900 cultivateurs, auxquels on a fait visiter une nouvelle usine, leur promettant que la culture de la betterave leur procurerait un bénéfice considérable.

Actuellement dans cinq ou six comtés dont Rome est le centre, la culture de la betterave est commencée.

**L'humidité**

Evitez l'humidité et vous évitez de gros rhumes. Si vous vous enrhumez, le seul remède efficace, le **Baum Rhumal** vous guérira.

Feuilleton du Journal des Campagnes 13 NOVEMBRE 1897.—No 7

LA FIANCÉE DE LA FONTENELLE

DEUXIEME PARTIE

La Faille et Mesarnou

Le vieux marin se leva d'un bond ; ses yeux lançaient des éclairs.

—Voilà un mot que M. de Bellecombe ne répètera plus dans quelque temps.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent. Une fraude ! Mais c'est à moi à achever cette histoire.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Hé ! monsieur, il est émigré en Russie.

—Je le sais parbleu, bien. La Russie n'est pas si loin, quand on a s'y venger d'un insolent.

—Yanam, dit Julie. La Fontenelle fit un geste joyeux. Malgré toutes les précautions prises, je tremblais encore. Ce Yanam donc fut interrogé. Voici sa réponse ; voici la déclaration qu'il a dictée en présence de quatre notables et du thacore (chef du village) Voici une attestation du P. Mau duit franciscain, missionnaire au Bengale qui garantit la parfaite probité de ce chef et de ces notables, attestation répétée par divers personnages importants, dont la signature est légalisée hiérarchiquement. Le dernier signataire qui porte toute la responsabilité, est l'ex-agent général de la Compagnie des Indes au Bengale.

—Voici donc le texte en hindoustani, une langue que tu connais, chevalier. Oni je l'ai apprise avec M. Rufin, secrétaire interprète du roi pour les langues orientales, et j'ai perfectionné ma science pendant les deux années que j'ai passées dans l'Inde.

—A votre sens, ce M. Rufin est-il un honnête homme ? Je le puis cautionner, dit le marquis. Je l'ai connu, moi aussi.

Voici monsieur le marquis, la traduction faite en français par lui. Voici la traduction faite en anglais par William Hodges, chef interprète de la Compagnie des Indes. Veuillez, messieurs suivre ces deux traductions, pendant que M. de Mesarnou traduira le document.

Péniblement dit celui-ci, mais enfin suffisamment.

Il se mit donc à lire à traduire à haute voix le texte qu'on lui remit.

Yanam déclarait qu'il s'était extrêmement attaché aux familles d'Argentré et de Toulange, surtout aux deux petites filles. Il avait été effrayé de voir une vraie fatalité peser sur ces excellents seigneurs. Il était averti par ses compatriotes que Pondichéry serait assiégée, et il redoutait extrêmement les conséquences de ce siège.

Enfin Brahma lui était apparu en songe et lui avait ordonné d'emmener les deux petites filles et de les cacher pendant plusieurs années pour les soustraire au danger qui menaçait leur famille. Il les avait donc emmenées, ce qui lui était facile à cause de la confiance qu'on avait en lui. Il s'était caché dans un vil age perdu chez des parents qu'il y avait. Il avait pris ses précautions, tous ses compatriotes étaient complices, et la guerre entre les Français et les Anglais avait contribué à rendre les recherches vaines.

Yanam poursuivait en ces termes. "Quand les filles de Mgr d'Argentré, qui était fier comme un éclair sorti des prunelles de Siva, et de Mgr de Toulange qui était bon et brave, furent restées deux ans avec moi je vis qu'elles se ressentaient beaucoup. Moi, je ne m'y trompais pas, car je les avais vues naître, et je connaissais leurs sourires, leurs gestes, qui étaient pour moi aussi différents que le son de la flûte et de la trompette. Elles étaient toutes deux de vraies filles de race et le sang des guerriers coulait dans leurs veines, pur et fier. Elles étaient sincères et caressantes, mais l'une avait pour ami un petit singe à qui elle apprenait mille gambades, et l'autre écoutait les vieillards qui venaient le soir parler gravement sur le seuil de sa porte.

Je pensai que j'étais un homme mortel et que moi seul pouvais le distinguer l'une de l'autre et savoir le secret de leur naissance. Ce secret, je le dévoilai au chef de mon village et à un prêtre du Dieu des chrétiens, qui par sa sagesse et sa bonté, était digne d'être un brahmine.

"Puis je fis avec une substance indélébile un signe. Je marquai trois points noirs disposés en angle avec la pointe en haut, sous le dessous du bras de chacune d'elles à l'endroit où le bras va rejoindre l'épaule. Je mis la marque sous le bras gauche à l'une et la marque sous le bras droit à l'autre.

Les quelques lignes précédentes et celle-ci avaient été un peu effacées par les plis du parchemin, mais pas assez pour qu'il y eût le moindre doute sur le sens des mots. Le chevalier arrêta un instant.

La phrase qui allait venir renfermait pour tous les auditeurs un arrêt plus important que s'il se fût agi de la vie ou de la mort. Le vieux marquis allait enfin sortir de cette angoisse qui, depuis tant d'années, pesait sur son existence. Pour les deux jeunes filles, c'était l'avenir brillant ou l'avenir déshonoré, M. de La Faille se disait qu'il aimerait toujours, même la fille de l'homme voué à l'infamie mais c'était la rupture de tout lien de famille et de société. Le chevalier sentait mille pensées confuses s'agiter en lui ; mais son cœur fidèle tremblait pour Julie, qu'il ne pouvait cesser d'aimer.

Sa voix se troubla quand il ajouta, en scandant les mots de la traduction. Je marquai le signe sous le bras droit de Mlle d'Argentré.

Eh bien dit Julie d'un ton ferme, quoi que un peu forcé, c'est moi qui suis Mlle de Toulange.

Son premier regard se porta sur Guy-Emile. Elle crut voir sur son visage une expression de réputation.

Elle se trompait. Le pauvre garçon avait changé de visage, sans doute, mais il n'avait pas songé à lui-même. Il n'avait pensé qu'à la douleur de son infidèle

Elle lança un coup d'œil vif sur M. d'Argentré. Lui ne cachait pas son mépris. M. de La Faille essaya vainement de dissimuler sa joie. Elle se tourna vers La Fontenelle. Il la caressait d'un regard si tendre que ses dernières hésitations s'évanouirent. Elles lui tendit les mains. Il se précipita et les couvrit de baisers.

Une petite main se posa sur l'épaule de Julie, qui se retourna. Renée la saisit la serra dans ses bras et la baisa en pleurant.

Tu seras toujours ma sœur, lui dit Mlle d'Argentré, et je n'aurai d'amis que ceux qui t'aimeront et t'honoreront.

—C'est moi, Mlle d'Argentré qu'il appartient de régler tout cela, dit le vieux gâté d'homme.

Mais il était bon et sensible. Tout le trésor de tendresse qu'il avait amassé et caché si jalousement depuis tant d'années lui emplit le cœur. Il tendit les bras à Renée et à son tour, il pleura. Il revit son fils, si tôt et si mystérieusement disparu, sa femme qu'il avait aimée d'un amour fort et fidèle, et oubliant cette froideur cérémoniale que les mœurs imposaient comme un signe de bonne éducation, il passa ses mains tremblantes sur la chevelure de la jeune fille, et répondant à ses pensées intimes, il dit à mi-voix.

Tu seras tout cela pour moi, et je t'aimerai pour eux et en eux.

Renée cherchait les regards de M. de La Faille, et, malgré elle, elle lui montrait combien elle était heureuse d'être en tout digne de lui.

—Mademoiselle dit M. d'Argentré, mademoiselle de Toulange, les biens de votre famille ont été en partie confisqués, en partie mis sous séquestre, ils sont très considérables. Les biens sous séquestre, vous les recouvrirez, sans doute facilement ; les autres.

Les autres, je chargerai M. de La Fontenelle de les arracher au fisc ou aux détenteurs.

Elle tendit encore la main à Maurice.

—Tonnerre de Chandernagor, dit une voix rauque, il était temps d'aborder. Ce n'est pas la fantie à M. de La Fontenelle si je n'ai pas roulé à pic en face de la porte de la maison. Mais on n'apprend pas à un vieux singe à faire des grimaces.

Quand j'ai vu qu'il y avait conseil ici et qu'on avait fait sortir l'un de prison et envoyé chercher l'autre, j'ai dit. Faut voir. Capitaine Bois-d'Ebène, voilà une campagne où tu auras de l'agrément. Faut voir ça, faut voir ça.

La voix du capitaine négrier devenait de plus en plus caverneuse.

Mais une supposition qu'on veuille boucher les écoutilles pour que l'eau n'entre pas dans le faux pont, alors sachez ce que tu vas moyonner ? Tu vas aller, de plein jour, voir ta mignonne petite drôlesse de sœur, une supposition pour lui donner des idées rapport à son futur mariage, et lui conseiller la vertu en lui portant des petites drôleries rapportées des pays étrangers. Alors, tu te trouves tout embarqué quand on mettra les sentinelles pour empêcher les curieux d'y entrer toi, tu seras dans la place.

Son arrivée avait été tellement inattendue que tous les esprits avaient été si frappés par la nouveauté de la situation, que le capitaine avait pu faire, sans protestation cette entrée extraordinaire.

Etienne Lauverjat dit M. d'Argentré la considération qui s'attache à votre nom après l'héroïque conduite de votre frère, me rend indulgent envers vous. Mais ne vous oubliez pas plus longtemps. Laissez nous.

Vous vous en repentiriez trop mon général. J'ai servi sous vos ordres et je ne voudrais pas vous manquer de respect.

Et vous croyez capitaine dit La Fontenelle qui avait vu arriver le négrier sans étonnement apparent que l'hôtel d'Argentré est gardé et que c'est moi qui ai mis des sentinelles pour empêcher qu'il ne se soit d'entrer. Et quel intérêt supposez-vous que j'aie à agir ainsi ?

Sa voix avait gardé tout son calme. Mais un petit rayon sinistre et très aigu, sortait de ses prunelles. Le négrier eigna l'œil et agita son doigt devant son nez, tandis que l'autre œil se fixait sur le Maître avec une expression de malice et de défi.

Les Frères La Côte n'étaient jamais engagés que pour un temps ou pour une opération déterminée. L'opération finie et le temps écoulé, ils reprenaient toute leur liberté, sans autre obligation que de ne rien révéler de ce qu'ils avaient pu apprendre à titre de Frères et pendant leur affiliation.

La moindre indiscretion sous ce rapport pouvait leur coûter cher. D'autre part, et s'ils observaient cette loi, ils étaient spécialement protégés à leur sortie de la Société garantis contre toute récrimination et vengeance.

La Fontenelle, bien qu'il vît dans le négrier un ennemi de ses projets, n'eût pas osé s'en défaire car il n'était tout-puissant que dans des limites fixes ; mais il cherchait à pousser Bois-d'Ebène à quelque indiscretion qui lui eût fourni une raison pour le faire condamner par les Maîtres.

— Mercredi 15 septembre, trois heures trois minutes du soir, murmura celui-ci en clignant de nouveau son œil gauche ; ça y est. Vive la liberté ! Et oui continua-t-il à haute voix : je suppose qu'il s'agit d'affaires de famille. Je vois même il montrait les papiers que chacun des hommes tenait en main—qu'il était temps d'arriver.

Lauverjat dit vivement M. d'Argentré vous avez quelque chose à me dire. Parlez vite et allez rejoindre votre sœur.

Vite mon commandant ! Vous en jugerez vous-mêmes. Ligeons tout. Je vais vous envoyer mon histoire. J'étais donc à Pondichéry rapport à des étoffes de soie. Comme on était des pays avec M. d'Argentré, le vicomte, j'entends, j'allais souvent voir ce qui se passait dans la cuisine. Eh, bien, j'ai rencontré là souvent Yanam.

—Ah ! dit La Fontenelle d'un ton railleur, tout le monde a connu Yanam.

—Oui, à preuve qu'il avait un doigt de moins à la main gauche.

—Ah ! c'est vrai, s'écria Renée je me le rappelle fort bien.

—Et ce doigt, qui est-ce qui le lui avait coupé, M. de La Fontenelle ?

—C'est moi répondit froidement celui-ci. Oui, un jour j'avais essayé de résister.

Aussi avait-il une peur de tous les diables quand il voyait même le bout de votre nez sur une muraille. Tiens, me dis-je quand j'appris que ces enfants avaient disparu avec Yanam, est-ce qu'il y aurait du vicomte La Fontenelle là-dedans.

Celui-ci sourit. Et quel intérêt supposez-vous que je pouvais avoir à affliger les d'Argentré et à les faire mourir de chagrin ? Devais-je en hériter ?

—L'intérêt ? je ne sais pas. En hériter je ne sais pas. Peut-être en hériteriez-vous tout de même. Une supposition : Si vous épousez leur fille. Mais je ne cherche pas les intérêts conclut-il en clignant de nouveau l'œil gauche. Je dis ce que je sais.

Je gardai donc ça dans ma pensée, comme aussi tout ce qui regardait l'affaire de M. Toulange. Eh ! je n'y ai vu que du feu quoique je sois pas mal malin, de mon estoc. Il y a deux ans, j'avais revu ici les deux demoiselles, ma coquine de sœur, m'en parlait souvent. Ça me chambardait l'esprit. Je me rappelai les pays dont Yanam aimait à causer. Je le cherchai et je le retrouvai. Il me raconta tout, en tremblant, mais tout.

—Allons capitaine, dit Renée croyant qu'il hésitait, faites comme lui, racontez nous tout.

Moi j'avais eu toujours eu quelque chose dans le cœur pour le commandant d'Argentré, un vieux brave, et bon plus qu'un feu ma tante qui m'a élevé. Puis il y avait la vertu ! Nonobstant, toutefois et quantes je me proposais de parler, je me disais : Capitaine Bois-d'Ebène, tu vas mettre ton doigt là, où la marmite brûle. Mais depuis que je vous ai vu—suffit. Envoyez Yanam me raconta donc qu'il avait tout fait sur l'ordre de M. de La Fontenelle.

Ah ! ah ! fit celui-ci en souriant. Qu'il n'aurait pas osé lui désobéir. Une fois, il avait essayé, quand il s'était agi d'enlever les jeunes fillettes, et il lui avait coupé le doigt. Il tremblait devant lui comme un esclave. Il avait donc enlevé les deux enfants. Il les avait gardées jusqu'à ce que M. de La Fontenelle lui ait dit de les ramener. Pourquoi les avait-il fait enlever et ramener ? Il ne le savait pas.

La Fontenelle se mit à rire. —Allons Lauverjat, vous ne gagnerez pas votre pari.

—Quel pari monsieur le vicomte. Le pari de faire croire une histoire aussi sottise que cela à une dizaine d'aristocrates point sots d'ailleurs. Voyons, voilà un Hindou que tout le monde a cherché les plus riches, les plus habiles, les gens connaissant le mieux le pays ; on ne le trouve pas, et vous simple matelot, vous allez droit à lui. Cet Indien vous raconte qu'il est mon esclave, un Indien que je n'ai vu qu'en passant. Et comment l'aurais-je terrifié au point de lui faire commettre tous les crimes qui me plaisaient. Voilà le vicomte de La Fontenelle que sur votre parole, on va croire capable de tous les crimes, et de tous les crimes les plus inutiles et les plus inexplicables. Quel intérêt aurait-il eu ce vicomte à supprimer ces deux enfants qui ne lui touchaient pas ? C'est un roman.

—Roman, je ne sais pas bien ce que c'est. Moi je dis l'histoire comme je la sais, pour l'amour de la vertu et de M. d'Argentré, et de Mlle Renée, et du chevalier de Mesarnou. J'aime tous ces gens-là, moi. Yanam ne savait pas si c'était par haine, par vengeance ou par amour que vous aviez agi. Il n'était pas sot, quoi qu'il devint presque imbécile quand il pensait à vous, à force de trembler. Il disait que vous n'étiez pas un homme avide d'argent et ce n'était pas, à son idée, par avarice que vous aviez fait le coup. Avec ses idées de sauvage, il pensait que vous vouliez vous venger : une autre fois, il disait que vous vouliez faire élever ces jeunes filles de façon à choisir pour l'épouser celle qui conviendrait le

mieux à votre ambition. Cette fois La Fontenelle,— ce qui lui arrivait rarement—éclata de rire.

Quelle puissance de prévision ! mon pauvre capitaine. Chercher mieux. Ne soupçonnez vous pas ou ne connaissez-vous pas une autre raison mystérieuse qui ait pu me décider ? Car de vrai, là, entre nous, enlever des enfants de deux ans et les rendre quand elles ont six, et ne plus les revoir, jusqu'à ce qu'elles aient dix-huit ans, c'est un singulier moyen de les forcer à vous accepter pour époux.

Ça c'est sûr comme oscille, dit le négrier en clignant de nouveau machinalement son œil gauche. Mais moi je n'explique rien : je dis ce que je vois ; et le pire, c'est ce qui va venir. La dernière fois que M. de La Fontenelle vit Yanam il le força à faire devant les principaux habitants, une déclaration qu'il lui avait dictée. On l'écrivit sur du parchemin. C'est pourquoi en voyant celui que tenait le chevalier, je me suis dit : voici. Eh bien, il va être facile de voir si Yanam a dit la vérité. Mon général, et vous mesdemoiselles, écoutez bien, voilà l'instant. Envoyez.

Il s'arrêta un moment. Yanam me jura sur une déesse qu'ils ont et qui a trente six mille bras, que son tyran avait exigé qu'il laissât en blanc sur le parchemin une place après le mot "bras", afin de pouvoir ajouter "droit ou gauche", selon qu'il lui plairait de faire de l'une Mlle d'Argentré et de l'autre Mlle de Toulange, quand il aurait pu apprendre laquelle portait le signe à gauche, laquelle la droite.

—Et vous croyez que je suis arrivé à pénétrer ce mystère ? Mesdemoiselles, je suis vraiment confus de la conversation sur un pareil terrain.

—Allons Lauverjat dit le marquis d'Argentré, vous tournez à l'insolence mon garçon ; non j'ai tort je veux dire à l'impertinence. Vous croyez qu'on voit les bras des demoiselles comme ceux des petites matelotes qui vont chercher des cailloux dans les flaques d'eau.

Lauverjat cette fois cligna les deux yeux. Il lui était facile de faire intervenir sa sœur. Marthe et le procès était jugé. Mais c'était sur l'ordre des Maîtres La Côte que la femme de chambre avait été séduite.

—Moi, je ne cherche pas tout ça. Voilà le parchemin ; il est facile de voir si les mots "gauche et droite" sont de la même écriture de la même encre, du même temps que le reste.

Il prit le parchemin qu'on lui présentait.

—Ah ! le malin, s'écria-t-il, il a tout prévu. Il aurait inventé la poudre, ma parole ! Eh bien, moi je ne sais pas la langue, j'en ai jamais vu le parchemin. Je parie ma tête que ces mots "droites et gauche" sont dans ces trois lignes là.

—C'est vrai dit le chevalier. Qui vous porte à le croire ?

—Ah ! voilà. Le malin s'est dit, quand il a ajouté ces mots, il s'est dit donc : Malgré tout, l'encre ne sera pas la même ni l'écriture non plus. Qu'est ce qu'il a fait ! Il a usé le parchemin à cet endroit de façon à ce que les trois ou quatre lignes autour de ces mots fussent plus pâles et moins distinctes. Vous savez quand tout est trouble, ni vu ni connu, je l'embrouille. On a gratté et pâli quatre lignes afin que les mots rajoutés dans ces quatre lignes, étant grattés comme le reste ne passent être distingués.

Il me semble dit le chevalier, que la différence de couleur est due aux plis du parchemin.

M. d'Argentré saisit vivement la déclaration. Il la regarda attentivement et longuement.

Chacun des spectateurs attendait avec angoisse. Julie, irritée de l'insolente méfiance qu'on montrait à M. de La Fontenelle, contre toute vraisemblance et sur les bavardages d'un grossier coquin, se rapprocha de Maurice.

—Je comprends, dit-elle à mi-voix, tout ce que cette scène a d'odieux. Vous pensez bien que mon estime pour vous n'a pas reçu la moindre atteinte. Je hais l'ingratitude de ces deux gentilshommes que vous devez la vie. Mais je n'oublie pas que c'est à ma prière que vous avez si heureusement travaillé à les sauver.

Le vieux marquis jeta le parchemin avec colère. Mes souffrances ne sont donc pas finies. Oui, il peut y avoir doute.

Pour moi je ne doute pas, dit à voix haute Julie.

Que je sois mademoiselle de Toulange ou mademoiselle d'Argentré j'ai promis à monsieur de La Fontenelle.

D'épouser l'assassin de mon père ! s'écria Lauverjat d'une voix cette fois si claire et si sonore, que chacun resta un instant comme effrayé. Oui car l'Indien était convaincu que M. d'Argentré vit encore, retenu prisonnier dans l'Inde par les artifices de M. de La Fontenelle. Il m'a dit en outre que M. de Toulange a été condamné injustement, et qu'il le fut par le fait du même malin.

Maurice haussa les épaules. J. vous propose une chose mon bon et candide capitaine : Dieu me paraît sur le point d'être détroné ; si vous voulez, nous allons travailler à mettre à sa place cot

être tout-puissant qu'on nomme La Fontenelle. Au moins ce sera un Dieu qui existe, et ce sera un avantage qu'il aura sur l'autre.

Cette fois, la raillerie dépassa le but. Ce froid et inutile blasphème, suggéré au Maître par l'entraînement haineux et fanatique, naturel à l'impie, serra le cœur de Julie. Elle sentit l'ivresse se dissiper un peu et elle frissonna à la pensée de l'effroyable situation où se trouverait une femme dont le père aurait été assassiné et qui découvrirait que cet assassinat a été commis par son époux.

Oui, c'était tellement effroyable qu'elle eut, avant de s'engager pour toujours, un moment d'hésitation. Elle reprit d'une voix moins hautaine.

— Pour moi, je le répète, je n'ai pas le moindre doute. Mais je vois tous les êtres qui m'entourent me regarder avec effroi, comme si j'allais commettre un crime. Il ne faut pas que ni Mlle de Toulange, ni Mlle d'Argentré, ni Mme de la Fontenelle aient paru faire quelque chose de vilain. Je ne veux pas qu'on croie que je suis pressée de me marier comme une fille lingère. Je reste votre fiancée, mon cher vicomte. Dans deux ans j'aurai vingt ans : je vous donne ces deux ans pour confondre ce mauvais plaisant. Il faut bien d'ailleurs qu'on sache sûrement qui vous épousez. Vous avez ces deux années pour me donner un acte de naissance inattaquable.

Il y a dit tranquillement Bois-d'Ebène. J'avais repris sa voix caerveuse ; j'étais ce qu'il en coûte pour exercer la vertu. Moi, je ne suis pas un mauvais plaisant. Je vous prie, Roche à l'avant. Vous voulez continuer d'aller de l'avant, c'est votre affaire. J'ai dit ce que je savais par amour pour la vertu, pour le commandant d'Argentré, le chevalier et les jolies demoiselles. Voilà, Envoyez.

Il sortit brusquement, n'étant pas fâché de s'éloigner avant que Maurice eût pu donner quelque ordre dangereux. J'espère que les billevesées de ce grossier et malicieux matelot, dont la conduite est dictée par un intérêt que je découvrirai bientôt ne porteront pas, dans votre esprit, atteinte à l'authenticité de ces papiers que j'étais si heureux d'avoir pu me procurer.

J'espère avec une extrême passion que ce supplice de deux années auquel je suis condamné par un acte abrégé quand j'aurai apporté les preuves de la mauvaise foi ou de la sottise des calomnieux.

Il salua à son tour et sortit. Le capitaine Bois-d'Ebène lui dit-on, avait depuis un instant, traversé la ligne des sentinelles qui gardaient la maison.

— C'est bien, pensa-t-il, laissons-lui quelques semaines de sécurité pour ne pas confirmer les soupçons de ses gens-ci.

Le lendemain Renée qui avait passé toute la nuit en prières, se rendit à l'église Saint-Louis de grand matin. Elle se confessa et communia avec une intensité de piété qui frappa les fidèles.

Elle revint tout songeuse à l'hôtel et resta encore longtemps réfléchie. Elle secoua la tête.

— J'y suis résolue, murmura-t-elle. C'est une rude épreuve. Mais l'idée que c'est un devoir impérieux m'a frappé si vivement que je ne puis résister.

Elle écrivit une lettre pour M. d'Argentré et une autre pour M. de la Faille, une troisième pour Guy-Émile.

Elle fit venir Marthe et la chargea de faire savoir à son frère Claude, l'héroïque charcutier comme on l'appelait, qu'elle lui voulait parler. Celui-ci accourut.

Vous n'êtes plus qu'un honnête homme Claude Lauerjat, vous êtes un homme sensible et brave. A ce titre vous devez être capable de mensonge.

Qu'est-ce qu'on doit penser de votre frère.

Un coquin fini, à titre de corsaire, de négrier et comme tel haïssant l'aristocratie : honnête homme d'ailleurs capable de tout faire pour le bien si le cœur lui dit et incapable de manquer à sa parole s'il l'a bien donné.

— Je comprends. Y a-t-il quelque chose qu'il respecte particulièrement et un serment qui l'engage spécialement.

Je suis bien sûr que s'il jure quelque chose sur l'honneur, il tiendra ; et je crois bien qu'il a toujours gardé le respect pour feu maman, qui était une maîtresse femme et s'ôte, et qui lui a donné plus de taloches qu'il n'a de cheveux.

— C'est bien, Claude. Voulez-vous vous charger de lui faire savoir que je l'attends ici, ce soir à la bruno.

Elle alla trouver Julie, qui pour la première fois de sa vie, était mélancolique.

— Mon cher cœur, dit elle, donne moi tout ce que tu as d'argent, et tous tes bijoux, je pars cette nuit pour le Bengale. Elles passeront deux heures à échanger mille paroles de tendresse et de confidences. Julie promit de ne pas épouser M. de la Fontenelle avant le retour de sa sœur.

Ce voyage au Bengale, c'est une idée que j'avais depuis longtemps mais qui ressemblait à un rêve. Hier, il m'a paru que le rêve devenait une chose possible. Je suis courageuse et intelligente. Je ne redoute rien avec l'appui de Notre Sei-

gneur. J'ai prié et ma conscience persiste à me dire. Je ne veux pas laisser M. d'Argentré user sa vie dans ces angoisses. Je ne veux pas le laisser épouser cet homme si réellement il est coupable ; et s'il est innocent pourquoi l'empêcher d'être heureux ? Je sens que moi seule je pourrais voir les traces du vicomte d'Argentré et les preuves de l'innocence de M. de Toulange, ton père ou le mien.

Les deux jeunes filles attendirent le soir en faisant des malles. A la bruno, Julie fit sa sœur auprès du négrier qui arrivait fort étonné d'avoir été mandé.

Je suis un peu en retard, mademoiselle Soyons calme. C'est rapport à l'espionnage. On n'apprend pas à un vieux singe suffit ! Je me suis embusqué afin de voir si la maison n'était pas gardée, comme hier, et j'ai une dizaine de matelots, des solides luis, choix sur choix qui se promènent à portée de sifflet. Car faut vous dire que ma peau ne vaut pas trente sols aussi longtemps que je suis à Brest.

La lumière d'une lampe donnait en plein sur le dur visage du négrier. René regardait avec une attention intense et se surpris à se disputer avec la ruse et la cruauté se disputaient. Puis son angoisse s'apaisant, ses yeux s'arrêtaient sur les cœurs prunelles du marin.

Après une longue hésitation, elle lui tendit la main.

Le marin fit un bond. Il devint rouge et comme honteux.

— Capitaine, dit-elle, je veux avoir confiance en vous, confiance pleine et entière confiance comme une fille en son père.

Le marin suffoqua littéralement. Mlle d'Argentré était tellement au dessus de lui, elle était si fière, si respectée !

— Je veux éclaircir ce mystère qui pèse sur nous, qui empoisonne la vie de M. d'Argentré et de Mlle Julie, je veux faire tous les efforts — quand j'y devrais laisser la vie, pour secourir M. d'Argentré, s'il est prisonnier et pour venger la mémoire de M. de Toulange, s'il est innocent. Je veux aller au Bengale.

— Ça, ah ! ça, c'est plus beau et plus brave que Jean-Bart et tous les autres. Il n'en put dire davantage.

J'y veux aller avec vous. Vous aller me donner votre parole d'honneur que je serai pour vous comme une fille, et me jurer sur la mémoire de votre mère, que si jamais nous sommes en un danger tel que nous devions succomber, vous ne me laisserez pas tomber vivante entre les mains des Indiens.

Bois-d'Ebène se leva, de grosses larmes roulaient sur ses joues.

— C'est à dire, pour dire, qu'une demoiselle comme vous changerait le diable en arche saint Michel et pire encore. Je jure par tout ce qu'il y a au monde, et sur l'honneur et sur la mémoire de feu notre mère — qu'elle me maudisse si j'y manque et que le capitaine Lauerjat soit renommé comme un traître, un gueux, un Anglais, un failli-chien, que tout le monde jusqu'aux mousses puisse lui cracher au visage et lui dire son dû — que je vous regarderai, sauf respect, comme ma fille et que je tuerai comme un chien enragé et plus fort encore, un chacun qui vous manquerait et vous après, si je vois que vous ne soyez pas les plus forts.

Il se mit à deux genoux, avec un geste respectueux et presque pieux et embrassa le sol devant la jeune fille.

— C'est fini, dit-il. Ni ni j'ai juré aussi pour une centaine de mauvais chenapans qui habitent le Temple de la Vertu et que vous allez en être la déesse, tonnerre de Chandernagor !

— Je ne suis pas bien riche, capitaine pour les dépenses que nous allons avoir à faire ; mais voici les pierres de la famille, elles nous appartiennent ma sœur et à moi. Ma sœur me les donne. Il y en a pour 500,000 francs.

— Emportez les toujours. Toutefois, n'en dites rien.

— Je vous surs de mon équipage. Mais, comme on dit : Ne fente pas le diable, ou bien il te le reprendra.

En rassemblant nos économies de jeunes filles, et les dons de M. le marquis d'Argentré, j'ai réuni une vingtaine de mille livres. Les voici.

Bois-d'Ebène se mit à rire, d'un rire plein de bonhomie.

— Et papa nous le comptons donc pour rien ? Ce serait du propre qu'une fille voyageuse sur le navire de son père et payât son passage. Si vous êtes prête, moi je le suis. Car encore une fois plus tôt nous partirions, plus nous aurons de chance d'arriver. Dans un quart d'heure, j'aurai ici dix hommes — muets comme s'il s'agissait de surprendre un village de nègres, — qui vous auront déménagé et dans une heure arrivés à fond de cale toutes les caisses de robes et autres, car j'esime — on n'est pas si grossier qu'on paraît et on sait bien que vous ne pouvez pas vous habiller comme une négresse, avec des feuilles — qu'il faudra beaucoup de rubans pour une pareille traversée. Ah ! je suis un bon père. Là. Envoyez.

Le lendemain, le Temple de la Vertu avait quitté la rade. La disparition de Mlle d'Argentré mettait la ville en rumour. La Faille qui avait, comme il l'avait annoncé, quitté sa prison et le chevalier couraient jusqu'à Lorient, où le premier se coucha. L'autre arrêta, pour Pondiché-

ry double passage sur un navire qui promettait de partir dans la quinzaine.

M. d'Argentré gagnait Paris avec les papiers que M. de la Fontenelle lui avait communiqués. Celui-ci, retenu — et engageant de l'être — en France par ses devoirs révolutionnaires et sa qualité de Maître des Maîtres, essayait de démontrer au cénacle de Maîtres, qu'il était intéressant, pour la Société, de s'opposer aux efforts de René d'Argentré.

On lui répondit qu'il était libre d'agir sous sa responsabilité : mais qu'on estimait que les circonstances étaient assez graves en France pour mériter toute l'attention dont il était capable.

Il ne comprit pas que cette phrase indiquait, dans la pensée des Maîtres, un soupçon.

Il ne pouvait pas prévoir que ce soupçon allait décider de son avenir.

Le négrier était parti, et Maurice devint qu'il se rendait auprès de Yanam. Il envoya au Bengale queques uns des énergiques Frères La Côte. Il se permit bien d'empêcher M. de la Faille et de Méarsnou de sortir de Pondichery, si tant est qu'il y pussent arriver.

DE LA TROISIEME PARTIE

TROISIEME PARTIE

La déesse raison

LA CITOYENNE HEBE

Trois ans se sont passés. Nous sommes au commencement du mois de pluviôse de l'an II, c'est à dire à la fin de janvier 1794. Nous ramenons notre lecteur à Brest, et s'il lui plaît au coin de cette place Médiane qu'il connaît bien. Seulement ce coin comme d'ailleurs tous les hauts et beaux quartiers de la ville, est devenu aussi morne qu'il était animé quand nous l'avons vu en 90.

C'est qu'en effet, depuis lors, l'axe du pouvoir s'est déplacé. Il n'y a plus d'autre société que la société révolutionnaire, d'autre mouvement que le mouvement politique, d'autre préoccupation que de ne pas mourir de faim ou de froid, que de ne pas aller en prison, mais d'y mener le voisin.

Depuis le mois d'août 93, la terreur était entrée à Brest avec les représentants du peuple Bréard et Tréouhart.

La municipalité que nous avons vue constitutionnelle, avait cédé la puissance avec la popularité à la Société de surveillance révolutionnaire celle qui gouverne la ville, et elle se compose de ce qu'il y a de plus avili de plus furieux, de plus madré ou de plus inepte parmi les artisans et les petits bourgeois.

Elle demande avec persévérance l'établissement d'un tribunal révolutionnaire pour que la guillotine puisse vider lestement les prisons qui s'engorgent.

Jusqu'ici, Jean Bon Saint André, qui a succédé aux deux représentants nommés plus haut s'est déclaré contraire à cet effroyable tribunal. Il craint que la ville exaspérée ne se révolte. Il sait que les matelots sont toujours insubordonnés ; et la garnison très affaiblie, n'est pas sûre.

Mais on annonce que le représentant va être contraint de céder. La Fontenelle le vrai maître de Brest, le grand La Fontenelle qui est lié avec les principaux Montagnards, avec les chefs divers groupes de sans culottes, avec Billaud Varennes surtout, son ami particulier, le puissant La Fontenelle revient de Paris.

Il y a été pour obtenir le rappel de Jean Bon Saint André. Celui-ci est en effet parti le 3 janvier ; il a été remplacé par le farouche Laignelot en attendant Prieur le plus aimable des compagnons de la guillotine.

On annonce de plus, grâce à La Fontenelle, la garnison va être renforcée d'une troupe qui saura onlêver à ces têtes bretonnes si chaudes, soient elles, toute velléité de résistance.

On comprend donc le morne aspect que présentent les quartiers habités par les bourgeois qui ont fait la Révolution, qui croyaient avoir fait pour eux, et qu'elle met sous la férule des plus méprisés de leurs domestiques.

Aussi tandis que la place du Triomphe du Peuple, place populeuse en face du château, au bout du cours d'Ajot est animée la place de la Montagne — ancienne place du Champ de Bataille — est déserte.

Plus lugubre encore est la place Médiane, autour de laquelle la plupart des maisons sont inoccupées.

Au coin, à droite, dans l'îlot formé par cette place, et les rues du château, Guyot et du Bras-d'Or l'hôtel de la Faille est clos. Au haut de la grande porte,

on voit écrit : "Propriété nationale à vendre. Liberté, Egalité ou la mort" Nul bruit ne vient de l'avant-cour, ni de la maison ni du jardin qui, derrière l'hôtel va rejoindre la muraille donnant sur la rue du Bras-d'Or

Brelandier qui demeure en face, a bien dénoncé au Comité de surveillance révolutionnaire un individu qui saute parfois par dessus cette muraille, à la nuit close et qu'on ne revoit plus ; mais le comité qui reçoit cent dénonciations chaque jour n'a pas eu le temps de voir à cette affaire.

A côté du ci devant l'hôtel de La Faille en façade sur la rue du Château, à gauche en descendant vers le quai, on voyait une petite maison, vieille, vermoulue, qui présentait, sous un toi en tuiles verdâtres, une muraille écaillée, jaunâtre, avec des trous gris, là où le plâtre avait disparu, et des zébrures vertes ; à l'étage trois fenêtres, accotées de volets pleins ; en bas deux larges croisées et sur la gauche, contre la muraille de l'hôtel La Faille, une petite porte pourrie dont les planches mal jointes n'étaient pas faites, pour opposer grande résistance.

D'horribles têtes de poupées en carton quelques bonnets, quelques fichus, des bas, les objets les plus élémentaires et les moins élégants de la toilette féminine paraissaient derrière les grossiers vitrages des fenêtres du rez de chaussée au dessus desquelles était fixés une large enseigne.

A LA DEESSE-RAISON

"La citoyenne Hébé, couturière et tricoteuse

Cette maison était espionnée comme toutes les autres, car l'espionnage était la première des vertus civiques, mais elle était moins dénoncée, car on la savait sous la protection spéciale du citoyen La Fontenelle.

A côté de cette maisonnette, s'élevait une large habitation, close comme l'hôtel La Faille. C'était la demeure du citoyen Ramec, suspect décrété d'accusation, mais introuvable. Quoique tout, portes et fenêtres, fût fermé, le comité de surveillance avait été averti que plusieurs individus, parmi lesquels il était facile de reconnaître le propriétaire lui-même, et son ami le représentant proscriit Kervélégan, en sortaient parfois à la nuit close. Que faire ? Le comité avait bien envie de faire saisir Kervélégan dont la tête était mise au prix de 12,000 livres. Il détestait l'infâme Albéric La Faille et les brigands Méarsnou et de Siltz qu'en savait s'être réfugiés, après les derniers désastres de la Vendée, dans les montagnes d'Arès ou dans la ville de Brest. Mais on avait déjà fait vainement dix visites domiciliaires dans cette infernale maison, bâtie par le frère de l'amec, célèbre tailleur de pierres avec un luxe de cachettes, de caves de souterrains, de greniers, qui mettaient aux abis tous les furets du sans culotisme brestois.

Enfin à l'autre encoignure de l'ilot, toujours en descendant la rue du château c'est à dire au coin de cette rue et de la rue Guyot, un autre hôtel portait ces mots sinistres : "Propriété à vendre. Toutefois, il était habité, et fort civiquement, par le citoyen président du club des Amis de l'Egalité, Théophile Marat Lubin commis aux revues, et par la citoyenne Unité Cornélie, son épouse autrement dit Marthe Lauerjat.

Celle-ci qui représentait l'élégance suprême de à Brest horripilait singulièrement à titre de muscadine insolente le quartier des Sept-Saints, et sa maison était volontiers suspecte. Mais on savait que la citoyenne menait la baguette et que faire à un homme qui avait été au club l'affiliation avec la Société des Jacobins de Paris, et qui était d'ailleurs l'un des bras du grand La Fontenelle.

En face de ce logis, à l'autre encoignure des rues du Château et Guyot s'élevait une maison presque propre et dont la physionomie animée, comme il sied à une habitation fort fréquentée, tranchait avec la face morne de toutes les autres demeures de ce haut quartier de la ville.

Elle avait été achetée et meublée par la demoiselle Angélique que nous avons connue chanteuse et fort passionnée pour le séduisant capitaine Patry Angélique était encore un peu chanteuse.

On la connaissait, par tout le département du Finistère, sous le nom de "La Carmagnole", et l'on ne sut jamais qui lui avait valu ce surnom, car elle était un mieux avec les notables de tous les partis. Sans qu'on en comprit davantage la raison, elle était la seule femme dont l'élégance n'eût jamais été conspuée à la Société Populaire.

Pour tout dire sur ce coin de Brest, où vont se passer les principales scènes de notre récit, on le nommait le quartier des Trois Déeses. En effet, lors de la fête qu'on avait célébrée, le 10 août dernier, au Temple de l'Humanité, cidevant l'église de Saint Louis, en l'honneur de la nouvelle religion, la déesse de la Raison avait été représentée par Hébé soutenue sur l'autel par Cornélie Unité et par la Carmagnole symbolisant la première, la Liberté, et l'Egalité.

Touchant symbole, non moins que

consolant exemple et qui prouvait le grand progrès que la Révolution avait fait faire à l'humanité dans le chemin de la vertu et de la fraternité ; la citoyenne Carmagnole qui était une élégante habitant une des plus luxueuses maisons de la ville, et la citoyenne Lubin, épouse d'un des principaux notables du premier port de France, ne craignaient pas de montrer une amitié familière à la citoyenne Hébé qui n'était qu'une ouvrière.

Sans doute celle-ci était sous la protection des Maîtres La Côte, mais elle n'en travaillait pas moins péniblement pour gagner sa vie et sa demeure, où ces illustres citoyennes ne craignaient pas d'aller souvent, était aussi triste au dedans qu'au dehors.

On y entrait par cette porte vermoulue qui ne fermait pas et qu'on avait pas le droit de réparer la Société Populaire dénonçant journellement comme accapareurs ou conspirateurs les citoyens qui cherchaient à se clore soigneusement. On entrait donc dans un corridor qui se dirigeait en biais vers la cour.

A droite, une première porte donnait accès dans la boutique dont nous avons parlé et qui regardait dans la rue. Derrière cette boutique se trouvait, donnant sur la cour, une petite pièce servant de cuisine et de salle à manger, et où l'on n'entrait non seulement par la boutique mais aussi par le corridor. Dans un coin de cette cuisine, un escalier grossier des cendait à la cave et montait à l'étage, qui avait lui au si, deux chambres disposées sur la rue et la cour, comme les pièces d'en bas.

Tout était merveilleusement propre, mais aussi pauvre que luisant.

A part quelques objets de toilette et de mercerie que renfermait la boutique, à part quelques pelotes de laine qui servaient à tricoter, quelques paires presque achevées, à part un vieux tambour à broder, — et chose merveilleuse de rareté — à part quelques anneaux de toiles de Guibert de Courtra, de Crétone, et de cette étoffe plus commune encore, qu'on nommait jadis la toile royale, on ne voyait, que dans les quatre pièces, que de lourdes chaises en paille grossière quelques armoires en sapin, des couchettes en planches jaunies, ou des draps fort reprisés mais fort blancs recouvraient un matelas de paille.

Du côté gauche du corridor, au bout, en arrivant à la cour, une petite souvrain sur une grande chambre, d'où l'on montait à deux petites pièces sur le même palier que les deux dont nous avons parlé, mais sans communication avec elles.

La citoyenne Hébé habitait seule les deux chambres à droite. La partie gauche logeait la vieille cataractière que nous connaissons. Marie Yvonne qui avait quitté son auberge de la route de Lanterneau. Elle l'avait laissée à son frère Loïc Le temps était devenu trop périlleux pour qu'une femme pût demeurer seule en ploins champs.

Outre Marie-Yvonne et son chien et deux apprenties tricoteuses, ce coin de logis vbrite encore un personnage mystérieux dont nous parlerons plus tard car nous avons hâte de rejoindre la citoyenne Hébé.

Il est quatre heures et demie du matin. La nuit est claire ; les étoiles sont très brillantes. La lune qui s'est levée à trois heures montre les cornes minces de son quartier. L'hiver est le plus long et le plus vigoureux qu'il y ait eu de mémoire de Brestois.

La neige est restée trente jours sur la terre. Elle a disparu depuis une semaine. Mais voici le froid piquant qui revient.

La citoyenne Hébé est déjà debout. Elle balie sa maison à la lueur d'un mince cierge de cire jaune qui provient du pillage de quelque chapelle mortuaire, et qui, pour cela coûte bien bon marché car les Bretons les plus émancipés, n'aiment pas à faire servir à leur usage les luminaires destinés aux morts. Mais Hébé a moins de préjugés encore que le Breton le plus émancipé. Elle n'a pas fait le signe de la croix en quittant son lit et pour toute prière elle a regardé les amorces de deux pistolets cachés sous son oreiller de paille.

Elle a au moins le préjugé de la propreté, car elle époussette avec soin avec grand soin de sa personne aussi. Elle est toute emmitouffée pour que la poussière ne puisse atteindre ni ses cheveux, ni son corsage et ses mains sont protégées par de vieux gants.

Cinq heures sonnent à une longue horloge en bois dont le tic tac est assourdissant. La citoyenne se ire prestement ses gants, chasse du bout de ses ongles les quelques grains de poussière qui, malgré tout sont collés sur ses mains, et enlève le mouchoir brun qui lui couvre la tête.

Elle montre, à la terne lueur du cierge jaune, la belle et noble figure de Julie de Toulange, un peu pâlie peut être, un peu maigre aussi, mais aussi ravissante que jamais. Sa beauté se rapproche plus de celle de Renée. Elle n'a plus de sourire ses prunelles, d'un bleu si merveilleux, ne pétillent plus. Sa physionomie est d'une gravité très réfléchie, très sereine aussi. Mais il y a dans la fermeté de son visage, dans cette dignité qu'on sent à

la fois très patiente et très fière, très mesurée et indomptable, une puissance que...

On frappe à la porte du corridor. Elle cache vite les gants et le béguin, et elle ouvre.

Entrent deux petites filles maigres et pâles. Elles les laisse au front avec cette bienveillance paisible et mesurée qui distingue tous ses mouvements.

Mignonne Marguerite dit elle à l'aînée qui a quatorze ans, tu vas aller à la queue du pain. Voici un billet de la municipalité qui constate que la maison contient cinq personnes dont deux enfants, et que nous avons droit à deux livres de pain.

Pas toujours, citoyenne. Mais il y a quatre jours — il y avait peu de monde encore à la queue — deux hommes affreux, l'un qu'on nomme Brelandier, qui est, à ce qu'on dit, le secrétaire du club, et Mauqueuil qui est l'espion en chef de la Société de surveillance, me saisirent et m'emmenèrent je ne sais où.

Mon sauveur était un homme à la figure rouge et aux cheveux grisonnants, aux yeux noirs. Voyant que je le regardais, il enfouit sur ses yeux son bonnet rouge et se sauva en jurant: Tonnerre de Chandernagor!

Ils sont donc revenus! pensa Julie. J'ai bien remercié Dieu, et je le prie chaque jour.

Cela est inutile, dit Hébé d'un ton vif qui tranche avec son flegme habituel. Tu es assez grande, mignonne pour qu'on commence ton éducation. Ne compte pas sur Dieu qui n'est qu'un mot; compte sur ta sagesse et ton courage.

Mais mademoiselle ma sagesse et mon courage ne m'eussent pas protégée contre ces horribles hommes, et ma mère disait toujours que Dieu est le protecteur des faibles.

Va mignonne. Toi Sabine chérie, dit Hébé à la plus jeune qui avait douze ans tu vas aller prendre la servante de la citoyenne Lubin. Vous irez toutes deux à la queue du bois. Elle rapportera chez la citoyenne le peu que vous pourrez avoir. J'y enverrai Tête-Grise quand il fera jour.

Les deux fillettes quittèrent la maison Hébé prit parmi quelques volumes étalés sur la tablette de la cheminée le "Traité des Trois Imposteurs, de Boulaingvilliers et elle se mit à lire à la lueur du cierge funèbre.

La porte s'ouvrit une seconde fois. Marie Yvonne entra. C'était toujours la vieille Bretonne, rude et dévouée que nous avons entrevue. Elle s'était attachée à Hébé qui l'avait sauvée de l'emprisonnement qui l'empêchait de mourir de faim et qui la logeait, en compensation de quelques services qu'elle rendait à titre de femme de ménage.

Qu'avez-vous donc, Marie-Yvonne, demanda Julie en montrant la main de la vieille femme, vous avez reçu une blessure? Aurait-on essayé de nous voler cet toit?

Ce n'est rien. C'est le père Tête-Grise. Je l'entendais râler cette nuit. Je le crois malade. Je m'approchai. Je le touchai au bras gauche, vous savez à ce bras qu'il porte appuyé contre son estomac, jour et nuit, comme s'il voulait protéger la doublure de sa veste. Il dort, en tenant un couteau ouvert dans sa main droite, il m'en a allongé un coup, croyant que je venais regarder son trésor. Mais ce n'est rien, je m'en vais à Plougastel, chercher du poisson chez mon compère maître Benuzaud, jadis matelot sur le Ferme, et au jour lui pêcheur. Je ne lui dirai pas que c'est pour vous.

Il me refusait tout cru. Il m'a dit un jour en parlant de vous, qu'il était juste que les chiens meurent comme des chiens. De fait conclut la vieille femme, en secouant la tête, il n'y a pas meilleure et plus sage que vous; mais je me dis qu'il va falloir que je quitte cette maison du diable. Car Dieu vous punira vous verrez, pour vous punir de le renier, et moi avec pour me punir de n'avoir pas le courage de vous fuir comme la peste.

Mario-Yvonne s'éloigna en grommelant. Et la première punition ce sera de faire épouser ce démon de La Fontenelle, un vrai satan.

Un vague et dédaigneux sourire courut sur les lèvres de Julie, qui reprit son livre et sa lecture. Mais bientôt cette lecture perdit sans doute de son attrait habituel. Elle prit sur la cheminée un autre livre: "L'Anti-quitée dévoilée de Boulaingvilliers. Mais cela même tout impie que ce fût, ne parvenait pas à satisfaire l'esprit de la jeune fille. Elle secoua la tête.

Je n'ai pas encore cinquante ans, hélas! murmura-t-elle. J'ai remarqué hier quelques brins d'herbe nouvelle qui paraissent à la place de la neige qui vient de fondre. Je me disais que c'était le printemps qui s'annonçait. Est-ce que la neige qui couvre mon esprit depuis deux années voudrait fondre? Ces pensées d'autrefois qui me reviennent, qu'est-ce qu'elles annoncent? Toutes ces grandes idées de patriotisme de philosophie, de régénération, de justice de fraternité et d'égalité, qui m'ont paru si belles et qui m'enthousiasmaient, me semblent depuis quelques semaines, basses ignobles, grotesques. Je n'y songe plus sans qu'elle m'apportent une odeur de boue, de sang, de fumier, d'ordure, pouah! Elles me paraissent bonnes pour les courtisanes de la rue Charonnière et les ivrognes des Sept-Saints. C'est bien mal.

Elle secoua la tête et reprit son livre, mais il glissa à terre. Les regards de la jeune fille se fixèrent sur le foyer noir et froid.

A quoi bon pensa-t-elle. La gelée, qui succède aux pluies douces des jours derniers, va détruire ce brin d'herbe verte qui croyait le printemps venu. Moi, je suis pour toujours, la déesse de la Raison. Il faut que je devienne une divinité de la société nouvelle, puisque l'ancienne société méprisait en moi la fille d'un traître voué comme son père à l'infamie. Pauvre chevalier! comme il m'aime! Quels beaux et bons yeux clairs ouverts, riant, vaillants et francs il avait! Et quelle ardeur d'âme! Ils montraient parfois! Ah oui, comme l'aimait! Et quel étrange folie que je lui écrivais, que je ne l'aimais pas. Ah! dit elle en se levant brusquement, que n'ai-je eu ce jour là le bras cassé.

Elle se fit honte. Mais elle sentait bien que c'était à Guy-Emile que tout son cœur était revenu. Elle résistait en vain.

C'est bien lui que j'ai vu le 10 nivôse dernier dans le temple de la Concorde. Il était bien déguisé, au milieu d'une troupe de grands paysans léonais. Ses regards étonnés et méprisants m'entrèrent dans l'âme comme un fer brûlant. Il jeta en même temps un regard vif et railleur sur mes deux compagnons.

Ah! j'eus une envie folle de bondir hors de cet autel, qui me paraissait jusque là le trône de la vérité nouvelle, et qui devint alors un grotesque tréteau! Oui, je voulus me sauver, courir jusqu'à lui et lui crier.

Emile mon bien aimé! m'aimes-tu toujours? Oh! je ne mérite pas d'être associée à ces deux courtisanes. Je suis toujours digne de ton amour.

C'était de la maladie, de la folie. Je ne tardai pas à rentrer en moi-même et à revoir cette lumière pure que La Fontenelle m'a montrée sortant des ruines de toutes ses religions, de tous les préjugés et qui doit désormais illuminer l'humanité pour la conduire à la paix au bien être à la félicité presque à l'immortalité.

M'aime-t-il encore. C'est à Emile qu'elle songeait. Pour Maurice elle n'y pensait jamais que comme à un précepteur. Elle secoua de nouveau la tête. Elle poussa dédaigneusement du pied ce livre aujourd'hui bouffon mais qu'on regardait alors comme le chef-d'œuvre de l'incrédulité. Elle prit le petit cierge jaune et monta à sa chambre.

Elle en redescendit au bout d'une demi-heure, vêtue avec un peu plus d'élégance que d'habitude, élégance d'ailleurs modeste.

L'aube commençait à paraître. Malgré cela et malgré l'économie, elle alluma un second cierge et se regarda dans un petit miroir, grand comme les deux mains, qu'elle alla chercher dans la pièce servant de boutique. En se voyant toujours belle elle eut un de ces malins sourires qu'elle avait perdus depuis qu'elle était devenue régénérée et régénérante.

Elle s'arrêta brusquement. On venait sûrement d'ouvrir la porte de la rue d'une main rude qui avait poussé si vivement que les planches avaient donné contre la muraille du corridor avec un gémissement de bois pourri qui se brisa.

(A suivre)

POUR BRONCHITE

Roy et Boire Drug Co. Je certifie que j'ai guéri des cas de toux opiniâtre et bronchites par l'emploi du MENTHOL COUGH SYRUP.

J. D. Lemay, M. D., Manchester, N. H.

Le Menthol Cough Syrup est en vente partout, 25 cts la bouteille.

IL SUCCOMBE A SES BLESSURES

Sa mère à son chevet

Le jeune Jos. Dubé, qui s'était fait braver les jambes par un train, à Ste-Anne, lundi, et qu'on avait transporté à l'Hôtel-Dieu, pour faire l'amputation des membres broyés, est mort hier après-midi.

Sa pauvre mère était à son chevet et sa douleur faisait peine à voir. Le coroner Belleau tiendra une enquête aujourd'hui.

LA TRAGEDIE DE RAWDON

Le détective McCaskill essaie de dénouer la trame de cette sanglante affaire

TOM VOULAIT MARIER Mlle LESPERANCE

Mais il y avait trop de monde à la maison de son père pour qu'il la mariât maintenant

UN PERSONNAGE SUSPECT GARDE A VUE

Rawdon, 9.

La jeune fille, cause sans doute involontaire et inconsciente, du meurtre des quatre enfants Nulty, a été trouvée hier après-midi. Votre correspondant s'est transporté chez elle, à 16 milles de Rawdon, dans un canton qu'on est convenu d'appeler Rockford.

Jusqu'ici les détectives et les journalistes la connaissent sous le nom de Louise Beaudry; son nom est Rose Lesperance, petite-fille de M. Louis Beaudry, l'un des plus anciens cultivateurs de l'endroit. La part que la jeune fille a prise dans ce drame, est tout à fait passive.

Tom Nulty était épris de la jeune fille; et c'est sous l'empire de ce sentiment qu'il a conçu à un moment donné, le criminel projet de se débarrasser de ses sœurs et de son frère, pour pouvoir ensuite amener au logis des vieux parents celle qu'il aimait de toute son âme. Elle était son rêve, son idéal.

Dans le rang qu'elle habite et où nos concitoyens d'origine anglaise sont en majorité, on l'appelle la "Nic-French Canadian Girl."

Aujourd'hui, peut-être sans qu'elle y ait contribué aucunement, toutes ses espérances, ses illusions ont disparu. Les noirs chagrins, comme elle le dit elle-même, seront désormais son partage.

Elle demeure dans une petite maison avec sa jeune sœur et son grand-père, Louis Beaudry. Sa mère, morte depuis quelques années, était la fille de M. Beaudry.

Elle demeurait lors de la mort de sa mère à Montréal, dans une rue dont elle ne peut se rappeler le nom, et c'est quand ce malheur est arrivé, qu'elle a pris la route de Rockford pour venir demeurer chez son grand-père.

Lors de son séjour à Montréal, elle a travaillé dans diverses manufactures. Mais aujourd'hui elle ne songe plus qu'à prendre soin de sa jeune sœur et de son grand-père et de vaquer aux travaux des champs.

Mlle Rose Lesperance déclare qu'elle ne connaissait Nulty que depuis deux semaines et qu'il lui avait rendu sept ou huit visites. Le meurtrier avait à faire à pied pour se rendre chez elle près de cinq milles et demi à travers des chemins impraticables. Elle dit que le jeune Thomas était un gai visiteur, poli et galant.

La jeune a toujours bien accueilli Nulty. Elle déclare cependant que jamais elle n'a fait croire à Tom qu'un jour elle serait sa femme. Toutefois le prisonnier lui a dit que dans un mois environ il la demanderait en mariage.

LE CRIME PREMIDITE

Il avait avoué que dans les circonstances il ne voulait pas se marier parce qu'il n'avait aucune maison où ils pourraient aller résider—que si les autres enfants chez lui pouvaient disparaître il pourrait l'amener à la maison de son père et que si ce dernier mourait, il "Tom" serait probablement son héritier. Ce sont là les déclarations que Thomas Nulty a faites à Mlle Rose. Cette dernière ajoute qu'un jour elle a demandé à son amoureux une fois et en riant pourquoi il ne se mariait pas. Il lui a répondu alors que c'était impossible dans le moment; qu'il fallait que la maison fut vidée d'abord.

Quand le détective McCaskill et moi sommes arrivés à la résidence du père Louis Beaudry, Mlle Rose Lesperance était seule à la maison. Elle nous a reçus très poliment et comme elle ne parle que très peu français votre correspondant a dû faire l'interrogatoire lui-même et se faire l'interprète des autres assistants. Sans hésiter aucunement elle a admis que le meurtrier était un visiteur assidu à la maison depuis une couple de semaines et qu'il semblait l'aimer véritablement. Elle n'avait jamais pensé qu'une affaire aussi grave les séparerait tous deux et leur donnerait dans le public tant de triste notoriété.

"Oui, dit-elle, il était ici jeudi soir paraissant aussi paisible et aussi réservé que jamais. Il était arrivé ici à l'heure ordinaire et était parti com-

me d'habitude, vers dix heures. Je n'ai rien remarqué d'étrange dans sa manière d'agir."

"Ne m'avez-vous pas dit, lui a demandé votre correspondant, qu'il y avait quelque chose d'étrange dans sa conduite? Pendant un moment la jeune fille parut réfléchir, se recueillit gravement et elle répondit: "Non. Je crois que vous vous trompez. Je n'ai rien remarqué de tel. J'ai dit seulement à Thomas, lundi soir, qu'il paraissait sérieux et inquiet."

UNE LETTRE D'AMOUR

La lettre suivante a été trouvée dans les poches du meurtrier ainsi qu'une petite bouteille d'eau de Cologne:

Charlton, 1er novembre 1907.

Mon bien aimé ami,—Oh! que l'aveu charmant que m'apporte votre lettre m'a touché, je sais aimer. Votre bouche l'a prononcé, et votre main l'a tracé. Je ne rêve pas, vous aimez un peu celle qui vous adore passionnément, quel baume ce doux aveu a répandu dans mon cœur. Mon plus vif désir maintenant serait de vous voir, de vous entretenir de mon amour jusqu'au moment qui pourra m'unir d'un lien le plus tendre. Vous êtes l'objet de tous mes rêves. Que la crainte de vous déplaire m'a souvent livrée à des pensées amères. Me voici enfin pleine de confiance, en attendant le jour où je pourrai vous donner encore plus de preuves de mon tendre et fidèle attachement.

Et n'oubliez pas que je suis toujours la même, que les promesses que je vous ai faites ont été sincères jusqu'à ce jour et qu'elles le seront toujours. Quant à ma pensée, vous l'avez toujours, aujourd'hui, demain, toujours, jusqu'au dernier soupir. Car quand je vous ai laissé, la pensée de bientôt vous revoir m'a fait envisager avec moins d'amertume le temps qui devait s'écouler jusqu'à notre union au pied de la croix.

Pensez à moi dans les peines de la vie; pensez à votre ami, ah! qu'il est doux de s'aimer et fâcheux de se séparer. Loin de vous, mon cher, rien ne peut plaire à mon cœur. La croix la plus grande est de se séparer de celui qu'on aime; mais le bonheur sur cette terre d'exil n'est pas d'avoir beaucoup, mais d'aimer et d'espérer beaucoup. Sans vous la vie est sans douceur, comment vivre en ce monde sans un ami bien cher au cœur. Ah! quand viendra cette heure de vrai bonheur! Pendant que vous le contemplez, oubliez toutes mes anciennes douleurs. Ah! vous si cher à mon cœur, quand vous reverrais-je? Sans vous il n'y a point de charmes, ni joie, ni bonheur. Voilà cher ami, avec sincérité, l'expression de ma pensée. Puisse-t-elle être conforme à vos desirs. C'est le vœu sincère de celle qui demeure votre amie,

MARCELLINE L'HEUREUX.

P. S.—Mon âme à Dieu, mon cœur à vous. Si je suis encore chère à vous, j'aurai une réponse de vous sans retard. Ranimez mon courage, écrivez-moi davantage, au revoir. Toute la famille se joint à moi pour vous remettre nos saluts.

Signé M. L. Mlle Lesperance déclare que lorsque Tom est allé la voir, elle n'a remarqué rien d'étrange dans ses manières. Il ne parla pas du tout de sa famille, si ce n'est qu'il déclara ne pas avoir mis les pieds chez lui depuis deux jours.

Il y a un an environ elle a entendu parler d'une jeune fille du nom de Lafond, demeurant non loin de Rawdon.

Tom ne lui a jamais dit qu'il désirait voir ses sœurs loin de la maison de ses parents. Il lui a dit, jeudi soir, qu'il avait l'intention d'aller travailler dans les chantiers, et qu'il serait prêt à se marier dans les environs de Noël. Elle s'est moquée de lui. Elle est contente maintenant de ne pas l'avoir pris au sérieux.

La mère de l'assassin dit que jamais ce dernier lui a parlé de son désir d'entrer en possession de la ferme. Vendredi soir seulement, je lui ai dit que son père voulait mettre le feu à la maison parce qu'il ne voulait plus vivre dans une maison où ses enfants avaient été massacrés. Tom répondit qu'il y vivrait bien lui.

La chemise que portait Tom le jour du meurtre a été retrouvée par le détective McCaskill. Elle ne porte qu'une petite tache de sang.

PAS DE COMPLICE

M. l'abbé Baillargé, de Rawdon, est allé de nouveau, hier, voir le prisonnier, à Joliette. Tom, malgré l'avis de son avocat, s'est entretenu longuement avec son distingué visiteur. M. le curé est maintenant convaincu, dit-on, que l'assassin n'a pas de complice.

M. Renaud plaidera folie momentanée. On rapporte que Mlle Lesperance dit la bonne aventure avec un certain succès. Jeudi soir, l'assassin lui demanda de couper les cartes pour lui et elle dit qu'il serait prochainement dans de graves difficultés.

NULTY DANS SA CELLULE

Joliette, 9.—Tom Nulty est encore dans les cellules de la station de police de Joliette.

Le grand connétable Levesque et le coroner Lafontaine se sont rendus à Rawdon, ce matin, pour assister à l'enquête qui commença cet après-midi.

Nulty a repris son air indifférent. Il a dormi d'un profond sommeil durant toute la nuit et, ce matin, en s'éveillant, il paraissait parfaitement calme, et même joyeux.

Il a pris son déjeuner en compagnie de la famille de M. Leduc. Il a conversé avec les enfants, riant beaucoup de leurs réparties.

La visite de M. Renaud, C. R., qui défendra l'assassin, a eu pour effet de rendre ce dernier très réticent. Il ne dit plus rien de la tragédie. Cependant il ne cherche pas à nier ce qu'il a déjà dit.

LES VICTIMES DU MEURTRE

Rawdon, 9.—Un étranger est gardé à vue. Il ne paraît pas de force à exécuter ce qui a été fait. La colonne vertébrale a été coupée par la hache et il ne semble point que l'on ait donné plusieurs coups.

Elizabeth a été trouvée sur la paille dans la batterie et c'est là qu'elle a été frappée.

Si Anny, suivant toutes les apparences, n'était pas venue avec la hache, les choses auraient pu tourner autrement.

Anny avait malgré sa jeunesse, le courage d'un homme. Elle labourait, menait les chevaux, fendait le bois pour la maison.

Rire et chanter était la moitié de la vie de ces jeunes filles qui étaient un peu les rossignols de nos bois.

Les funérailles ont eu lieu, samedi, aux frais de la paroisse, la famille Nulty étant très pauvre.

FAITS DIVERS

TUÉ PAR UN ATTELAGE

Un accident fatal est arrivé samedi dernier à Drummondville. L'enfant de M. Payer de la compagnie John McDougall est tombé d'une voiture qui lui a passé sur le cou. L'enfant est mort quelques heures après.

TENTATIVE CRIMINELLE

Dimanche soir, deux jeunes gens descendaient à Québec sur un tricycle à voie ferrée et ils allaient à une assez grande vitesse lorsque, en deça de Lorette, leur tricycle frappa une planche posée en travers de la voie et ils furent lancés à une certaine distance, s'effondrant de graves meurtrissures. Le tricycle a été brisé aussi. Quelque temps après arrivait un char à bras, contenant six personnes dont deux dames qui recueillirent nos deux jeunes gens et les transportèrent à Québec. On croit que la planche a été mise à cet endroit pour faire dérailler le "hand car" ce qui aurait pu causer un accident fatal.

ACCIDENT D'ARME A FEU

À la fin de la semaine dernière, trois hommes partaient de Notre Dame du Lac pour aller travailler au bois.

Ils suivaient une voiture portant leurs provisions, du bagage et un fusil prêt à tirer, et dont le canon était dirigé vers les marcheurs.

L'un de ces derniers, François, fils de M. Nicolas Beaupré, voulut donner au canon du fusil une autre direction, mais faisant partir accidentellement la gâchette, le coup partit et l'atteignit dans l'aine.

Le prêtre et le médecin furent appelés; on crut d'abord que le blessé allait succomber à sa blessure, mais aux dernières nouvelles on a espoir de le sauver.

Le blessé était marié depuis environ un an, nous dit-on.

NOUVELLE ECOLE MILITAIRE

La nouvelle école militaire projetée pour Québec, vient d'être autorisée, dit-on. Elle sera probablement sous le commandement du capt. Clinic, qui aura trois instructeurs pour l'aider.

MORT SUBITE

M. Jos McClo-ky, arimeur, est mort subitement hier en revenant de Lévis où il avait travaillé toute la journée à bord de vapeur "Rydal Holme". En traversant Québec, il a été pris d'une syncope à bord du bateau. Aussitôt le bateau arrêté, on transporta le malade dans la salle d'attente où prêtre et médecin furent mandés aussitôt; mais le malade expira avant qu'ils fussent arrivés. Le défunt était âgé de 60 ans environ.

L'enquête du coroner aura lieu à 9 heures, demain matin.

La thérapeutique

Lorsque tous les remèdes ont été essayés inutilement contre le rhume, la toux ou la bronchite le Baume Rhumal a procuré un soulagement immédiat. Le Baume Rhumal détruit les germes du mal; la guérison est donc radicale.

# Mademoiselle Lizzie V. Donahue

Son Cas avait bafoué tous les médecins

Rendue à la Santé par les Pilules Rouges du Dr Coderre

Le vieil axiome qui dit qu'il faut avoir été malade pour jouir de la santé est plein de vérité. Endurer des souffrances intolérables jusqu'à ce que la vie soit devenue un fardeau, voir ses forces vitales diminuer chaque jour, en être réduit à ne considérer la vie que comme une série de jours de tortures et se sentir un beau jour arraché à l'étreinte de la mort, se voir en pleine voie de guérison, une telle expérience ne doit-elle pas procurer une somme de satisfaction bien supérieure à tout ce que peut ressentir une personne qui n'a jamais été ainsi malade ?



Mlle LIZZIE V. DONAHUE.  
16 Pleasant St., Lowell, Mass.

La Cie Chimique Franco-Américaine.  
Messieurs.—Je prends vos Pilules Rouges du Dr Coderre depuis deux mois et je ne puis m'empêcher de vous écrire tellement je suis heureuse du bien qu'elles m'ont fait et afin que d'autres personnes puissent en bénéficier aussi. Depuis longtemps, ma santé laissait beaucoup à désirer. Je perdais des forces tous les jours, ma figure devenait pâle et languissante, et j'avais des douleurs au dos et au côté telles que ma vie n'était plus devenue qu'un supplice continu. Je dus à la fin me mettre au lit et me placer sous les soins d'un médecin. Il me fit un peu de bien, mais ne pouvait me guérir; il semblait bafoué par ma maladie. Une amie me conseilla les Pilules Rouges du Dr Coderre; je suivis son conseil—le résultat fut magique, dépassant mes plus chères espérances. Je suis en parfaite santé grâce à vos remèdes et je ne manque jamais de recommander les Pilules Rouges à toutes mes connaissances malades comme moi. Vous pouvez publier cette lettre si vous le voulez; je vous en donne la permission.

Bien à vous, LIZZIE V. DONAHUE.

Lorsque l'efficacité d'un remède est démontrée d'une manière aussi directe, ne semble-t-il pas qu'il serait curieux, pour le moins, que les personnes souffrantes ne le recherchaient pas pour recouvrer la santé perdue ? Nous demandons aux femmes souffrantes, un instant de réflexion sur ce point. Nous leur demandons de relire attentivement la lettre de Mlle Donahue parce que son cas s'applique à des milliers de femmes. Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont un remède sûr et infaillible pour les maladies des femmes—nous ne disons pas essayez-les—peut-être vous guériront-elles—mais—essayez-les elles vous guériront, c'est sûr. Nous avons l'expérience et savons comment traiter les maladies de femmes—et les guérir.—Tous les jours nous recevons des lettres de femmes reconnaissantes, louant les Pilules Rouges qui les ont rendues à la vie heureuse de la santé. Nous avons un médecin français spécialiste qui répondra à toutes les lettres qui lui seront adressées vous donnant la manière prompte et sûre de vous guérir. Les Pilules Rouges du Dr Coderre sont en vente partout, 50 cents la boîte, 6 boîtes pour \$2.50, mises à la poste sur réception du prix. Adressez : LA COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAIN, Département médical, boîte B. P. 2306, Montréal, Canada.

## Un forçat canadien aux Etats-Unis

On demande son pardon

Les journaux de Woonsocket, R. I., annoncent qu'on tente en ce moment des efforts pour faire remettre en liberté un Canadien du nom de Lacoste, détenu à la prison de Cranston depuis onze ans pour meurtre. Plusieurs citoyens éminents, parmi lesquels le lieutenant-gouverneur Pothier et le maire Batchelor, ont déjà signé la requête demandant l'élargissement du détenu. Les chances de réussite des amis du prisonnier sont d'autant meilleures que Lacoste a mauvaise santé depuis quelques mois et qu'il se comporte d'une façon exemplaire dans la prison.

Le crime pour lequel Lacoste purge une sentence d'emprisonnement à vie fut commis samedi soir le 20 janvier 1886. Ce soir-là, le malheureux jeune homme, qui arrivait d'un voyage dans l'Ouest américain, assistait à une soirée rue Clinton. Vers minuit il sortit dans la rue et se chicanait avec un nommé Desloges, et celui-ci le renversa sur le sol. Il tira (Lacoste) alors de sa poche un revolver calibre 42 et fit feu sur son adversaire, qui reçut la balle dans l'aîne. C'est le Dr Maranda qui fit l'extraction de la balle.

Desloges expira le lendemain, dimanche le 21 janvier, à 3 heures p. m. Lacoste s'enfuit à Holyoke où il fut arrêté le mardi suivant, 23 janvier.

Il comparut d'abord en cour de district et se déclara innocent, prétendant avoir agi en cas de légitime défense. Le tribunal le jugea probablement coupable et le renvoya devant le grand jury. En mars suivant il fut condamné par les assises de Providence à la détention perpétuelle.

## La marine espagnole

L'Espagne ne peut avoir ses torpilleurs

Londres, 3.—Dans les cercles bien informés ici, on ne croit pas que le gouvernement espagnol ait signé avec une importante maison anglaise des contrats comme ceux dont parle le "Daily Chronicle" pour l'acquisition de plusieurs croiseurs armés de canons à tir rapide et prêts à être livrés à un autre gouvernement. On sait que le gouvernement espagnol a essayé dernièrement d'acheter des navires de guerre à des constructeurs anglais; mais les négociations ont échoué par suite de l'impossibilité dans laquelle se trouve l'Espagne de payer comptant.

Personne n'ignore que plusieurs nations étrangères, entre autres le Chili, font construire des navires en Angleterre. On suppose que le gouvernement du Chili consent à céder à l'Espagne trois croiseurs, le "O'Higgins," "l'Esmaralda" et le "Ministro Zentino," qui viennent d'être terminés par le constructeur Armstrong. Mais celui-ci ne veut vendre les trois cuirassés à l'Espagne que moyennant argent comptant.

La maison Thompson a terminé, il y a un an, pour le compte de l'Espagne 6 contre-torpilleurs dont elle n'a livré que deux; elle garde les autres sous prétexte qu'ils ne sont pas terminés, mais en réalité, croit-on parce que ces torpilleurs ne sont pas payés. L'un des financiers les plus importants de l'Angleterre affirme que l'Espagne est incapable de faire un emprunt à l'étranger et il n'est pas probable, suivant les apparences, qu'elle puisse se procurer des navires de guerre en promettant de payer avec l'argent qui proviendra d'emprunts faits à l'intérieur du pays.

## EN ITALIE

La révolte des contribuables

On écrit de Paris :

Une correspondance de Rome fournit quelques détails nouveaux sur la cause des désordres qui ont éclaté récemment dans la capitale de l'Italie.

On sait que le royaume d'Humber Ier jouit des bienfaits de cet impôt sur le revenu dont les radicaux avaient rêvé de doter la France. Ce la s'appelle en Italie l'impôt sur la richesse mobilière, mais le nom n'y fait rien. C'est bien l'impôt sur le revenu avec la déclaration forcée ou la taxation arbitraire qui faisait le plus bel ornement du projet de loi élaboré par le cabinet Bourgeois. Et ce n'est pas l'Etat qui perçoit la taxe : ce sont, comme sous l'ancien régime, des espèces de fermiers généraux, dont la principale préoccupation est naturellement de faire suer le plus d'or possible aux contribuables. Et l'on va voir par quels exemples empruntés à un journal italien comment ils s'en acquittent.

Le nouveau recensement, dit le "Commercio italiano," attribue à M.A. L. 20,000 fr. de revenu, au lieu de 7,000; à M. G. C. 20,000 fr. au lieu de 3,500; à M. G. C. 220,000 au lieu de 35,000. Et l'impôt frappe de plus de 17 pour 100 les revenus aussi arbitrairement établis. Quoi d'étonnant, après cela, que la coupe, trop pleine, ait fini par déborder ? Et ce n'est pas tout. Ce n'est pas tout, en effet. Chaque jour de retard entraîne une surtaxe de 4 p. c. sur les sommes à recouvrer et les intérêts se composent. Après sept ou huit jours, saisie et vente à l'encan de tous les biens des retardataires, à l'exception du lit muni d'un unique matelas.

On comprend que des gens aussi odieusement spoliés ne se laissent pas écorcher vifs sans crier et protester. Et voilà le régime que les radicaux voulaient imposer à la France sous prétexte d'établir plus de justice dans l'impôt. L'exemple de ce qui se passe en Italie n'est vraiment pas assez séduisant !

## Ceremonie religieuse

Jeudi matin, à l'église du Bon-Pasteur de cette ville, la Sœur Marie de Sainte-Julienne (Marie-Elise Lessard), de Lawrence, Mass., E. U., novice converse, a prononcé ses premiers vœux de religion, et Mademoiselle Mathilda Campbell, de Sainte-Cécile du Bic, en religion Sœur Marie de Saint-Dominique, postulante de chœur, a revêtu l'habit de la Congrégation.

Monseigneur C. A. Marois, P. A. V. G., a présidé cette cérémonie et Monsieur l'abbé A. Morissette, vicaire à Saint-Jean-Baptiste, a donné le sermon de circonstance.

## LA SITUATION AU BRÉSIL

Les embarras financiers du gouvernement

Rio de Janeiro, 3.—Les embarras financiers du gouvernement augmentent. La dette extérieure, qui était en 1894, de 28,264,700 livres sterling est, en 1894, de 35,706,700. La dette intérieure qui était, il y a trois ans, de 38,900,000 milles est aujourd'hui de 496,900,000.

La concession des voies ferrées, décidée sous l'intérim présidentiel de M. Manoel Victorino Pereira et offerte aux syndicats étrangers par une adjudication qui vient de se clore, n'a pas donné, de prime abord, les résultats qu'on espérait. Dans la pensée du gouvernement, elle devait produire toute de suite cinq millions de livres sterling qui seraient versés par les concessionnaires, et donner chaque année une rente moyenne très importante au lieu du déficit qui est le résultat de l'exploitation actuelle. Les capitaux ainsi réalisés devaient servir en partie au rachat du papier-monnaie. Or un seul syndicat, formé par MM. de Tothschild, de Londres, et Krupp, le célèbre industriel allemand, s'est présenté à l'adjudication. Il a bien offert les cinq millions de livres désirées, mais de 6 pour cent, et sans engagements pour l'avenir. Les groupes français qui avaient envoyés des financiers et des ingénieurs étudier l'affaire et qui avaient eu, paraît-il, l'intention de participer à l'opération soit isolément avec une société internationale se sont abstenus, sans qu'on sache pourquoi.

L'opposition s'est déchaînée contre le gouvernement comme s'il y pouvait quelque chose, et l'a accusé de déshonorer le pays en ravalant son crédit, comme s'il disposait souverainement des capitaux européens. Elle a sommé dans ses journaux M. Prudente de Moraes de quitter la présidence comme si le président était responsable de la mauvaise administration dont souffre le Brésil et qui empêche les étrangers d'avoir de ce pays, si fertile en ressources mais si peu pratique dans sa façon de les mettre en valeur. Les motions les plus passionnées ont été soumises à la Chambre qui les a généralement rejetées, mais à des majorités de quelques voix.

Les propositions anglo-allemandes ont été repoussées; elles ne pouvaient pas ne pas l'être puisqu'elles sortaient des clauses du contrat d'adjudication. Mais des négociations nouvelles ont été engagées, malgré les récriminations des opposants de la presse et du congrès.

Un bill sera présenté à la prochaine session de la législature pour ériger en municipalité de village, sous le nom de village de Grand-Mère, une partie de territoire maintenant comprise dans les comtés de St Maurice et Champlain.

## La question cubaine

Madrid, 3.—Le maréchal Blanco, le nouveau gouverneur de Cuba, envoyé au gouvernement espagnol un message télégraphique disant que la perspective de la pacification à Cuba était favorable.

Une note officielle publiée aujourd'hui indique d'une façon plus exacte que ce qui a été publié précédemment à ce sujet, le contenu de la note espagnole en réponse à la communication des Etats-Unis à propos de Cuba. La note d'aujourd'hui dit que la réponse de l'Espagne comprend 23 pages. La première partie du document est une paraphrase de la note du ministre des Etats-Unis, le général Stewart L. Woodford, et se termine par l'assurance que l'Espagne est animée des mêmes sentiments amicaux que ceux exprimés au nom des Etats-Unis.

La seconde partie de la réponse s'étend longuement sur les différentes expéditions de filibustiers, parties des Etats-Unis pour Cuba, en donnant des détails qui sont tirés du rapport de M. Calderon Carlisle, ancien conseiller de la légation d'Espagne à Washington. En terminant cette partie de sa réponse, l'Espagne exprime l'espoir que cette phase de la situation changera et que les Etats-Unis essayeront "d'empêcher de nouvelles violations des lois internationales."

Au sujet de l'offre de médiation faite par les Etats-Unis, l'Espagne dit qu'elle espère que ceux-ci agiront loyalement et avec courtoisie en aidant l'Espagne à pacifier Cuba, et qu'il ne faut pas perdre de vue qu'un gouvernement autonome est sur le point d'être accordé à l'île.

On espère généralement ici que le règlement du différend avec les Etats-Unis s'effectuera d'une façon pacifique. Cet espoir a pris plus de consistance depuis l'arrivée à la Havane du maréchal Blanco, où l'on croit que sa présence aura pour résultat de faire hâter la solution. En même temps on fait remarquer que l'on ne peut espérer obtenir la soumission des insurgés tant qu'ils ne seront pas complètement abandonnés par les Etats-Unis.

## Un drame dans le

Massachusetts

Un malheureux crime de folie

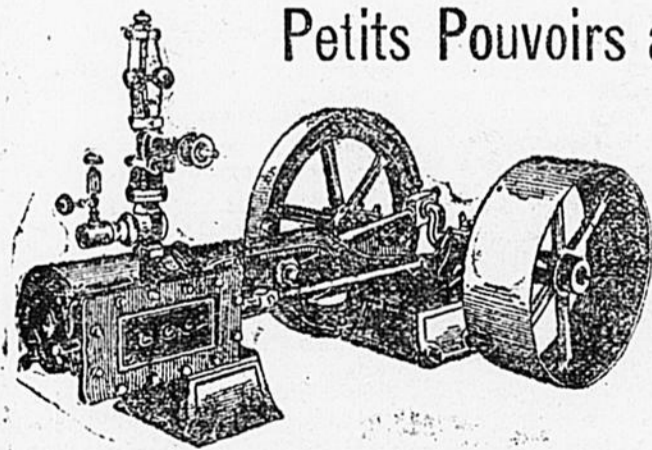
Tue sa femme et ses enfants

Worcester, Mass., 4.—Un drame qu'on attribue à la folie s'est déroulé en cette ville dans une maison de William street habitée par un sieur Hamilton, employé dans une caisse d'épargne, et sa famille. Vers 7 heures du matin, peu de temps après être levé, Hamilton s'est armé d'un revolver et pénétrant dans la chambre de sa femme, il a fait feu sur elle et l'a tuée raide. Passant ensuite dans une autre chambre où se trouvaient ses deux enfants, un petit garçon de 18 mois et une petite fille de 3 ans, il a tiré sur eux tuant le petit garçon et blessant grièvement la petite fille. Enfin, il a tourné son arme contre lui-même et s'est envoyé une balle dans la tête. Le drame n'a eu d'autre témoin qu'une servante qui, en allant appeler ses maîtres pour le déjeuner, a trouvé les quatre corps baignant dans leur sang. Elle a donné l'alarme, et la police est arrivée en même temps qu'une voiture d'ambulance, qui a transporté à l'hôpital le père et la fille. On espère pouvoir sauver celle-ci, mais Hamilton est dans un état très grave. La balle, qui a pénétré derrière l'oreille droite, a traversé la tête et est sortie par l'oeil droit qu'elle a emporté. Malgré cette horrible blessure, Hamilton avait toute sa connaissance et il a dit aux médecins de l'hôpital qu'il ne demandait qu'à mourir; il est probable que son vœu ne tardera pas à être exaucé.

Hamilton est âgé d'environ 50 ans et depuis une trentaine d'années il est employé à la Worcester County Institution for Savings, où il occupait en dernier lieu le poste de comptable principal. Sans être riche, il jouissait d'une certaine aisance et n'avait, autant qu'on peut le savoir, aucun embarras financier. Mais sa santé a toujours été mauvaise. Il y a sept ans, il a fait une longue maladie à la suite de laquelle il a épousé Mlle Katherine Long, la fille d'un malade qui l'avait soigné avec le plus grand dévouement. Hamilton et sa femme ont toujours fait bon ménage, et la servante a déclaré au chef de la police qu'elle n'avait jamais été témoin de la moindre querelle entre les deux époux. Depuis plusieurs mois, Hamilton souffrait horriblement d'une névralgie, il ne mangeait presque pas et ne se soutenait qu'à l'aide de narcotiques. Ces jours derniers, il avait dû se mettre au lit, et on suppose que c'est dans un accès de folie instantanée qu'il a voulu exterminer toute sa famille.

# POUR LA VILLE.... ET LA CAMPAGNE

Petits Pouvoirs a Vapeur



L'engin et la Bouilloire debout sur un même socle en fonte. Portatif comme un poêle. Indispensable dans une boutique de charbon, forgeron, menuisier, meublier, imprimeur et autres.

Pour \$180.00 vous aurez le tout prêt à marcher

— AUSSI —

ENGINS ET BOUILLOICES pour manufactures et scierie, de toutes dimensions, Machines de toutes sortes pour travailler le bois. Turbines à l'eau et appareils et fournitures pour fromageries et beurreries. Huiles, Courroies de cuir et de caoutchouc, Foulies, etc.

Chs. A. Paquet,

No. 11, rue St-Antoine,

BASSE-VILLE, QUEBEC.